

Mouvement coopératif

Une mise en perspective



Louis Favreau

COLLECTION

Initiatives

«Initiatives» propose des ouvrages sur des thèmes d'actualité en lien avec le développement des communautés. Elle offre des synthèses accessibles pour mieux exploiter la recherche dans ce domaine et les applications qu'elle permet, et contribuer au renouvellement des pratiques liées au développement social, au développement socioéconomique de ses territoires ainsi qu'à la dimension internationale du développement local. «Initiatives», qui croise le savoir des chercheurs et des intervenants, est dirigée par Lucie Fréchette et Martin Robitaille, de l'Alliance de recherche université-communauté - Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Mouvement
coopératif

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: 418-657-4399 • Télécopieur: 418-657-2096
Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone: 450-434-0306 / 1 800 363-2864

SUISSE

SERVIDIS SA
Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Suisse

FRANCE

AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

AFRIQUE

ACTION PÉDAGOGIQUE
POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION
Angle des rues Jilali Taj Eddine
et El Ghadfa
Maârif 20100 Casablanca
Maroc



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

COLLECTION
Initiatives

Mouvement coopératif

Une mise en perspective

Louis Favreau

2010



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

Favreau, Louis, 1943-

Mouvement coopératif : une mise en perspective

(Collection Initiatives)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-2621-1

1. Coopératives – Québec (Province). 2. Coopératives – Aspect politique – Québec (Province). 3. Participation sociale – Québec (Province).

4. Changement social – Québec (Province). I. Titre. II. Collection :
Collection Initiatives (Québec, Québec).

HD3450.A3Q8 2010 334.09714 C2010-941505-1

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement
du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada
pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Couverture – Conception : RICHARD HODGSON

Illustration : *Crowd #15*, DIANA ONG, SuperStock

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2010 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

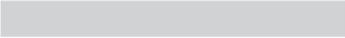
© 2010 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec /

Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada



Avant-propos

Le titre a de quoi surprendre: *Mouvement coopératif: une mise en perspective*. En effet, les idées reçues sur ce sujet sont fortement ancrées dans bon nombre de milieux: «Ce sont des entreprises, ce n'est plus un mouvement et elles sont comme les autres.» L'opinion publique fait largement écho à cette idée à partir de l'observation que les services que ces entreprises rendent sont les mêmes que ceux rendus par des entreprises du secteur privé. Personne n'a vraiment idée de la réponse à cette question, à moins d'avoir plongé un peu dans la marmite coopérative à un moment donné pour une raison ou une autre.

L'approche surprendra encore plus: **en faire une lecture politique**. Ne sommes-nous pas sur le terrain économique? Pour faire court: les entreprises du secteur privé n'ont-elles pas leurs propres organisations (Conseil du patronat, chambres de commerce...), organisations de représentation politique prenant position régulièrement sur la scène sociale et politique sur toutes sortes de questions et opérant sous le mode des lobbies auprès de ministères divers des gouvernements? Pourquoi en serait-il autrement des coopératives? Pourquoi alors se satisfaire

d'une approche économique de ce type d'entreprises? Voilà bien l'intention de ce livre: dégager les réalités de ces entreprises que l'on connaît très peu; les organisations qui les fédèrent; le lobbying qu'elles exercent; leurs prises de position sur des questions de société, les valeurs qui les sous-tendent, l'engagement social qui y est présent, le lien qu'elles entretiennent avec d'autres mouvements.

Cet ouvrage offre une introduction. Le vide est abyssal en la matière, tant les sciences de la gestion se sont emparées de la chose et que les sciences sociales (études régionales notamment) ont abandonné trop longtemps ce domaine. Ce livre offre une synthèse en regroupant des textes que nous avons écrit ici et là sur le sujet (articles de revues, parties d'ouvrages, carnet sur Internet...). Les regroupant, les renforçant, les mettant à jour, introduisant des éléments inédits sur une question ou l'autre, cette synthèse offre alors un nouveau regard sur le sujet. Le «je» ou le «nous» seront employés, le «je» renvoyant à mon expérience, le «nous» à des recherches entreprises. On se permet rarement de faire les deux. La langue de bois scientifique cache souvent l'expérience de l'auteur derrière la multiplicité des recherches réalisées par les uns et les autres, recherches dont il faut toujours rendre compte. On ne part cependant jamais de zéro ni de nulle part. Ce n'est pas pour autant un ouvrage militant. Il offre une certaine distance, tout en étant en dialogue avec les expériences et les organisations coopératives concernées.

Ce livre intéressera tous ceux qui sont devenus actifs dans divers mouvements. Combien d'intervenants en commerce équitable connaissent un tant soit peu le mouvement coopératif, si près de lui sur bien des aspects: entreprises hors marché et dans le marché, toujours prises entre ces deux postures; visée d'une économie autrement; perspective de changement social? Combien de dirigeants syndicaux ou communautaires ont une idée relativement juste de ces coopératives qu'ils côtoient pourtant régulière-

ment? Combien d'intervenants du monde de la solidarité internationale ne connaissent pas ou si peu la portée du travail des coopératives d'ici avec celles du Sud?

Mais, disons-le tout de go, et c'est là **une clé importante**: cet ouvrage prend surtout acte du tournant en cours de l'histoire économique et sociale du Québec et de la planète, celui d'une **crise globale** révélée par l'**effondrement financier** de 2008 aux États-Unis, qui a rebondi sur toutes les économies du monde, et celle de l'**urgence écologique** qui nous a valu fin 2009 une prise de conscience de la fragilité de la planète et de la paralysie (temporaire, espérons-le!) des gouvernements de la planète à Copenhague. Cela fait dire à un journaliste du journal *Le Monde* que pour sauver la planète, **il faut sortir du capitalisme** (Kempf, 2009), réinventer l'économie. Et que pour sortir du capitalisme, **il faut examiner les alternatives** qui sont déjà là en jachère dans l'expérience de milliers de coopératives, de mutuelles et d'associations citoyennes de toutes sortes. Et d'ajouter «Sont-elles restées fidèles à leurs principes? Pas toujours, tant la pression capitaliste est forte [...] Une large partie du mouvement coopératif reste cependant régie selon les principes fondateurs [...]» Mais l'enjeu, ajoute-t-il, n'est pas uniquement de lancer des initiatives. Dans son coin, on peut se faire plaisir. Il faut aller plus loin et «placer la logique coopérative au cœur du système économique» (Kempf, 2008, p. 118-121). C'est de cela surtout dont il sera question dans cet ouvrage: la logique coopérative peut-elle être au cœur du système économique? Peut-être! Mais à quelles conditions? Dans ce sens, ce n'est probablement pas le fruit du hasard si le mouvement coopératif québécois a convié ses membres et tous les autres mouvements (de travailleurs, écologique, communautaire, de producteurs agricoles, etc.) à un grand rendez-vous à l'automne 2010 sur *Quel projet de société pour demain? Coopératives, mutuelles, territoires: enjeux, défis, alternatives*. Le moment était bien choisi. L'environnement actuel favorise ce type

de réflexion – ce n’aurait pas été le cas il y a quelques années. Parce que la pression croissante du capitalisme, notamment la grande finance internationale, est tellement forte que de plus en plus de mouvements et l’opinion publique en général constatent le divorce de plus en plus manifeste entre, d’un côté, les **valeurs de l’économie dominante**, soit le « tout au marché », l’appât du gain et le triomphe de la cupidité (Stiglitz, 2010), la prospérité du vice (Cohen, 2009) et, de l’autre, **les valeurs de la société** (démocratie, justice économique et sociale, développement durable et solidaire des communautés, équité hommes-femmes...).



Les coopératives dans l'économie québécoise

QUE DES ENTREPRISES OU UN MOUVEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ?

C'est à l'occasion du 2^e colloque des Journées Michel-Chartrand (tenu en avril 2009) que j'ai eu l'occasion de parler des coopératives à un auditoire plutôt sceptique. Les « Journées Michel-Chartrand » est un organisme d'éducation populaire en Montérégie qui évolue dans la mouvance des réseaux de Québec solidaire et du NPD-Québec. J'étais invité à y prendre la parole pour présenter le mouvement coopératif québécois. À noter que cet organisme d'éducation populaire vise à promou-

voir et à susciter une réflexion progressiste dans le domaine des politiques sociales et du monde du travail. Heureuse initiative que d'avoir ce type de réseau de militants, car une réflexion sur un tel thème vient certainement combler un vide au sein du mouvement communautaire. Question majeure: les coopératives ont-elles un potentiel alternatif? J'ai accepté de participer à ce colloque, d'autant plus que j'ai milité assez longtemps au Conseil central de Montréal (CSN) du temps où Michel Chartrand le présidait (le début de la décennie 1970), époque où le syndicat du Centre de formation populaire (CFP) où je travaillais m'y déléguait. Étant donné mon engagement et mes recherches sur le mouvement coopératif, l'économie sociale et solidaire et les entreprises collectives (Favreau, 2008), j'ai donc proposé d'y aller d'une vue générale de ce mouvement.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF : UNE DÉCOUVERTE QUI DEVIENT UNE AFFAIRE DE CONVICTION

On n'étudie pas les coopératives et les entreprises collectives en général comme je l'ai fait en tant que chercheur, sans avoir développé un intérêt social et politique quelconque pour ces dernières. Comment m'est venue la conviction coopérative? J'étais alors étudiant en sociologie en passe de devenir organisateur communautaire (à cette époque on disait « animateur social ») au Conseil de développement social de Montréal.

La première fois que j'ai compris la pertinence des coopératives, c'est lors d'une rencontre avec un « vieux » militant du Co-operative Commonwealth Federation (CCF), fondé au début des années 1930, et devenu par la suite le NPD. Ce dernier nous disait, dans une rencontre qui se tenait à Montréal, **que le mouvement ouvrier disposait de trois forces distinctes et complémentaires: les syndicats, des partis politiques de gauche et les coopératives.** C'était en 1967 ou 1968. J'ai fait mienne cette proposition en tant que jeune animateur social de quartier travaillant à soutenir la mise sur pied d'associa-

tions citoyennes, dont certaines de leurs activités allaient déboucher sur des coopératives d'alimentation et des coopératives d'habitation. Encore plus à partir de mon engagement syndical au Conseil central de Montréal (CSN), où Michel Chartrand nous parlait de l'importance des magasins coopératifs (dans le secteur de l'alimentation) et de l'importance comme syndicats d'avoir un compte dans une caisse (et non dans une banque), notamment la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal dont il était également le président, Caisse qui est devenue depuis la Caisse d'économie solidaire Desjardins en fusionnant avec la caisse d'économie de la CSN de Québec. Il vilipendait d'ailleurs avec force les syndicats qui avaient encore à l'époque leur compte à la Banque Royale ou à la Banque de Montréal. C'est également à cette époque qu'au sein de la CSN se déployait une nouvelle stratégie, celle de porter la lutte des travailleurs sur le terrain de la consommation (le « 2^e Front », comme on disait alors), notamment par le développement des ACEF (associations coopératives d'économie familiale).

UNE APPROCHE PLUS POLITIQUE S'IMPOSE EN RECHERCHE COMME EN INTERVENTION

Convaincu de la valeur des coopératives comme de celle de tous les mouvements sociaux, je suis toutefois perplexe quand je lis certains textes ou plaidoyers insistant un peu trop sur les valeurs, les principes, l'identité fondée sur les valeurs, bref sur les « vertus » des coopératives mais pas assez sur les faits, les politiques, les stratégies, les pratiques des coopératives. Bref, une approche plus distancée et plus politique des coopératives s'impose en recherche comme en intervention. Les regroupements d'économie sociale (le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le Chantier de l'économie sociale notamment) et les liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres sur le plan politique sont **l'angle mort** de la plupart des travaux de

recherche en économie sociale au Québec depuis 10 ans. Face à cette question où zones de collaboration et zones de tension se croisent régulièrement dans les coulisses de ces organisations, c'est donc une autre approche que celle de la sociologie économique qu'il faut convoquer pour compléter l'analyse et répondre à certaines questions toujours laissées sous le boisseau. Ce livre cherche, d'une part, à ouvrir **une nouvelle avenue de recherche et de réflexion collective sur les coopératives comme mouvement** et, d'autre part, une avenue susceptible de déborder la seule sociologie économique des entreprises collectives, insuffisante à notre avis. Je me suis suffisamment expliqué là-dessus dans mon livre de 2008 (Favreau, 2008, p. 89-94) pour ne pas avoir à y revenir.

Par-delà les effets d'annonce des uns et des autres dans les médias, par-delà leur filière d'entrée et de reconnaissance par les pouvoirs publics, par-delà la sympathie qu'elles ont dans l'opinion publique, tentons de savoir d'abord quel regroupement représente qui? Quelles sont les principales bases sociales de ces coopératives? Quelles formes de collaboration ont ces initiatives économiques non capitalistes entre elles? Comment s'expliquer leurs rivalités? En quoi ces initiatives économiques se distinguent-elles de celles du secteur privé ou des entreprises publiques? Sont-elles porteuses d'un projet de société qui va au-delà des objectifs de croissance et du maximum de profit? Ont-elles des solidarités internationales, notamment avec les communautés de pays du Sud? Finalement, quels sont leurs principes, leurs valeurs, leurs politiques, leurs stratégies d'intervention? Acteurs de changement social ou pas? Accessoires du capitalisme ou cherchant des voies de sortie du capitalisme, des voies pour réinventer l'économie?

Sur un plan plus général, nous abordons cette « autre économie » en accordant plus d'importance aux **fonctions politiques** de celles-ci et à l'étude des processus politiques effectifs (Grossman et Saurugger, 2006), notamment **les rapports stratégiques** que ces organisations développent

entre elles et au cœur desquelles il y a tout à la fois défense de causes sociales et défense d'intérêts professionnels. Autrement dit, il faut référer à **différents répertoires d'action sur deux registres**: les activités économiques et la dynamique de ces entreprises dans l'ensemble de l'économie (emplois, actifs, taux de survie, secteurs pénétrés...), mais aussi leur apport au développement des communautés et des régions, leur histoire sociopolitique; leur culture démocratique; la stratégie principale dans leurs rapports avec les pouvoirs publics; leur financement externe et interne; leur présence internationale.

En sociologie politique, le dévouement du personnel salarié ou bénévole, la création d'emplois ou les références affirmées à des valeurs sociales ne garantissent pas la qualité des actions. L'autorégulation (la seule évaluation de l'action entreprise par les acteurs eux-mêmes) n'offre pas de garantie suffisante. Comme toute autre organisation dans une société démocratique, ces groupes, réseaux et regroupements se doivent d'être présentés comme ils sont, et non uniquement pour ce qu'ils prétendent être. Donc, comment ils se comportent politiquement, c'est-à-dire, en premier lieu, leur fonctionnement et leur vitalité démocratiques (leurs rapports aux membres); deuxièmement, leur interaction avec les autres et entre eux; troisièmement, leur capacité d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics; quatrièmement, leurs solidarités concrètes au Québec et à l'international.

LES COOPÉRATIVES AU QUÉBEC: UN PREMIER APERÇU D'ENSEMBLE

Les coopératives sont la pièce maîtresse de l'ensemble des entreprises à propriété collective. Elles forment un réseau de 3 239 entreprises et comptent pour environ 90 000 emplois. Elles ont un regroupement national, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

(CQCM), lequel réunit une quinzaine de fédérations sectorielles et une douzaine de coopératives de développement régional (CDR), de même que des mutuelles.

Coopératives et économie solidaire: s'associer pour entreprendre autrement

Les coopératives, c'est une vieille histoire de plus de 150 ans au Québec et dans le monde qui aujourd'hui se redéfinit dans plusieurs pays du monde, dans le Sud surtout, autour de la notion d'«économie solidaire», notamment en Amérique latine. Cette notion a été introduite par les Brésiliens au 2^e Forum social mondial en 2002 et avant eux par les Péruviens, à une première rencontre internationale tenue à Lima en 1997, et qui fera naître un réseau intercontinental de promotion de cette économie, le RIPESS, en 2002 à Dakar au Sénégal. Au Québec, l'approche est plus pragmatique: on parle plutôt de renouveau coopératif autour particulièrement de la bataille des énergies renouvelables dans plusieurs régions du Québec, de celle de services de proximité multiactivités dans des communautés à la recherche d'une recomposition de leur tissu économique local (station-service, épicerie générale, quincaillerie et centre d'horticulture...), de services de santé, de mise en marché de produits agricoles et agroalimentaires locaux, de revitalisation écologique de quartiers. Mais le renouveau est politique aussi: 1) planification stratégique de tout le mouvement autour d'enjeux socioéconomiques et écologiques communs (occupation du territoire, changements démographiques, développement durable et économie verte, nouveaux modèles d'affaires); 2) exploration de nouvelles avenues de dépassement du capitalisme par une réflexion collective sur le projet de société que le mouvement porte (<<http://www.projetdesociete.coop>>).

Bref, le mouvement coopératif mérite d'être mieux connu pour voir dans quelle mesure il contribue à changer ou non notre société et le monde. Les coopératives, c'est

une vieille histoire de lutte contre la dépendance économique dans la plupart des communautés et des régions du Québec. Mais est-ce encore le cas aujourd'hui ?

D'un point de vue plus général et plus politique, nous dirions que la coopération fait partie de l'histoire de gens qui « **s'associent pour entreprendre autrement** », pour reprendre la définition que lui donne l'économiste française Danièle Demoustier (2001) en la situant comme principale famille de l'économie sociale et solidaire. Objectifs de viabilité économique et finalités sociales se rejoignent ainsi dans le cadre de ce que l'Alliance coopérative internationale (ACI) définit comme étant des « organisations économiques solidaires ». Ce sont très souvent des dirigeants de mouvements sociaux, lesquels s'aventurent sur le terrain économique qu'ils connaissent sans doute peu ou mal au départ, mais qui s'y investissent comme militants aspirant à une économie plus équitable. Cet ouvrage tentera d'ailleurs de démontrer que les coopératives sont intimement liées à des mouvements sociaux qui ont, dans leur vision et stratégie d'action collective, mobilisé une partie de leurs membres vers des activités économiques. D'autant plus que les militants de ces mouvements, de par leur expérience, ont des qualités indispensables au démarrage de telles initiatives économiques : 1) une vision du développement ; 2) un sens peu commun de l'organisation ; 3) une culture de la délibération et 4) une expérience de la négociation.

Nées dans le sillage de mouvements sociaux (paysan, ouvrier, associatif, des femmes, écologique et de la consommation responsable...), ces entreprises ont des fondements éthiques et des règles qui traduisent cette perspective de développer des « organisations économiques solidaires » : association de personnes (et non d'actionnaires) ; propriété collective ; partage des surplus avec l'ensemble de leurs membres ; fonctionnement démocratique ; engagement envers leur communauté.

En premier lieu, ces **entreprises collectives** sont des organisations dont la logique première est d'assurer à leurs activités (de production de biens ou de services) **d'être**

socialement utiles dans la viabilité économique. Pour ces entreprises collectives, maximiser le profit ne constitue ni leur point de départ ni leur point d'arrivée. En étant des associations de personnes, elles se protègent des impératifs tyranniques d'actionnaires à la recherche du maximum de gains ; leur fonctionnement démocratique (une personne, une voix), leur engagement dans la communauté et leurs règles d'utilisation des surplus les mettent à l'abri des délocalisations, constituant ainsi par ce type d'entreprises un patrimoine collectif. Leurs activités économiques sont évidemment primordiales : échouer comme entreprise viable économiquement, c'est se condamner à terme à perdre son utilité sociale. Ces entreprises ne peuvent donc pas se définir par la résistance politique comme le font les organisations de défense de droits sociaux. Ce serait de leur part une double erreur : sur le plan économique, parce que l'entreprise ne s'occuperait pas suffisamment de leur viabilité ; sur le plan politique, parce que ces entreprises ne peuvent faire leur travail en étant sur la première ligne de la revendication, fonction normalement dévolue à d'autres mouvements sociaux. Cependant, elles ont un commun refus avec les autres organisations : **le refus de dissocier développement économique et justice sociale.**

Les coopératives, un levier de développement des territoires

Dans la pensée traditionnelle en économie, le monde se divise en deux : l'économie marchande avec la prédominance des entreprises capitalistes et l'économie publique avec l'État, qui offre des biens et des services d'intérêt dit général (hydroélectricité, universités, hôpitaux...). Mais au cœur même de l'économie marchande comme au cœur de l'économie non marchande existent des entreprises d'un type différent que des militants sociaux ont fait naître à partir d'utopies socialistes nées au XIX^e siècle, mais surtout d'organisations du mouvement ouvrier et paysan tout au

long du XX^e siècle, de même que des groupes autogestionnaires à partir des années 1960 : des coopératives agricoles et financières, de même que des mutuelles d'assurances dans un premier temps ; puis des coopératives de travail et de consommation, des coopératives d'habitation et des coopératives forestières, des coopératives de santé. Ce secteur pèse, *grosso modo*, pour 8 à 10 % des emplois et du PIB dans plusieurs pays d'Europe et ici même au Québec. Dans plusieurs collectivités, ce secteur compte souvent pour plus de 15, 20 ou parfois même 30 % des emplois.

Son apport ne se limite pas à des emplois, puisque la mobilisation qui donne naissance à ce type d'entreprises à propriété collective favorise également les économies locales et régionales, voire même l'ensemble de la société québécoise (Favreau, 2008 ; Gagnon et Girard, 2001).

UN PREMIER PORTRAIT DES COOPÉRATIVES À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC

L'économie coopérative et mutualiste a de profondes racines dans nos régions et dans notre histoire, ce qui fait qu'aujourd'hui, ces entreprises ont un **chiffre d'affaires global de plus de 22 milliards de dollars et emploient près de 90 000 personnes**, sans compter les **milliers de dirigeants bénévoles** qu'elles mobilisent (plus de 20 000).

Économie coopérative et économie mutualiste

- 3300 coopératives et 39 mutuelles
- 88 000 emplois (dont 45 000 dans les non-financières)
- 20 000 dirigeants bénévoles
- 22 milliards de dollars de chiffre d'affaires
- 9 milliards dans les non-financières

Source : Direction des coopératives, MDEIE, 2008.

Taux de survie des entreprises coopératives au Québec

Entreprises	Taux moyen de survie		
	3 ans	5 ans	10 ans
Coopératives	74,9 %	62,0 %	44,0 %
Secteur privé	48,2 %	35,0 %	19,5 %

Source : MDEIE, 2008.

Un réseau d'entreprises organisé sur une base sectorielle, régionale et confédérale

L'étude la plus récente du MDEIE (2008) constate, chiffres à l'appui, que c'est principalement dans les régions semi-urbaines et rurales que les indicateurs de croissance du mouvement coopératif sont les plus significatifs. De plus, 75% des emplois coopératifs se retrouve à l'extérieur des grands centres urbains. Et si on examine la couverture des coopératives déclarantes sur tout le territoire, près de 60% de celles-ci se situent à l'extérieur des villes de Montréal, de la Capitale-Nationale (Québec) et de Laval. Cela s'explique en partie par la présence organisée sur tout le territoire de coopératives de développement régional (CDR) et de fédérations coopératives sectorielles enracinées dans les régions.

L'organisation du CQCM sur le plan régional se déploie en effet avec l'apport de onze coopératives de développement régional (CDR) couvrant l'ensemble du territoire québécois depuis plus ou moins 25 ans. Le CQCM est évidemment organisé sur le plan sectoriel en une quinzaine de fédérations : caisses populaires et d'économie, coopératives d'habitation, coopératives forestières, Coopérative fédérée du Québec et AGROPUR (agroalimentaire), coopératives d'alimentation du Québec, coopératives de câblodistribution du Québec, coopératives de services à domicile et de santé, coopératives de travail, mutuelles.

Le CQCM déploie en outre des efforts particuliers en direction de **secteurs émergents**, notamment ceux de la jeunesse et de l'éducation (coopératives jeunesse de services, coopératives en milieu scolaire), de la santé (services

à domicile, habitation coopérative pour les aînés soutenue par la communauté, coopératives de santé), du multiservice dans les communautés rurales (services intégrés de dépannage, de loisirs, d'essence...), des sources d'énergie renouvelable (dans l'éolien, le solaire, la géothermie) ou l'agriculture biologique.

Que retenir de ce premier portrait? D'abord que le poids économique des coopératives et des mutuelles ne peut être banalisé. Il a son importance dans la contribution au développement économique et social de la société québécoise comme dans celui des régions et des communautés en difficulté. Il ne faut pas non plus se méprendre : si le CQCM regroupe les grandes coopératives financières et agricoles, il réunit surtout de petites et moyennes coopératives affiliées par le biais des différentes fédérations (Brassard, Arteau et Malo, 2005). On sait aussi, en vertu des recherches menées par le MDEIE, que le taux de survie des coopératives est élevé et, de plus, nettement supérieur à celui de l'entreprise privée. Que ce soit sur 3, 5 ou 10 ans. De plus, sur 10 ans (1996-2005), il s'est créé près de 1 500 coopératives, et le chiffre d'affaires global des coopératives non financières de cette période est alors passée de 5 à 8,4 milliards de dollars (et à près de 9 milliards une année plus tard) (Brassard et Rompré, 2006). Et par-delà ces chiffres qui traduisent la présence économique des coopératives et des mutuelles, retenons, sous l'angle plus politique de la chose, l'engagement citoyen de 20 000 personnes (CQCM, 2007).

Une dynamique de mouvement

Les coopératives ne sont pas qu'un réseau d'entreprises. Elles forment un mouvement à certains égards et dans un certain nombre de ses secteurs. Cela peut être démontré autour de **cinq répertoires d'action** : 1) la dynamique socio-politique commune à tous les secteurs coopératifs autour d'une seule organisation à l'échelle du Québec, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM);

2) la construction d'une culture démocratique et d'une pensée sociale alimentée par des valeurs de solidarité; 3) une relative autonomie politique dans ces rapports à l'État; 4) un financement venant surtout de ces membres et non du financement public; 5) des solidarités internationales.

La dynamique sociopolitique du mouvement coopératif : le tournant des années 1990

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a été créé au début des années 1940 dans le cadre du développement des sciences sociales de l'Université Laval, alors dirigé par le père G.-H. Lévesque. Son premier développement significatif s'opère dans les années 1950 et 1960 dans le sillon principal de l'épargne et du crédit, de l'assurance et de l'agriculture. On pense ici au Mouvement Desjardins, aux mutuelles (La Capitale, groupe financier par exemple) et aux coopératives agricoles (la Coopérative fédérée du Québec et AGROPUR).

Les années 1970 marquent cependant une seconde grande phase de développement avec l'arrivée de nouvelles générations de coopératives engagées dans les secteurs émergents de l'époque: 1) en milieu urbain, des coopératives de travail, des coopératives d'habitation, des coopératives de consommation (magasins Cooprix), des caisses d'épargne et de crédit dans les entreprises (caisses d'économie), des coopératives d'alimentation naturelle, souvent initiées par d'autres mouvements (communautaire, écologique ou syndical); 2) en milieu rural, des coopératives de services de proximité de type garage coopératif, des coopératives de proximité multiactivités (épicerie générale, quincaillerie, station-service...), des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), des coopératives forestières.

Plus tard, dans les années 1980, émergent des coopératives funéraires, des coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) et des coopératives ambulancières. Les années

1980 marquent aussi l'avancée de l'**intercoopération** sur le plan régional avec l'arrivée des CDR, lesquelles, à leurs débuts en 1984-1985, sont des groupes de ressources techniques (GRT) appuyés par les pouvoirs publics pour accompagner la création de coopératives et regrouper sur un même territoire l'ensemble des coopératives. Des conseils régionaux d'intercoopération les avaient précédées dans les années 1970 (Jacob, 1981). Les fonds de travailleurs tels le Fonds de solidarité de la FTQ dans les années 1980 et celui de la CSN, Fondation, dans les années 1990, sont de cette période et vont servir à capitaliser un certain nombre d'entre elles, sans compter l'apparition d'un nouveau type de coopérative, la coopérative de solidarité. Capital coopératif et régional Desjardins, comme fonds de développement, apparaît au début des années 2000. De nouveaux créneaux prennent également place en santé, en agriculture biologique, dans les énergies renouvelables et en foresterie.

Tous ces nouveaux développements coopératifs ont ainsi donné place à beaucoup de mobilisation citoyenne de personnes motivées par un engagement dans des activités économiques autrement qu'à la manière du secteur privé et pour répondre à des besoins de leur communauté. Ces nouveaux développements posaient aussi l'exigence d'une plus grande coordination à l'échelle du Québec. Le début des années 1990 se révèle être une période de profonde transformation du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Coup sur coup, le CQCM organise en 1990 un premier colloque, puis une trentaine de forums locaux et régionaux qui réuniront près de 4000 personnes (Lévesque, Malo et Girard, 1999) et finalement des **États généraux de la coopération** en 1992, desquels sortira un *Manifeste de la coopération*, manifeste qui invite au «regroupement des forces dans chaque milieu et à l'échelle du Québec» afin d'en arriver à disposer d'entreprises qui contribuent à «enrichir le patrimoine collectif». À juste titre, ledit manifeste réfère explicitement aux Pionniers de Rochdale, qui fondèrent la première coopérative ouvrière de consommation en 1844 et au manifeste du Conseil supérieur de la coopération publié en 1940 (CCQ, 1994).

À l'occasion de ces États généraux, le CQCM ne se contente pas de rédiger un manifeste. Le CQCM prend aussi l'initiative d'accueillir tous les secteurs coopératifs émergents en son sein, lesquels formeront une dizaine de nouvelles fédérations. Le CQCM regroupe donc depuis près d'une vingtaine d'années l'ensemble des coopératives et des mutuelles du Québec, de toutes les générations (des caisses Desjardins et des mutuelles souvent nées il y a 100 ans et plus à celles plus récentes dans tous les secteurs tels le travail, l'habitation, la santé, les énergies renouvelables...) et dans toutes les régions (notamment par les coopératives régionales de développement). L'histoire des 20 dernières années des coopératives et du Conseil, trop rapidement esquissée ici, révèle une étonnante capacité de renouvellement, peu commune d'ailleurs, si on la compare avec d'autres pays du monde.

Le mouvement coopératif développe des rapports à l'État en conservant son autonomie politique

Il existe une perception à l'effet que le CQCM représente les coopératives bien établies, que le CQCM représente une sorte d'« establishment » des entreprises collectives qui ont « perdu leur âme ». Corrigeons le tir !

D'abord les années 1970-1980 voient un peu partout émerger de nouvelles coopératives et de nouvelles associations dont la **perspective sociale** est **plus ambitieuse**. La Caisse d'économie solidaire du Québec, des coopératives d'alimentation saine et des clubs de consommation, des coopératives de développement local en milieu rural (le JAL, Guyenne), des coopératives d'habitation, les ACEF seront de cette génération. On parle alors d'entreprises communautaires et d'entreprises coopératives (Fairbain, 1991; Lévesque, 1979) et donc, à l'échelle d'un milieu donné, d'un **croisement inédit** des **coopératives** avec le **mouvement communautaire** de cette période. Cela amène

hier l'expérience du JAL et aujourd'hui l'expérience des coopératives de solidarité inspirées par le mouvement coopératif italien.

Ce qu'il faut aussi retenir de cette nouvelle dynamique, c'est qu'à côté du mouvement communautaire et des associations de ce mouvement qui se sont engagées dans des activités économiques (entreprises d'insertion par exemple), le mouvement coopératif n'est pas en reste. La famille coopérative se renouvelle, fait le plein pendant les années 1990-2000, fait du CQCM son port d'attache à partir d'un redéploiement généralisé du mouvement coopératif (États généraux, manifeste de la coopération, affiliation des secteurs émergents au CQCM) et développe des ententes de partenariat avec l'État québécois en matière de développement coopératif, reconfirmant du coup le CQCM dans son statut de représentant des coopératives, ce que la législation de 1944 avait déjà amorcé. Simultanément, son montage financier révèle une capacité d'autonomie politique dont elle peut faire usage en temps et lieu selon les dossiers qui sont sur la table. Le budget d'opération – au sens strict de ce terme – du CQCM provient pour les 2/3 des membres (les fédérations) sous forme de cotisations. La profondeur historique du mouvement, son poids économique dans certains secteurs, la capacité de renouvellement que nous révèlent les 20 dernières années, illustrent la capacité globale de ce mouvement de négocier avec l'État pour faire progresser le développement économique et social du Québec et de ces régions. Sa visibilité politique est toutefois à ranger dans les manques à gagner, tout comme sa culture tacite de neutralité politique.

Les coopératives ont bâti un mouvement démocratique

Le CQCM a une règle de base dans sa culture démocratique: ne participent aux instances que les organisations coopératives et mutualistes (les différentes fédérations) qui

paient des cotisations. Il existe aussi un statut de membre associé¹. De plus, les différentes fédérations sectorielles et les CDR sont très autonomes, tant dans leurs délibérations que dans leurs décisions. Le poids de l'équipe de direction du Conseil et du personnel est un poids relatif par rapport aux élus des fédérations. Bref, le fonctionnement est très décentralisé, sans doute un peu trop. Autre composante de la culture coopérative et mutualiste : la culture entrepreneuriale est très présente dans la base sociale du mouvement. Autrement dit, générer des revenus propres, et cela de façon principale, est une visée majeure parce que cela permet d'assurer aux organisations concernées la pérennité par la viabilité économique, et de là, par leur regroupement à différents niveaux, l'autonomie politique indispensable pour mener à bien leurs objectifs sociaux. Autrement dit, le mouvement coopératif ne baigne pas dans la culture de la subvention.

Le mouvement coopératif développe des solidarités internationales

La présence internationale du mouvement coopératif québécois passe par la Société pour la coopération et le développement international (SOCODEVI), dont la tâche est très précisément de développer une solidarité avec le Sud et par Développement international Desjardins (DID), dont la tâche est de soutenir le développement de la finance communautaire dans les pays du Sud.

SOCODEVI, mis sur pied en 1985, travaille dans une vingtaine de pays, surtout d'Afrique et d'Amérique latine. Cette OCI aura soutenu plus de 600 projets de développement, aura travaillé avec plusieurs centaines de partenaires du Sud dans une quarantaine de pays en mettant à contribution de façon bénévole plusieurs centaines de dirigeants des différentes fédérations du mouvement. De son côté, DID est engagé dans 30 pays du Sud et de l'Est, dont 12 pays d'Afrique francophone.

Le Conseil est également associé au mouvement coopératif international par l'intermédiaire de la participation canadienne à l'Alliance coopérative internationale (ACI), regroupement réunissant 230 organisations nationales représentant quelques 800 000 coopératives dans 90 pays. Sur un plan plus local (québécois) et moins institutionnel, dans les milieux où émergent de nouvelles formes de solidarité internationale, le CQCM participe au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et par là au Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), foyer animateur de rencontres internationales depuis plus de 10 ans (Lima en 1997, Québec en 2001 ; Dakar en 2005 et le Luxembourg en 2009), de même qu'aux Rencontres internationales du Mont-Blanc, initiées par les coopératives et mutuelles françaises dans une perspective de développement d'une alternative planétaire au capitalisme (Jeantet et Poulnot, 2007).

LES COOPÉRATIVES FOURNISSENT UNE RÉPONSE À DES BESOINS DES CLASSES MOYENNES ET POPULAIRES

Les coopératives disent toujours « répondre à un besoin ». C'est une formule un peu passe-partout constamment utilisée par tout un chacun pour se définir en un tour rapide de la chose. Ce n'est évidemment pas le propre des coopératives. Les coopératives se situent à l'intérieur d'un ensemble d'acteurs qui « répondent à des besoins », ce que coiffe la notion de « mouvements sociaux ».

Toutefois, avec des agriculteurs (coopératives agricoles), avec des travailleurs (coopératives de travail), avec des consommateurs (coopératives funéraires, d'alimentation, d'habitation...) et avec des communautés (coopératives d'énergies renouvelables et coopératives de santé; des circuits courts pour favoriser l'achat local...), le mouvement coopératif répond à des besoins mais à sa manière,

qui n'est pas celle des autres mouvements. C'est **par la participation économique**, c'est-à-dire en « créant de la richesse » ou en « générant du capital » mais en le liant à la réponse à des besoins (contrairement à l'entreprise capitaliste, qui crée de la richesse en la liant de façon indissociable à la recherche du maximum de profit). C'est là sa spécificité.

Le mouvement communautaire ou le mouvement syndical ne participent pas de la même manière pour répondre à des besoins. Ils sont plutôt dans le versant « distribution de la richesse » par la revendication et la négociation de meilleures conditions de vie pour les classes moyennes et populaires. Retenons par ailleurs que la naissance des initiatives socioéconomiques n'est pas liée qu'à la nécessité (besoins). Elle est aussi liée à des aspirations collectives (appartenance à un groupe, une communauté) et à la volonté politique de son leadership, plus ou moins précise selon les cas, de travailler à bâtir un monde plus équitable. Donc il y a **trois moteurs (ou motivations) d'action collective** : nécessité ou réponse à des besoins, aspirations sociales et projet de société. Reste que la visibilité politique du mouvement coopératif comme levier de changement social est relativement faible. Cela explique en partie qu'il soit peu perçu comme un mouvement historique de changement social qui a su, avec ses hauts et ses bas, se renouveler sans cesse en captant certains besoins et certaines aspirations d'aujourd'hui pour les transformer en projets collectifs. Quelques travaux récents font cependant état de ce nouveau coopératif et mutualiste un peu partout dans le monde, tant au Nord qu'au Sud. Voir à cet effet Jeantet et Poulnot (2007), Defourny (2002) et Fall (2007).

L'analyse de ce mouvement doit se faire dans la durée : il faut partir des premières mutuelles et coopératives du mouvement ouvrier naissant jusqu'à aujourd'hui. Sinon on se condamne à identifier comme de l'économie « véritablement » alternative et solidaire, transformant « radicalement » la société, les plus récentes initiatives qui sont très souvent de nouvelles générations avec plus de vitalité culturelle, mais ayant peu d'impact réel sur l'éco-

nomie d'une société. C'est souvent le cas de la rhétorique sociologique et politique de l'« économie solidaire » à la française, par exemple (Laville, 2003). À se confiner dans l'émergent paraissant disposer d'un potentiel élevé de changement social, on se trompe souvent en ayant un point de vue ahistorique et trop microsocial.

LE COMMERCE ÉQUITABLE : UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET COOPÉRATIF

Qui n'a pas, dans les dernières années, entendu parler de commerce équitable? Au Québec, les ventes qui y sont liées sont en croissance constante. Il y a une décennie ou deux, les produits équitables étaient distribués presque exclusivement dans des boutiques spécialisées ou au sein de réseaux de militants. On les retrouve aujourd'hui dans la plupart des commerces de détail, les supermarchés et les épiceries, produits qui viennent du Sud.

Pour l'heure, la majorité des petits producteurs, la plupart du temps organisés en coopératives, qui prennent part à la filière équitable, sont surtout situés en Amérique latine. Malgré cela, le commerce équitable fait doucement son entrée en Afrique, où un nombre grandissant d'organisations s'y intéressent. Les réseaux qui le portent sont en pleine structuration (Lemay *et al.*, 2010). D'ici quelques années, plusieurs denrées portant le label équitable seront exportées du continent africain: arachide, coton, mangue, karité, cacao, etc. Déjà, des ONG de coopération internationale (CECI, OXFAM-Québec, SOCODEVI, UPA-DI...) en place sur le terrain ont misé sur les pratiques de ce type. C'est l'ONG Équiterre, nouvelle arrivée dans le paysage, qui en a été l'initiatrice. Le rôle de toutes ces organisations: offrir un appui organisationnel aux associations et coopératives du Sud qui souhaitent se lancer dans la production et la commercialisation équitables.

En diminuant les intermédiaires et en payant aux petits producteurs un prix qui tienne compte des coûts de production, le commerce équitable favorise l'autonomie économique de communautés du Sud, en plus de développer une nouvelle forme de coopération internationale entre le Nord et le Sud. Le commerce équitable se pratique généralement au sein de coopératives qui ont pour *credo* le respect des droits du travail. De plus, une partie de la ristourne des entreprises sert, en principe du moins, à financer des projets locaux en matière de santé, d'éducation ou d'habitat. **Comme quoi la vieille utopie coopérative** venue d'Europe inspire encore des collectivités locales dans la lutte contre les « intermédiaires parasites » comme le disaient les Pionniers de Rochdale en 1844. Voyons de plus près la contribution effective des coopératives en examinant celles-ci dans le répertoire d'action qui est celui du développement des territoires.

NOTE

1. Parmi lesquels membres associés, on retrouve notamment le Fondation de la CSN au niveau confédéral (le Conseil) et des membres auxiliaires en provenance d'OBNL dans certaines fédérations, comme c'est le cas de la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé.



Les coopératives dans le développement des territoires

Face à la montée de la mondialisation néo-libérale, face à la crise de l'emploi et à celle des services publics qui leur sont concomitants, les communautés sont sous pression : quel est l'avenir dont disposent ces territoires dans le nouveau paysage économique et social mondial ? Et sur quoi peuvent-ils compter ? Les coopératives et les entreprises collectives en général sont-elles de la partie ? Les coordonnées du développement local et régional ont beaucoup changé : l'approche dite de « développement des territoires » et son croisement avec celle des « entreprises collectives », et tout particulièrement des coopératives, apporte-t-elle du nouveau pour comprendre et faire progresser le développement durable et solidaire des communautés locales et des régions ?

Les débats des dernières années ont permis de voir que la « région » est une notion très connotée. « Région » au Québec s'oppose par exemple à « centre », ce qui n'est pas le cas de la notion de « territoire », moins marqué d'un sens précis. Celui-ci se définit tout à la fois comme un **lieu d'ancrage et d'identité** (le « vivre ensemble »), un **lieu de développement** (mise en valeur des ressources locales) et un **lieu d'exercice de la démocratie de proximité** (la citoyenneté active). De telle sorte que les vieux clivages « périphérie-centre », « rural-urbain » perdent de leur densité au bénéfice d'un examen aussi bien d'un quartier de grand centre urbain, d'une enclave de pauvreté dans une région dite gagnante, d'une région en déclin, ou d'un pays du Sud délaissé par le développement économique dominant. De plus, cette notion a l'avantage d'introduire une logique transversale par rapport à une logique de ciblage (ou sectorielle) souvent prévalente dans les services publics. Comment se déploie la participation du mouvement coopératif dans le développement actuel de communautés sous pression, en contexte où le local et le global s'articulent plus fortement ?

LES COOPÉRATIVES, PARTIE INTÉGRANTE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

La société actuelle est inscrite dans un double mouvement : 1) le mouvement d'une mondialisation qui déterritorialise les économies locales et régionales ; 2) un mouvement de reterritorialisation ou de relocalisation. La dynamique de relocalisation intéresse au premier chef le mouvement coopératif. Pourquoi ? Draperi résume bien la chose :

En effet, c'est le mouvement coopératif qui apparaît comme le mieux placé pour garantir le rattachement de l'économie au territoire : les coopératives sont initiées par des acteurs locaux, elles dépendent de leur engagement volontaire et solidaire ; leur capital, indivisible et inaliénable, n'est pas

délocalisable; leur taille, à la mesure des forces de leurs membres, est dans la majorité des cas à l'échelle du territoire; leur développement est entre les mains de leurs adhérents selon le principe démocratique « une personne, une voix » (Touzard et Draperi, 2003, p. 83)

Les coopératives sont en effet très présentes dans un grand nombre de secteurs et dans toutes les régions du Québec. Si elles sont très peu actives dans la grande industrie et sur le plan macro-économique (exception faite du monde agricole et bancaire), en revanche, **elles donnent leur pleine mesure dans le développement de communautés et des régions**. La contribution de ces entreprises et du mouvement qui lui correspond est largement méconnue et constitue souvent un point aveugle pour les décideurs (le secteur existe bel et bien, mais il est souvent dilué dans un tout indifférencié, le monde des entreprises). Or, de ce mouvement plus que centenaire, il convient de dire trois choses importantes lorsque vient le temps de reconstituer son itinéraire : à l'origine des initiatives de ce dernier, il y a d'abord l'insécurité des classes populaires du Canada français (comme on disait à l'époque), les inégalités sociales fortes vécues par ce groupe national au sein du Canada. À l'origine de ses initiatives, il y a aussi l'appartenance à un groupe, l'identité, la volonté de « vivre ensemble » d'une communauté particulière. À l'origine de ces initiatives, il y a finalement aussi le rêve d'une société socialement juste et équitable. Tels sont **les trois moteurs d'action collective** qui ont fait émerger cette économie chez nous : **le besoin, l'identité, le projet d'un autre monde** (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Il y a donc, en premier lieu, des communautés (des territoires) et des groupes sociaux acculés à la précarité ou encore asservis par les conditions qu'impose un développement extraverti. Cela a conduit des gens à mener un combat contre la dépendance, laquelle doit impérativement passer par un développement de l'intérieur, qu'on nomme aujourd'hui développement solidaire et durable, type de développement dont les coopératives sont et peuvent être des leviers importants.

Par-delà ces statistiques, il faut surtout prendre acte que les 30 dernières années ont vu, à côté de la participation des coopératives agricoles et des caisses d'épargne et de crédit, des initiatives nouvelles de développement des régions qui ont pris forme. On pense ici notamment aux coopératives de travail, aux coopératives forestières et plus récemment aux coopératives de solidarité (secteurs multiples), et à l'engagement dans de nouveaux créneaux (la santé, le récréotourisme, la production d'énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire, les produits du terroir).

Le sens de cette action des coopératives est pleinement d'actualité aujourd'hui comme demain, puisque ces motifs d'origine, dans un contexte différent évidemment, sont toujours présents. Par exemple, l'émergence de nouveaux créneaux coopératifs adossés à la poussée de décentralisation sociopolitique et de déconcentration de l'État québécois en direction des régions et des municipalités va dans ce sens (Hélène Simard, *Le Devoir*, 21 octobre 2006). Cela nous porte à penser que les coopératives font partie intégrante d'un mouvement d'affirmation pour le développement économique et social du Québec par ses régions (Proulx, 2002).

LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES QUI MISENT SUR LES COOPÉRATIVES ET DES MOUVEMENTS SOCIAUX LOCAUX

Depuis près de 25 ans (1985-2010), un nouveau « militantisme économique » dans les régions (coopératif, syndical et communautaire) s'est exprimé, notamment avec l'arrivée des coopératives de développement régional (CDR) et des fonds de travailleurs. En effet, à l'occasion de la récession de longue durée du début des années 1980 et de la redéfinition de l'État dans le développement économique et social au cours des années 1990, il s'est opéré une mobilisation sociale relativement inédite.

Du côté du mouvement coopératif, cette mobilisation s'est réalisée autour d'États généraux de la coopération, du développement des coopératives de développement régional (CDR) et par l'insertion au sein du CQCM de nouvelles fédérations regroupant les générations plus récentes de coopératives. Du côté du mouvement communautaire, cette mobilisation s'est réalisée par la mise sur pied d'initiatives de revitalisation s'inscrivant dans une volonté de « reprise en main » des collectivités locales par elles-mêmes. C'est le cas des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des initiatives d'insertion sociale par l'activité économique comme les Carrefours jeunesse-emploi et les entreprises d'insertion (Favreau et Lévesque, 1999). Du côté du mouvement syndical, ce sont des reprises d'entreprises en difficulté et surtout le maintien ou la création d'emplois par l'intermédiaire de fonds de travailleurs qui sont devenus des priorités. Plus globalement, les syndicats ont opéré un changement d'orientation stratégique, passant d'une stratégie trop exclusivement d'affrontement à un « syndicalisme de proposition » et à leur engagement dans la construction d'outils de développement économique.

En somme, des mouvements sociaux se sont engagés sur le terrain économique (coopératives, syndicats et associations de type communautaire), parvenant ainsi à faire émerger de nouvelles solutions à la crise de l'emploi, à celle de services collectifs et à celle des communautés locales en difficulté. Ainsi, il s'est créé pendant la décennie 1990 un nouveau type de relations entre l'État et la société civile dans le sens d'une **cohabitation active** : partenariats public/privé/associatif ; tables de concertation ; participation d'organisations communautaires et coopératives à des instances publiques comme les Conseils de développement régional, ancêtres des actuelles Conférences régionales des élus.

DE NOUVELLES FILIÈRES INSTITUTIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE TYPE COLLECTIF

L'itinéraire des territoires au Québec (1980-2010)

Le renouveau du monde coopératif, l'émergence de l'économie sociale (OBNL ayant des activités économiques) et la mise en place de différents dispositifs de développement local/régional sont des réalités relativement récentes. Cela remonte aux années 1980. Dans la période antérieure (1945-1975), le local n'était pas considéré comme très important du point de vue du développement économique et les coopératives non plus (à l'exception de Desjardins et des coopératives agricoles). C'est la période de la grande entreprise privée (minière, forestière ou manufacturière) et des projets de la grande entreprise publique (Hydro-Québec, Caisse de dépôt...). La notion de territoire renvoyait alors au « national » (dans le sens québécois) et par la suite au régional, alors que le local était perçu comme traditionnel et de peu d'intérêt comme vecteur de développement économique et social. La régionalisation au Québec a d'abord consisté à créer des administrations régionales (1966-1967) avec une mission de planification. L'objectif avoué était de lutter contre les disparités régionales, de moderniser les infrastructures et de créer des pôles de croissance régionaux urbains. Outre la question du développement économique, la régionalisation a également été marquée par la mise en place, simultanée mais séparée, du développement social, notamment des grands services collectifs en éducation et en santé/services sociaux. Enfin, l'échelle locale, celle des municipalités, n'a été touchée que par le déplacement de certaines activités locales vers les capitales régionales. En somme, la régionalisation fut avant tout une opération de déconcentration de l'appareil de l'État, puis de décentralisation de certaines responsabilités.

L'approche du développement local telle qu'elle apparaît surtout à partir de la décennie 1990-2000 diffère **dans son contenu, ses dispositifs et ses acteurs** : elle émane surtout des communautés, et principalement des communautés locales en déclin qui contestent l'approche alors dominante du développement régional, approche qui va du haut vers le bas (« top-down approach »). Elle remet en question les programmes mur à mur, la standardisation tous azimuts, l'absence de prise en considération des différences et l'absence de démocratisation des initiatives d'un État devenu avec le temps trop centralisé et bureaucratique. La proposition des années 1970 est celle du développement des communautés par elles-mêmes : territoire local, plan de développement, mobilisation des ressources individuelles et collectives (« bottom-up approach »). Si cette approche alternative donne lieu aux premières initiatives en milieu rural et urbain, elle alimentera par la suite, dans les années 1980, parallèlement à la généralisation de la crise de l'emploi à la grandeur des territoires du Québec, une revendication de plus en plus largement appuyée par tous les acteurs sociaux en faveur d'un développement socioéconomique local concerté et disposant de leviers financiers. C'est aussi à cette époque (1984-1985) que les coopératives régionales de développement (CDR) s'implantent progressivement dans toutes les régions du Québec.

Sacré-Cœur au Saguenay : une mobilisation réussie dans la durée

En 1984, la situation de cette petite municipalité du Saguenay de 1900 résidents est plutôt morose. La scierie locale qui emploie 300 travailleurs et qui constitue donc le levier économique clé de cette communauté vient de déclarer faillite et la banque, principal créancier, s'appête à la vendre à l'encan en pièces détachées. Les résidents décident alors de bloquer la route 138 vers la Côte-Nord pour empêcher que la machinerie quitte les lieux. La protestation a son écho à

Québec qui finit par concéder une subvention à un comité de relance, lequel avait déjà engagé une souscription populaire ayant recueilli 150 000 \$. Boisaco vient de naître : deux coopératives de travailleurs sont mises sur pied, une en forêt et l'autre pour l'usine. Des actions sont vendues aux résidents et les travailleurs de la scierie y investissent chacun 3 200 \$. Vingt ans plus tard, en 2004, quatre coopératives emploient 747 personnes et la population de Sacré-Cœur, loin de décliner, est passée de 1 900 à plus de 2 100 personnes. La municipalité de Sacré-Cœur s'est reprise en mains parce qu'elle a su additionner ses forces en misant sur une action collective comme le font depuis des décennies des milliers de coopératives à travers le Québec des régions.

Source : Informations tirées d'un article de Charles Côté, *La Presse*, 10 septembre 2005, et de l'ouvrage du Conseil des affaires sociales, 1992, *Un Québec solidaire : rapport sur le développement*, p. 32-36.

Durant la décennie 1990, les limites de cette approche de développement local alternative se faisant sentir, l'approche d'un développement local concerté fera alors son apparition et donnera lieu à un virage lié à l'arrivée des SADC (1991) et des CLD (1998). Les contestataires de la génération antérieure sont alors invités à siéger à des tables de concertation. Ils cherchent alors à obtenir un plus grand contrôle politique, à travers la gouvernance locale, et un plus grand contrôle financier, notamment avec l'émergence des premiers fonds de développement local et régional. Dans les régions-ressources et les milieux ruraux, les sociétés d'aide aux collectivités (SADC) et les centres locaux de développement (CLD) sont au cœur de ces dynamiques.

Le gouvernement québécois découvre à cette époque **les avantages du local sur le régional** comme en témoignent la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979) et la création des MRC qui seront chargées de l'élaboration de schémas d'aménagement pour les municipalités qu'elles regroupent. La MRC, qui se veut une « région

d'appartenance», se doit d'assumer la concertation entre ses municipalités et la population de manière à constituer un espace cohérent pour les acteurs socioéconomiques. Il faudra cependant attendre les années 1990 pour que le gouvernement québécois fasse un pas de plus en permettant aux municipalités et aux MRC d'être encore plus actives dans la création d'entreprises. Ainsi, la loi des municipalités est amendée pour permettre à ces dernières de soutenir la création d'entreprises et fonder des organismes à but non lucratif à cette fin. Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) met alors à la disposition des MRC des fonds d'investissements locaux (FIL) qui leur permettent de s'engager dans cette direction. La plus grande partie des FIL serviront à la capitalisation des SOLIDE pour la partie devant provenir du milieu. En 1997, la Politique de soutien au développement local et régional du gouvernement du Québec crée un nouveau dispositif, les centres locaux de développement (CLD), sur le territoire des MRC.

Bref, une nouvelle filière institutionnelle de développement local émerge à partir de 1985 et se forme autour de quatre coordonnées cardinales : 1) de nouveaux dispositifs d'accompagnement du développement des communautés (SADC, CLD, CDR, CDEC) ; 2) des fonds de développement, outils indispensables pour soutenir la capitalisation des entreprises évoluant dans le cadre de la relance ou de la consolidation d'économies locales ou régionales ; 3) une échelle d'intervention privilégiée qui est locale ou infrarégionale ; 4) une reconnaissance de l'entrepreneuriat collectif (coopératif et d'économie sociale) dans certains secteurs comme composante de développement, au même titre que l'entreprise privée ou le service public local.

Il s'agit souvent à l'époque de démarches inédites où le monde coopératif, syndical et associatif se croise avec le secteur privé local et le secteur public (municipalités et services régionaux des gouvernements centraux) en tentant de se coordonner pour créer, animer et gérer ces outils d'accompagnement du développement local et régional.

Ce partenariat réussit souvent à susciter des participations croisées multiples entre entreprises collectives et développement régional où chacun y retrouve une partie de ces intérêts.

La nouvelle filière du développement local et régional

Dispositifs de développement local (accompagnement)	Microfinance (fonds de développement)	Territoires desservis
Coopératives de développement régional (11 CDR)	Accompagnement de soutien aux coopératives par les CDR	Toutes les régions du Québec
Sociétés d'aide au développement des collectivités (67 SADC)	Fonds propres (à l'origine financement public fédéral)	Municipalités régionales de comté (MRC) en milieu rural défavorisé
Centres locaux de développement (112 CLD)	Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds d'économie sociale (aujourd'hui disparu)	Les 87 municipalités régionales de comté (MRC) et 16 territoires équivalents
Corporations de développement économique communautaire (14 CDEC)	Fonds propres de certaines CDEC (à l'origine financement public)	Quartiers urbains défavorisés de Montréal surtout
SOLIDE (86) et MRC	Fonds d'investissement local (FIL) et Fonds de solidarité (FTQ)	Toutes les régions du Québec

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SE RENOUVELLE PAR LES DYNAMISMES LOCAUX

La recherche en développement local a ainsi opéré un renouveau important pendant cette même période, entrant en phase avec ces nouvelles dynamiques. Cette dernière s'est orientée de plus en plus vers l'étude des nouvelles pratiques de type socioéconomique qui combinent de façon nouvelle l'« économique » et le « social » à partir d'un financement hybride (fonds publics, privés, associatifs)¹.

On a donc vu se déployer des **initiatives** de développement territorial **fortes**, tant dans un grand centre urbain comme Montréal (les CDEC) que dans les milieux urbains des régions (les CDC et quelques CDEC), des coopératives de développement régional (CDR) sur tout le territoire du Québec ou dans les milieux ruraux (les SADC), puis des CLD, initiatives qui font notamment valoir l'impératif de la capitalisation et de l'accompagnement de l'entreprise locale, privée ou collective.

Croissance des coopératives dans la MRC de L'Assomption

Selon les chiffres dévoilés par la Coopérative de développement régional (CDR-L), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de L'Assomption a constaté une croissance fulgurante de l'entrepreneuriat collectif et des coopératives sur son territoire. Depuis les 10 dernières années, le nombre de coopératives a augmenté de 150 % sur le territoire des six villes composant la MRC de L'Assomption, la plus grande croissance dans toute la région de Lanaudière. Les efforts de développement et les investissements réalisés par le CLD de la MRC dans les dernières années auraient grandement contribué à l'atteinte de ces résultats. Au cours des 10 dernières années, le CLD a injecté directement, sous forme de subventions, plus d'un million de dollars dans une cinquantaine de projets d'entrepreneuriat collectif qui ont généré près de 15 millions de dollars d'investissements globaux et permis la création ou la consolidation de plusieurs centaines d'emplois. Soulignons que cette croissance de l'entrepreneuriat collectif a aussi pu prendre son ampleur grâce au partenariat entre le CLD de la MRC de L'Assomption et la Coopérative de développement régional de Lanaudière (CDR-L) qui constitue la référence en développement coopératif pour la région.

Source : Bulletin de l'UMQ, 8 juillet 2008.

Plus précisément, les grandes institutions financières (banques) ne finançaient plus que les clients les moins à risque et ceux de qui il était possible d'obtenir un profit maximum. **Il s'est ainsi créé un vide de financement du côté des PME et des TPE (très petites entreprises) en région**, en même temps que les régions et des communautés locales aspiraient à se prendre davantage en main. Une nouvelle offre de financement s'est donc constituée en grande partie en dehors des circuits financiers traditionnels sous la pression de la demande locale.

Relativement à l'émergence de ces fonds locaux et régionaux de développement, on peut caractériser cette période de la façon suivante :

1. Des fonds locaux et régionaux de développement apparaissent alors comme de précieux **instruments pour le développement des territoires**. Car, à la différence des années 1960 et 1970, cela signifie que l'on ne s'en remet plus à la seule grande entreprise et à l'État quand il s'agit de développement économique, de création d'emplois et de revitalisation des communautés locales. Si d'un côté, certains fonds s'inscrivent dans la seule logique de l'économie marchande, d'autres cherchent à combiner viabilité économique et utilité sociale.
2. Ces fonds locaux et régionaux de développement sont plus souvent qu'autrement des **initiatives croisées ou multiacteurs**. Il s'agit souvent de démarches inédites où les secteurs coopératif et communautaire, le secteur privé (entreprises locales) et le secteur public (municipalités et gouvernements centraux) se concertent et se coordonnent pour créer, animer et gérer ces outils d'accompagnement du développement local et régional.

Les pratiques croisées des entreprises à propriété collective et du développement régional

Coopératives et syndicats	Dispositifs de développement des territoires
<ol style="list-style-type: none"> 1. capital coopératif et régional Desjardins, caisses populaires et caisses d'économie (2001) et Coopératives de développement régional (CDR, tout au long de la décennie 1990) 2. les SOLIDE (1991) 3. les fonds de travailleurs (FTQ, 1983, et CSN, 1996) 4. le RISQ (1997) puis la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (2005) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. les centres locaux de développement (CLD, 1998) 2. les sociétés d'aide aux collectivités locales (SADC, 1991) 3. les conseils régionaux de développement devenus des conférences régionales d'élus (CRE, 2003)

UNE COHABITATION ACTIVE COMPROMISE AVEC L'ARRIVÉE DU PARTI LIBÉRAL AU POUVOIR

Après 2003, avec le gouvernement libéral, il est devenu manifeste que ce dernier misait d'abord et avant tout sur le secteur privé et sur un refus assez marqué de l'intervention de l'État. Le rapport de force va donc progressivement s'inverser dans certains domaines. Dans le projet de loi 34 présenté en 2004, le développement local et régional, façon libérale, va alors reposer principalement sur les seuls élus municipaux dans les Conférences régionales d'élus (CRE), nouvelle structure qui remplace les CRD. La présence d'acteurs socioéconomiques autres que des élus devient aussi facultative et aléatoire. Cette loi 34 va également proposer un nouveau cadre de développement local en confiant aux MRC les responsabilités jusqu'alors prises en charge par les Centres locaux de développement (CLD). L'objectif sera de renforcer, au palier local, le rôle et les responsabilités des élus municipaux en matière de développement

économique et de soutien à l'entrepreneuriat (Simard et Leclerc, 2009). La cohabitation active entre les initiatives locales de développement et les pouvoirs publics amorcée avec les CLD et les autres organisations (syndicales, coopératives, communautaires...) depuis 1998 est dès lors compromise par le nouveau gouvernement. L'approche de développement local des CLD était alors encore très jeune. Elle avait fait florès avec un gouvernement qui misait sur les institutions publiques, sur la concertation avec les organisations syndicales et le monde associatif en général (groupes de femmes, coopératives, organisations communautaires...), sur les chercheurs investis dans ce domaine et leurs réseaux. Autrement dit, il y avait un environnement politique facilitant.

La nouvelle réglementation mise en œuvre ne vient plus favoriser la présence des différentes organisations sociales (syndicats, groupes de femmes...) aux décisions locales et régionales. Le nouveau cadre ne garantit plus vraiment leur légitimité et menace leur droit d'y participer. Sans compter que les financements commencent à fondre comme neige au soleil. L'ACLQ se voit couper des fonds (10% de son budget déjà maigre), les enveloppes budgétaires réservées pour l'économie sociale sont gelées. En fait, la dynamique qui sous-tend à partir de ce moment-là les CRE relève davantage d'une conception traditionnelle de la démocratie: celle qui considère que seuls les élus sont légitimes. Effet politique de cette loi de 2004: la lutte des places entre groupes, la concurrence pour le positionnement de ces derniers dans les structures locales et régionales, où les plus influents réussissent à se maintenir mais les plus faibles disparaissent peu à peu du paysage ou ne se manifestent plus. Sans compter l'effet politique, non prévu et non réfléchi mais antérieur à cette loi, celui d'une institutionnalisation précoce de certaines initiatives de développement local et d'économie sociale: une logique professionnalisante et d'expertise qui aura tendance à prendre le dessus sur celle de l'« empowerment » des communautés et de leur mobilisation. Une vision gestionnaire

de ces initiatives prend forme sur fond d'affaiblissement du projet social et politique qui les avait fait naître. Situation que l'on retrouve aussi dans le mouvement communautaire, les CDC ou les CJE par exemple (Favreau, 2008, p. 123-155).

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : LA DYNAMIQUE URBAINE

La bataille de l'emploi et celle du développement des communautés locales qui l'accompagne ne sont pas uniquement le fait du monde rural et des régions. Le problème se vit massivement au cœur des villes : la crise de l'emploi se couple à une crise des quartiers. Ces deux crises se renforcent mutuellement pour mener à une exclusion sociale dont on commencera à comprendre, l'exemple européen aidant, qu'il s'agit bien là d'un enjeu économique et social remettant profondément en cause la citoyenneté active pour des pans entiers de la société. D'où l'étude rendue nécessaire des dynamiques suscitées par les initiatives locales et les nouvelles politiques urbaines, l'étude des dynamiques innovatrices initiées par le mouvement communautaire urbain, etc. L'approche traditionnelle du développement des territoires au Québec s'était peu arrêtée à ces questions en concentrant ses efforts principalement sur les régions ressources (dites périphériques) et le développement rural. Or, les quartiers populaires des centres-villes sont des espaces délaissés par le développement économique dominant, mais où des échanges économiques peuvent s'y redéployer. Les quartiers sont les premiers marchés de l'activité économique parce que l'intervention de développement local y travaille d'arrache-pied. Grâce à celle-ci, la solidarité entre les habitants n'est alors plus cantonnée à la seule sphère des transferts sociaux (impôts, aide), « elle joue de manière localisée, par le biais de circuits courts de financement en étant directement en prise sur la sphère de la production.

En réponse à la crise urbaine, une stratégie a ainsi émergé, celle d'un développement économique et communautaire local qui permet l'entrée négociée de ces quartiers dans le système politique local, et ce, grâce à un mouvement communautaire de quartier qui a su combiner efficacement défense de droits, développement local et développement d'entreprises collectives (coopératives et OBNL). C'est d'ailleurs la seule stratégie capable de s'attaquer simultanément au problème du chômage et au renouvellement du cadre de vie (Bourque *et al.*, 2007).

Développement socioéconomique en milieu urbain : deux approches

Dans plusieurs de nos travaux antérieurs, notre point de départ avait été **l'espace urbain délaissé** par le développement économique dominant (DED). En d'autres termes, la plupart du temps, **des quartiers ouvriers**. Pourquoi ce point de départ ? Parce que ces quartiers étaient un véritable miroir des enjeux de développement des villes. Dans le cadre de ces travaux, notamment sur le développement local (Favreau et Lévesque, 1999), il ressortait que les municipalités avaient été amenées à jouer un nouveau rôle dans le développement de leurs quartiers, que ce soit sur le plan socioéconomique, tels la revitalisation du centre-ville, le soutien au développement d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle de jeunes (CJE par exemple) ou sur le plan social, comme le soutien au développement de nouveaux services de proximité ou à leur renouvellement (loisirs communautaires) à côté du travail plus strictement de développement économique (accueil d'entreprises) qu'elles faisaient traditionnellement. Une nouvelle loi en 2002 (la loi 114) viendra confirmer cette mission de développement social des villes.

Les villes vont peu à peu évoluer autour de **deux stratégies** de développement local plutôt qu'une : 1) soit qu'elles se déploient pour attirer des activités écono-

miques nouvelles dans la municipalité; 2) soit qu'elles partent des besoins d'emploi, de logement, de formation de la main-d'œuvre locale. Dans le premier cas, on mise sur une approche à deux partenaires: l'engagement du secteur privé stimulé par des dispositifs publics d'aménagement. Dans le second cas, on mise sur l'association d'acteurs locaux privés, publics, coopératifs et associatifs pour relancer les quartiers en déclin. La première approche a vite révélé trois limites: celle de concevoir le développement local de façon unidimensionnelle en ne misant que sur l'arrivée d'activités économiques motrices; celle de postuler des retombées automatiques de la croissance sur les secteurs les plus en mal de développement (théorie du ruissellement) et, la troisième, celle de miser surtout sur le secteur marchand, tout en considérant *a priori* que les citoyens résidents n'ont pas à être partie prenante de ce genre d'opérations qui ne concernerait que le « monde des affaires ». On risque alors un développement à deux vitesses.

La seconde approche a certains atouts comme celui de la diversité des acteurs mais, dans certains cas, ce peut être paralysant, les partenaires s'annulant mutuellement dans leur tentative de ne faire valoir que leurs intérêts particuliers sans prendre suffisamment en compte l'intérêt commun qui surplombe l'ensemble des acteurs. En outre, cette seconde approche a vu pointer la limite de son impact en travaillant trop « par le bas » autour d'initiatives à petite échelle. Autrement dit, si son échelle d'intervention s'avère trop réduite et si l'organisation qui accompagne le développement est de trop petite taille, le suivi durable des projets et l'efficacité structurante à une plus grande échelle vont demeurer limités. Enfin, en troisième lieu, le financement externe étant souvent peu élevé et peu diversifié, l'obtention de ces financements devient un objectif en soi au détriment d'un effort de développement économique combiné à la réalisation d'une certaine équité territoriale.

Cependant, l'attrait de cette stratégie de développement local a été d'être multiactivités et d'épouser une démarche par le bas mais ascendante, en se préoccupant de relais possibles à un niveau plus large :

1. Le développement de services de proximité avec une préférence pour les initiatives collectives (restauration populaire, groupes d'achat, traiteurs, habitat coopératif et communautaire, cuisines collectives, services de garde, coopératives de services à domicile...).
2. Le repérage et le soutien au développement de nouveaux gisements d'emploi dans des secteurs économiques en montée tels le tourisme, la récupération et le recyclage des déchets (du vêtement en passant par les appareils ménagers jusqu'aux ordinateurs), le sport et le loisir, les activités culturelles.
3. Le soutien à des activités d'insertion socioprofessionnelle (CJE et entreprises d'insertion) ou le soutien à des travailleurs autonomes et à la TPE (petit commerce).
4. La mise en place de nouvelles structures de financement (fonds locaux de développement) pour faciliter le crédit à ces initiatives économiques.

Technopôle Angus : une initiative locale ancrée dans la communauté

L'est de Montréal, notamment les quartiers Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve, était doté d'une grande entreprise de plusieurs milliers de travailleurs dans les années 1940 et 1950. Les usines Angus, appartenant à la firme Canadien Pacifique (CP), fabriquaient des locomotives. La fermeture définitive de cette grande entreprise en 1992 amène la population des quartiers environnants à reconverter ce complexe industriel en fonction de l'emploi local et de considérations environnementales. De petites et moyennes entreprises privées et collectives vont trouver leur niche à l'intérieur d'un nouveau complexe industriel locatif dans un ancien bâtiment

restauré. Des coopératives d'habitation aussi. Grâce à quoi ? Au dispositif de création d'une Corporation de développement économique communautaire (CDEC) mise en place. La CDEC locale va alors créer une Société de développement, la Société de développement Angus (SDA), laquelle va réussir, grâce à une forte mobilisation de la communauté et à la capitalisation en provenance tout à la fois du mouvement coopératif (Caisse d'économie solidaire Desjardins) et du mouvement syndical (Fondaction), à négocier la prise de possession d'une grande partie du terrain détenu par le CP, soit 250 000 mètres carrés. Aujourd'hui, plusieurs dizaines d'entreprises y ont pignon sur rue et plusieurs centaines de familles y ont trouvé un logement répondant à leurs besoins.

Ce qu'il faut retenir de ce type de développement territorial, une innovation par rapport au développement économique local traditionnel, c'est la nécessité de la prise en compte de trois choses : le système local de production, c'est-à-dire les entreprises et leur réseautage (ou leur absence de réseautage) ; le marché du travail (emplois à maintenir, emplois à créer, formation de la main-d'œuvre...) ; le marché du logement (parc de logements sociaux, soutien à la rénovation urbaine, proximité des services de base...).

Ce qu'il faut aussi retenir, c'est la plus faible taille des unités de production aujourd'hui sur le plan local (niveau micro) et les retournements de conjoncture économique sur le plan international avec les zones et les périodes d'incertitudes qui lui sont liées (niveau macro) et qui appellent encore plus aujourd'hui, pour le développement d'économies locales, la **logique territoriale**, registre à partir duquel la dimension spatiale est et devient plus significative (stratégie de mise en réseaux, stratégie des districts industriels...) (Veltz, 2000). Bref, de **nouvelles formes de développement** naissent et ne sont plus unipolaires (le développement par le seul marché ou le seul État), ni bipolaires (État et marché) mais **multipolaires** (État, marché et initiatives citoyennes). Cela introduit de **nouvelles formes de démocratie locale**,

c'est-à-dire à terme de nouveaux modes de **régulation politique** qui ne relèvent ni uniquement du marché, ni non plus de l'État national, et donc pas du développement régional comme on l'a connu traditionnellement. Il s'agit plutôt de l'action conjuguée de plusieurs acteurs locaux (privés, publics et du tiers secteur dont font partie les coopératives) qui se caractérise de la façon suivante :

1. Un ensemble d'institutions et d'acteurs (plutôt que la seule entreprise privée et/ou l'État), en occurrence des gouvernements locaux, des institutions publiques scolaires, de santé et de services sociaux (CLSC), d'emploi (CLE) et de développement local (CLD) et des associations diverses (CDR, CDC, fonds de développement), de même que des entreprises locales qui développent entre elles des solidarités.
2. Une interdépendance entre les pouvoirs, institutions et réseaux d'acteurs autonomes investis conjointement dans une action collective de développement et de gestion locale.

Le développement des territoires repose donc aujourd'hui, à notre avis, sur les réponses – autrement dit la capacité d'agir – que les mouvements et les institutions locales et régionales fournissent et fourniront aux trois questions majeures suivantes. La première question est celle du **développement économique des communautés locales** : comment affrontons-nous la dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur ? La seconde est d'ordre socioculturel et a trait à **l'identité régionale** : sur quoi avons-nous bâti et sur quoi bâtissons-nous le partage d'un lieu, d'un même territoire, bref d'un « vivre ensemble » ? La troisième nous renvoie à **l'aménagement du cadre de vie (dit autrement le développement social) des communautés locales** : comment faisons-nous face au défi de la spécialisation sociale de l'espace urbain et de l'espace rural ? Ces trois questions ne peuvent par ailleurs trouver réponse séparément car, aujourd'hui, encore plus qu'hier, les réponses doivent s'emboîter les unes dans les autres. Et elles se conjuguent à une autre question : **l'urgence éco-**

logique (le réchauffement climatique, la perte de biodiversité...). **Les coopératives sont au cœur de ces quatre enjeux qui sont tout à la fois scientifiques et politiques :**

[...] pour éviter la croissance des inégalités, il est nécessaire que les territoires mobilisent le maximum de ressources et d'acteurs, affirment leurs potentialités et soient attractifs dans la grande compétition mondiale. Ils doivent également offrir à leur population des conditions de travail et de vie qui correspondent au niveau de bien-être désiré. Les organisations d'économie sociale et solidaire sont donc sollicitées pour mobiliser des acteurs collectifs, requalifier les groupes sociaux, mutualiser les ressources et répondre aux besoins et aspirations de la population. Les deux dynamiques de développement local territorialisé et d'économie sociale autoorganisées sont alors susceptibles de participer à la valorisation des territoires et des populations, pour renforcer les identités collectives [...] mettre en synergie les acteurs [...] (Demoustier, 2003, p. 9; ici l'« économie sociale » est prise dans son sens européen [coopératives, mutuelles et grandes associations]).

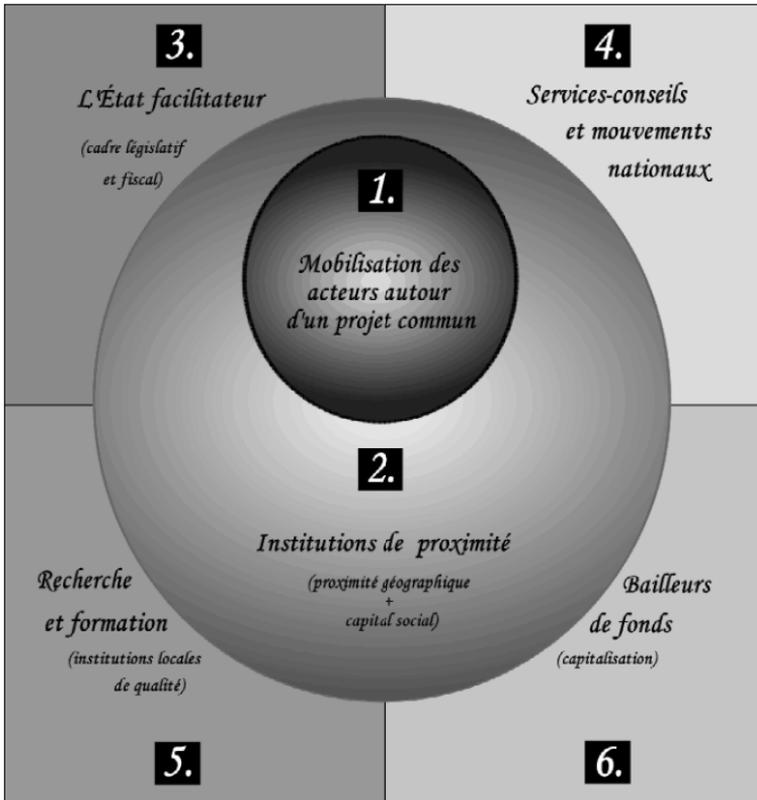
LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET DURABLE DES TERRITOIRES

À côté des entreprises privées et des entreprises publiques, en sociologie comme en économie, on redécouvre un troisième pôle de développement, celui des entreprises à propriété collective. Mais cette redécouverte annonce aussi le nécessaire examen des conditions d'aujourd'hui pour les favoriser, afin qu'elles donnent leur pleine mesure. Dans ce qui précède à propos des 20 dernières années de développement local au Québec et de nombreuses études de cas que nous avons réalisées seul et avec d'autres à travers le Québec des régions (Bourque *et al.*, 2007; Comeau *et al.*, 2001), nous pouvons dégager les variables majeures suivantes :

1. la **mobilisation sociale d'acteurs locaux** autour d'un projet commun est la première clé ;
2. un **leadership local** prêt à prendre des risques et des initiatives dans le cadre d'institutions locales de proximité qui supportent les projets ;

3. des gouvernements locaux ouverts au changement et un **État facilitateur sur le plan législatif et fiscal** ;
4. de **l'accompagnement professionnel** lié aux mouvements sociaux structurés sur le plan national pour offrir du service-conseil et de la représentation politique ;
5. des universités et/ou des collèges mis à contribution en matière de **recherche et de formation** ;
6. des **dispositifs de capitalisation** qui se démarquent des bailleurs de fonds traditionnels.

Six conditions de développement d'un territoire innovant et solidaire



Source : L. Favreau (2008).

En fait, en économie, on redécouvre cette réalité que certains auteurs appellent les facteurs immatériels, qui ne sont pas d'emblée économiques, mais plutôt à caractère social. Des facteurs comme la confiance, la cohésion sociale et la proximité réduisent les coûts de transaction entre les entreprises dans une même filière de même qu'entre les entreprises et leur territoire d'ancrage (les districts industriels en ont fourni un bon exemple). Ainsi, à côté du marché (de la concurrence) et de la hiérarchie (l'autorité), la coopération (l'association, les réseaux, la collaboration des institutions de proximité...) s'impose également comme modalité de coordination de l'activité de développement (Veltz, 2000).

Durant les deux dernières décennies, on a donc assisté au Québec à la mise en place, à des degrés variables, de ces conditions, autour de l'enjeu de l'emploi, autour du développement de nouveaux services collectifs et du développement durable dans les communautés (financement des entreprises, création et maintien à l'emploi, insertion par le travail, services communautaires de toutes sortes, énergies renouvelables...).

Le programme de l'Alliance de recherche universités-communautés Développement territorial et coopération (ARUC-DTC) résume bien là où nous en sommes présentement :

Au sein même des pays les plus avancés, des régions entières demeurent aux prises avec des problèmes persistants de sous-emploi, d'exode rural et de faiblesse de leurs systèmes productifs locaux [...]

Mais, on reconnaît maintenant que les territoires sont au cœur de la dynamique même du développement économique et social [...] Le développement territorial s'impose [...] comme une perspective d'articulation tant des savoirs que des territoires, dans une direction compatible avec les progrès de l'humanité [...] Cette perspective considère le territoire en lui-même comme « ressource active fondamentale » réhabilitée par la réflexion sur le développement durable [...]

Dans ce contexte, l'approche coopérative comme forme d'entrepreneuriat collectif ayant profondément marqué l'histoire économique des régions a souvent été au cœur des processus de développement des territoires du Québec.

Les nouveaux défis du développement des territoires et des coopératives

Ce qui découle aujourd'hui de l'ampleur de la mondialisation néolibérale en cours **pour le développement des territoires**, c'est l'obligation d'ouverture à de **multiples alternatives à différents niveaux** (non seulement local mais aussi national, continental et international). Car dans le contexte de l'évolution actuelle d'un capitalisme financier de plus en plus mondialisé et de la crise globale qui le traverse, les tendances structurelles qui apparaissent sont :

1. Une **crise énergétique** liée aux aléas du pétrole sur la scène internationale : un approvisionnement énergétique diversifié constitue, pour les communautés en milieu urbain comme en milieu rural, un enjeu majeur tant du point de vue économique que du point de vue social.
2. La conquête des marchés par des pays émergents comme l'Inde et la Chine provoque des transformations de certains secteurs de notre industrie manufacturière : par effet d'entraînement, l'enjeu qui se constitue est, pour certaines régions et communautés, celui **des délocalisations et de la dévitalisation de collectivités**.
3. La **crise agroalimentaire** (en termes de souveraineté et de sécurité) : menace sur la gestion collective de l'offre (par l'OMC) ; faible accès des produits locaux dans les magasins des grandes chaînes multinationales ; difficile traçabilité des produits importés et donc de leur qualité ; OGM ; pollution des eaux par l'agriculture industrielle. Tout cela dans un secteur

socioéconomique stratégique. Au Québec seulement, ce sont 47 000 producteurs et une industrie de la transformation employant plus de 70 000 personnes.

4. **La crise du système de santé et de services sociaux** qui souffre notamment d'un manque de services de proximité et donc d'un grave problème d'accès dans nombre de communautés adossé à une marchandisation à la hausse.

Dans le contexte des années 1980-1990, **l'emploi était devenu l'enjeu majeur**. Sur une ou deux décennies, on a réussi à explorer la plupart des avenues pour mener ce combat : entreprises collectives et sociales dans de nouveaux créneaux (centres de la petite enfance, coopératives de travail, ressourceries, coopératives et OBNL de services à domicile...), fonds de développement syndicaux et coopératifs à l'intention des régions, nouveaux dispositifs de développement local et régional comme les CDR, les SADC et les CLD, etc.

En revanche, **aujourd'hui, les défis se déplacent en partie** – l'emploi demeurant toujours un enjeu – vers la recherche d'alternatives à l'agriculture industrielle, à la dévitalisation de très nombreuses collectivités locales (exode des jeunes...), à un système de santé qui enferme des populations dans un service public « mur à mur » (en plus du risque actuel de sa marchandisation); vers le développement de sources d'énergie renouvelables et l'obtention d'un contrôle sur ces ressources locales (pouvoir de taxation des régions, par exemple). Tout cela ne relève pas de l'évidence. Tout ou presque reste à faire en la matière, sans compter l'indispensable fiscalité écologique pour favoriser le développement durable des communautés et des régions. **Au cœur de ses enjeux** figure en bonne place le **mouvement coopératif** avec notamment l'émergence de coopératives de solidarité (en santé, en services de proximité multiactivités, en commercialisation de produits locaux, en développement de l'éolien...) et le **mouvement de la consommation responsable** (en agriculture biologique, en produits du terroir, en commerce

équitable...). Bref, le développement durable et solidaire des territoires passe par ce type de défis : l'agriculture, la santé, l'énergie, le contrôle des ressources naturelles, des services de proximité et des circuits courts entre la production et la consommation (Lemay *et al.*, 2010 ; Comeau, 2010 ; Brassard, 2009).

NOTE

1. Pour une réflexion d'ensemble de ce renouvellement, voir les travaux précurseurs du Conseil des affaires sociales et pour aujourd'hui les travaux du CRDT (<www.uqar.qc.ca/crdt/>) et ceux de la CRDC (<www.uqo.ca/observer/>). Pour un tour d'horizon du développement local à partir de l'organisation communautaire, voir Bourque *et al.*, 2007.



Coopératives et innovation sociale

De retour d'une semaine à Genève à la fin de l'automne 2009, où je participais au congrès de l'Alliance coopérative internationale (ACI) et rencontrais des responsables du Service des coopératives du Bureau international du travail (BIT), une question a surgi : ne faut-il pas prendre acte non seulement de la naissance d'organisations nouvelles (commerce équitable, consommation responsable, souveraineté alimentaire...) mais également des changements qui s'opèrent dans les mouvements sociaux dont la trajectoire historique est longue. C'est le cas du mouvement coopératif, tout comme du mouvement syndical et du mouvement des producteurs agricoles. En d'autres termes, face à la montée de la mondialisation néolibérale, face à la crise globale que nous traversons (écologique, alimentaire, financière...), des

mouvements se redéploient au Québec comme un peu partout dans le monde développé et, encore plus, dans les pays du Sud. Ces mouvements fournissent-ils quelques réponses inédites à cette pression de la crise ? Et de ces réponses nouvelles, le monde coopératif est-il de la partie ? Est-il et sera-t-il un acteur de premier plan à côté d'autres mouvements (syndical, écologique...) ?

RENOUVEAU COOPÉRATIF ? UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE LANCE LE DÉBAT EN 2008

C'est en septembre 2008, dans le cadre d'une conférence internationale à Gatineau dont l'intitulé était « Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Nord et au Sud », que la question fut soulevée ouvertement et librement. Cela ne s'était pas vu depuis longtemps tant les discussions sur les coopératives au Québec sont devenues routinières et convenues.

En effet, à gauche et dans bon nombre de mouvements, on fonctionne depuis deux décennies sur quelques lieux communs du genre : « Quand elles sont consolidées, quand elles atteignent une certaine taille, les coopératives deviennent des accessoires du capitalisme ! » Et quand elles sont émergentes, on dit d'elles « que c'est très compliqué à mettre en place et que tout le monde dirige, donc personne, d'où leurs difficultés d'aboutir ».

À droite, avec la finesse qu'on connaît dans le courant majoritaire présent dans les écoles de gestion de nos universités, le présupposé explicite ou implicite est le suivant : « Si les coopératives sont aussi pertinentes qu'elles le prétendent, comment se fait-il qu'il n'y en ait pas davantage ? »

Réponse rapide à cette droite d'abord. Les coopératives sont inscrites dans un rapport de force avec le capitalisme qui domine depuis deux siècles ! On peut d'ailleurs se poser la même question sur le syndicalisme : « S'il est aussi valable qu'il le prétend, pourquoi la majorité des

salariés ne le sont pas ? » Encore là, l'adversaire est de taille et c'est le même. Mais généralement, on le sait plus vite dans une lutte syndicale parce que le rapport de force des travailleurs avec leur patron est plus direct : on licencie les leaders qui veulent mettre sur pied un syndicat, les travailleurs sont souvent forcés à faire la grève pour faire reconnaître leurs droits les plus élémentaires, etc. Dans le cas des coopératives, c'est plus subtil. Il n'y a qu'à penser à l'arrivée d'un Walmart dans une région pour le voir : les petits commerces locaux en général sont menacés et obligés de se redéfinir ; la municipalité et la MRC sont forcés de s'en mêler un peu, des référendums ont même lieu dans certains cas, etc. Bref, l'économie locale et régionale (PME tout comme les coopératives) est sous le choc, mais n'utilise généralement pas les moyens d'action de la contestation.

Soyons clair sur une chose : le capitalisme, ce n'est pas tout le secteur privé. C'est un mode d'exploitation du travail et des ressources réalisé par de grandes sociétés détenues par des actionnaires institutionnels disposant de grands moyens (Walmart est précisément de ce type). Ce sont des firmes multinationales (dans les ressources naturelles, dans les nouvelles technologies de l'information...) qui définissent en grande partie l'évolution de notre développement. Les règles du jeu sur le plan national comme sur le plan international sont dictées par elles et leurs lobbies auprès de pouvoirs publics sont puissants. Faut-il s'étonner alors que les coopératives aient une place relativement discrète dans l'ensemble de l'économie ?

Les PME de type artisanal, commercial, agricole, etc., n'appartiennent pas au capitalisme dans son sens le plus déterminant. Elles appartiennent, comme la plupart des entreprises à propriété collective que sont les coopératives, « à des systèmes marchands localisés » (Draperi, 2007). Elles se sont constituées la plupart du temps en marge du mode d'exploitation capitaliste, en occupant des créneaux délaissés ou non identifiés par ce mode d'exploitation.

D'où les possibilités de collaboration active entre coopératives et PME locales et régionales dans le développement d'un tissu économique durable des communautés.

Toujours est-il qu'étaient réunis à cette conférence internationale quelques invités québécois et internationaux de marque connaissant bien la question et de nombreux participants en provenance de diverses organisations. Atelier d'ailleurs fort populaire car, à la surprise de certains, plus de 125 personnes étaient inscrites. Conclusion générale de deux heures d'atelier : le mouvement coopératif est en train de se refaire. Il progresse et prend même de l'ampleur au Québec et ailleurs dans le monde. Rien d'étonnant, diront certains, car les coopératives sont porteuses de solutions pour répondre aux besoins des communautés, tout en travaillant à une mondialisation plus équitable. Oui mais encore!? En quoi et comment ces coopératives sont-elles des vecteurs de changement ?

LA CONTRIBUTION DES COOPÉRATIVES : RÉPONSE À LA GAUCHE SCEPTIQUE

Les coopératives, porteuses d'un projet de société, levier pour repenser l'ensemble de l'économie et de la société et mouvement organisé? Oui vraiment!? Quelques considérations générales pour commencer. Les coopératives se distinguent par plusieurs aspects. Elles développent des structures économiques solidaires: leur propriété est collective plutôt qu'à capitaux privés. Elles sont fondées sur l'association plutôt que sur l'actionnariat. Elles peuvent être considérées, à des degrés divers, comme étant constitutives d'un mouvement parce qu'elles cherchent à transformer – de l'intérieur – le système économique dominant en cohabitant avec des entreprises du secteur privé qu'elles concurrencent sur la base de réponse à des besoins sociaux (et non du profit) et de valeurs de solidarité (plutôt que de compétition). Elles forgent des alliances (durables ou temporaires) avec d'autres acteurs sociaux sur la base d'in-

térêts communs et d'un projet de société qui, sans nécessairement être toujours très explicite, rejoint les autres acteurs sociaux parce qu'il se veut démocratique, solidaire et de développement durable.

C'est ainsi qu'au début des années 1990, les coopératives québécoises réunies en États généraux de la coopération se sont donné un nouveau manifeste et de nouvelles structures. Tous les secteurs (anciens et plus nouveaux) se sont en quelque sorte « confédérés » en réaffirmant l'importance d'avoir un Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (à l'époque Conseil de la coopération). Peu de temps auparavant, l'air du temps avait déjà commencé, dans les années 1980, à favoriser une stratégie de développement coopératif, non seulement par secteurs mais aussi sur la base des territoires, ce qui allait finalement favoriser le renforcement des coopératives de développement régional (CDR) sur tout le territoire du Québec, et la constitution d'une fédération des CDR (1993). Le mouvement coopératif québécois n'est d'ailleurs pas le seul à avoir fait cette opération. Le mouvement coopératif à l'échelle internationale s'est aussi interrogé à la même période sur l'identité coopérative et sur la manière de s'organiser (congrès de 1992 et 1995 de l'Alliance coopérative internationale).

Cependant, depuis 20 ans, le paysage économique et social mondial s'est transformé plus profondément qu'aucune organisation ne l'aurait cru : grandes transitions économiques, politiques, sociales et environnementales planétaires ; explosion des pratiques coopératives un peu partout dans le monde ; transformation des grandes organisations sociales nées ou reconstituées dans l'après-guerre (mouvement syndical, mouvement des agriculteurs, mouvement coopératif) ; émergence de nouveaux réseaux ou de nouvelles organisations (mouvement de la consommation responsable, commerce équitable, réseaux d'économie solidaire et de développement local...). Sans compter la montée d'une internationalisation de l'action collective à travers l'expérience des Forums sociaux mondiaux. Autrement dit, le mouvement coopératif et tous les mouvements

sociaux disposant d'une trajectoire historique de longue durée ont été interpellés dans leurs orientations comme dans leurs stratégies de développement pour faire face aux nouveaux défis de l'heure: l'urgence écologique, la mondialisation néolibérale, la crise alimentaire.

La fécondité des entreprises coopératives, au-delà d'une réussite économique contrastée, tient à leur force de proposition et d'interpellation. Dans un contexte où beaucoup partagent une interrogation souvent résignée sur les finalités humaines de l'économie, elles sont autant de laboratoires où se recomposent les rapports individu-entreprise, travail-capital, intérêt privé-intérêt général [...] Le caractère citoyen des coopératives naît des exigences qu'elles se donnent; au-delà de leurs réalisations, leurs membres persistent [...] à inscrire leurs convictions dans des structures économiques.

Source : Extraits du film documentaire intitulé : *Héritiers d'une utopie, les coopératives aujourd'hui* de V. Berthet et de J.-F. Santoni (extrait de l'argumentaire de la Conférence internationale de Lévis, septembre 2010).

LES COOPÉRATIVES, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Ce que dit le film documentaire de Berthet, en fait, c'est que depuis 150 ans dans les sociétés du Nord, un pan entier de l'économie tend à transformer, à des degrés divers, un modèle fondé uniquement sur les lois du marché et de la régulation publique. Ce pan de l'économie est porté par un mouvement, le mouvement coopératif et mutualiste. Ce dernier fait la démonstration que l'économie de marché ne se limite pas aux entreprises capitalistes et que le développement de services collectifs dans les communautés et les régions ne se limite pas au service public. Cependant, aujourd'hui, la mondialisation néolibérale et la montée des inégalités qu'elle a provoquée de même que l'urgence écologique relancent le débat du développement à toutes les échelles (local, national et planétaire). Le mouvement

coopératif est ainsi appelé à revisiter son rôle et le potentiel de transformation sociale qu'il est susceptible de véhiculer pour l'ensemble de l'économie. Avec leurs 150 ans d'histoire, et malgré leurs déboires, les entreprises coopératives ont largement démontré qu'elles ont été jusqu'ici une des réponses parmi les plus appropriées pour que les classes moyennes et populaires développent ensemble leur pouvoir d'agir. Mais l'histoire ne suffit pas. Il faut savoir capter les tendances actuelles et être capable de se redéployer, ce qui n'est pas toujours le cas. Voyons de plus près.

AU QUÉBEC, DES CHANGEMENTS, CHIFFRES À L'APPUI

Si les coopératives font partie intégrante du paysage québécois depuis plus d'un siècle, Marie-Joëlle Brassard, directrice de la recherche et du développement au CQCM, constate une recrudescence de cette forme d'entreprise depuis une quinzaine d'années, notamment dans de nouveaux secteurs. Les coopératives sont de plus en plus nombreuses (3300 coopératives et 39 mutuelles en 2008), diversifiées (40 secteurs d'activité), emploient une importante main-d'œuvre (90000 travailleurs) et représentent sur le plan économique un chiffre d'affaires de 22 milliards de dollars. De plus, des secteurs nouveaux se font jour : santé, services de proximité (épicerie générale, quincaillerie et centre d'horticulture, station-service...), services aux personnes, énergies renouvelables, agriculture biologique, etc.

L'expression du mouvement coopératif, un Conseil de la coopération et de la mutualité

En 2010, face à la crise écologique, à la crise de l'industrie manufacturière (délocalisations...), à la crise alimentaire, à la crise du système de santé, le mouvement

coopératif, comme réseau de réseaux, a repris du service. Avec le leadership du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), on assiste en quelque sorte aujourd'hui à une inversion des pôles d'innovation en économie sociale. La famille coopérative, longtemps perçue comme stabilisée dans des créneaux comme l'agriculture industrialisée ou l'épargne et le crédit, replonge dans l'innovation tandis que d'autres semblent encore se modeler sur le compromis fondateur de l'économie sociale de 1996 par plan d'action gouvernemental interposé (PAG-ES) (Doucet, 2009).

C'est ainsi que le CQCM a entrepris dans les cinq dernières années de nouvelles batailles sur des enjeux majeurs mais de longue durée, en se donnant des lignes de force (une planification stratégique) pour guider son action autour de priorités partagées. Il s'est en effet doté d'un dispositif de cohésion et de coordination des fédérations qui en sont membres par une planification stratégique débattue dans toutes les instances du mouvement. Il a fait une opération du genre pour la seconde fois en 2009 (Simard et Vézina, 2009). Puis, il y a de nouvelles pousses qui émergent, lesquelles sont susceptibles de s'en rapprocher à plus ou moins brève échéance. C'est le cas du mouvement pour la consommation responsable (agriculture équitable, commerce équitable Nord-Sud, finance éthique, souveraineté alimentaire...) et des nouvelles formes de solidarité internationale.

Le Conseil, un regroupement qui internationalise de plus en plus son action

Le mouvement coopératif québécois se renouvelle également en s'internationalisant sous diverses formes, dont celle de participer (de concert avec ses pendants canadiens, anglophone et francophone) à l'Alliance coopérative internationale (ACI) et de développement d'une coopération québécoise Nord-Sud. En effet, avec le soutien des diffé-

rentes fédérations du mouvement et celui de bailleurs de fonds canadiens et internationaux, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) et, avec le soutien de la fédération des caisses populaires, Développement international Desjardins (DID), deux organisations de coopération internationale créées par le mouvement coopératif d'ici, accompagnent des communautés dans leurs processus de prise en charge au moyen de la formule coopérative et mutualiste, explique Ernesto Molina (2009):

Coopératives et mouvement coopératif au Québec à l'heure de la mondialisation

[...] Voilà le grand défi du mouvement coopératif et mutualiste québécois qui, ayant réussi de façon indéniable de très bons résultats économiques, a eu tendance à rester trop modeste dans l'affirmation de son influence au sein de la société civile et des grandes orientations sociétales. Ainsi, la contribution du mouvement coopératif et mutualiste québécois à une mondialisation plus équitable représente aussi l'exigence de participer de façon consciente à la construction, autant au Nord qu'au Sud, d'une économie plurielle capable de faire valoir et de mettre en place un modèle de développement basé sur une croissance limitée par la relation d'usage, où la gestion des ressources et de l'énergie est assurée par la communauté et est exercée à son avantage.

Le mouvement coopératif dans le monde bouge-t-il ?

Le mouvement coopératif est présent un peu partout dans le monde, comme en témoignait l'invité Luis Guillermo Coto Moya de la Confédération des coopératives des Caraïbes, de l'Amérique centrale et du Sud (CCC-CA), un regroupement de coopératives à l'échelle des Amériques dans sa partie sud. Gérald Larose, président de la Caisse d'économie solidaire Desjardins et président sortant du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ),

également invité, faisait, pour sa part, état des Rencontres du Mont-Blanc, une démarche des coopératives et mutuelles démarrée il y a quelques années en France, et qui s'est rapidement étendue à plusieurs pays d'Europe. Le Québec y participe par l'entremise du CQCM et de Fondation.

Un bel exemple fut le rassemblement de 2009 des Rencontres du Mont-Blanc (RMB), sur le thème de la crise alimentaire: *Comment nourrir la planète? Quel rôle pour l'économie sociale?* Rassemblés à Chamonix, quelques 200 dirigeants de 35 pays ont discuté de la crise alimentaire mondiale, en présence d'émissaires de plusieurs institutions des Nations unies (PNUD, BIT, PAM, FAO) ainsi que de représentants de l'ACI (Alliance coopérative internationale), de l'AIM (Association internationale des mutuelles) et de centres de recherche. Le CQCM, par son président Denis Richard (également président de la Coop fédérée), participait à ces Rencontres du Mont-Blanc (RMB). Perspective: développer des projets internationaux et participer au renforcement international de l'économie sociale (lire ici «coopératives, mutuelles, associations entrepreneurs») pour «mondialiser au profit de tous». Les RMB y tenaient leur quatrième édition. Parmi les engagements pris à ces rencontres, quelques-uns sont liés à la participation du mouvement coopératif québécois: 1) un projet de notation durable des coopératives agricoles conduit par la Coop fédérée (Québec) et la Coop de France (en Bolivie et en Chine), projet faisant le lien avec les projets de nouveaux modèles coopératifs agricoles soutenus par Coop Africa (10 pays); 2) l'expérience d'une agriculture écologique intensive expérimentée par la coopérative agricole française Terrena avec la Coop fédérée. De même, les RMB entendent développer des partenariats notamment avec le BIT (de nouveaux modèles de coopératives), le PNUD, la FAO, l'Alliance coopérative internationale (en microfinance) et l'Association internationale des mutuelles (en matière d'assurance-santé).

Le mouvement coopératif a un regroupement mondial

Sur le plan international, l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui a débuté ses activités à Londres en 1895 mais surtout après la Deuxième Guerre mondiale dans les pays du Sud, regroupe 230 organisations nationales en provenance de 90 pays, dont le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (le CQCM est l'organisation membre la plus importante). En 1995, l'Alliance se donnait une nouvelle déclaration de principes sur l'identité coopérative, laquelle déclaration insistait cette fois-ci de façon significative sur deux principes: l'engagement des coopératives dans leur communauté pour un, et d'autre part l'autonomie et l'indépendance des coopératives à l'égard de tout parti, gouvernement ou État.

Le CQCM participait tout comme le mouvement coopératif canadien (francophone et anglophone) au dernier congrès de l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui se tenait à Genève à l'automne 2009. Pour un sociologue des mouvements sociaux, tout congrès d'une organisation est une occasion: 1) de saisir la dynamique (ou l'inertie) en cours au sein d'un mouvement, dans ce cas le mouvement coopératif international; 2) d'observer les réseautages qui s'y tissent, voir les nouvelles priorités qui s'esquissent. Thème principal du congrès: la crise globale de la planète (économique, climatique...) en contexte de montée des facteurs de guerre. Cinq résolutions majeures ont été votées par les 650 délégués en provenance d'une centaine de pays. De ces résolutions, retenons les lignes directrices suivantes:

1. la crise est globale et «attribuable au fondamentalisme de marché»;
2. la place des coopératives et des communautés dans la résolution de cette crise climatique tout comme dans celle de la crise énergétique est qu'elles doivent «miser sur les énergies renouvelables tels le solaire, l'éolien, le géothermique, la biomasse»;

3. le soutien du Nord aux pays du Sud est indispensable pour faire face aux changements climatiques en cours, une revendication adressée aux États à l'approche du Sommet de Copenhague ;
4. une inquiétude forte face à la paix mondiale menacée ;
5. une exigence réitérée de désarmement nucléaire auprès des institutions internationales.

Observant depuis quelque temps déjà les mouvements sociaux internationaux comme celui des travailleurs (CSI), celui des agriculteurs (FIPA et Via Campesina), le mouvement coopératif et le mouvement citoyen international (notamment le Forum social mondial), nous avons été à même de constater que ce mouvement était en phase avec les autres. Mis à part ces positions générales débattues en ateliers et en plénière, nous retenons trois choses sur le plan de sa démocratie interne : 1) un précédent, l'ACI a élu une femme à sa présidence ; 2) les 18 membres du conseil d'administration ont été élus par un vote opposant 25 candidats (ceux-ci avaient donc à s'expliquer sur leur vision de l'ACI de la prochaine décennie) ; 3) un résultat final intéressant dans la répartition géopolitique de la représentation de la direction : neuf représentants de pays du Sud (50%), sept de pays du Nord et deux des pays de l'Est.

Les coopératives influencent-elles la marche générale des États à l'échelle du monde ?

Les coopératives qui fournissent, sur le plan local, des réponses pratiques à des besoins sociaux de communautés, arrivent-elles pour autant à favoriser des changements à une échelle plus grande que celle du local ? À l'échelle internationale, rien n'est gagné d'avance ! Chose certaine, le mouvement coopératif international gagne à se rapprocher du mouvement citoyen international en participant notamment à des initiatives comme le Forum social mondial. D'autre part, au Québec, un des enjeux actuels du

CQCM est sans doute de se doter d'une politique internationale plus explicite. Nous y revenons plus loin. Mais son renouveau est déjà engagé, tant en termes d'emplois que de renouvellement de la pensée, des stratégies et des structures, ce qui correspond d'ailleurs à une tendance internationale :

Ainsi, au niveau de l'Union européenne [...] il apparaît que le mouvement coopératif regroupait, à la fin des années 1990, plus de 160 000 entreprises et près de 3,5 millions de salariés. Dix ans plus tôt, Eurostat indiquait qu'il ne représentait qu'un peu plus de 100 000 entreprises et moins de 2 millions de salariés : la croissance en dix ans a été spectaculaire » (Defourny, 2002, p. 97).

La société actuelle est saisie d'un double mouvement : un mouvement dominant et irrépessible de modernisation et de globalisation et un mouvement de « relocalisation » [...] Les phénomènes de relocalisation intéressent au premier chef le mouvement coopératif. [...] il est le mieux placé pour garantir le rattachement de l'économie au territoire : les coopératives sont initiées par des acteurs locaux, elles dépendent de leur engagement volontaire et solidaire ; leur capital, indivisible et inaliénable, n'est pas délocalisable ; leur taille [...] est à l'échelle du territoire ; leur développement est entre les mains de leurs adhérents (Touzard et Draperi, 2003, p. 83).



Les coopératives dans la construction d'une économie solidaire

*Dans la plupart des pays de la planète et depuis des décennies, des initiatives économiques populaires (de gens à revenu modeste) associent du monde pour **entreprendre autrement**. La plupart de ces initiatives témoignent de **pratiques de solidarité** où l'économique et le social se croisent et interagissent. Lorsqu'il est question de création de richesses, il est faux de prétendre que seule la logique capitaliste prévaut. En fait, plusieurs logiques guident l'essor du développement économique et social de nos sociétés : celle du marché assurément, mais aussi celle de l'État et celle des entreprises collectives et des mouvements sociaux.*

Dans cette perspective, les concepts d'« économie coopérative », d'« économie sociale » et d'« économie solidaire » sont devenus ou redevenus des concepts centraux depuis une dizaine d'années en sciences économiques et sociales au Québec. Frappant aussi à cet égard le retour de ces concepts chez des intellectuels de réputation internationale qui ne viennent pas du tout de cet univers comme Ricardo Petrella (2007), Gustave Massiah et Hervé Kempf (2009).

LES CONCEPTS D'ÉCONOMIE COOPÉRATIVE, D'ÉCONOMIE SOCIALE ET D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

La proposition principale qui inspire ce chapitre est qu'il y a, au Québec, **une « économie sociale coopérative »** (à dominante d'entreprises collectives et d'un certain nombre d'« entreprises sociales ») **et une « économie sociale associative »** (à dominante d'OBNL). La seconde proposition est qu'il y a **deux familles dans ce tiers secteur et des regroupements qui leur correspondent** (RISQ, 2004). Le premier regroupement est le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Le second, nouvel acteur depuis 10 ans, est le Chantier de l'économie sociale (CES). Il ne faut donc pas faire l'équation suivante : Économie sociale = Chantier de l'économie sociale. Deux familles, deux regroupements et plusieurs organisations, syndicales entre autres, se réclament de cette notion à des degrés divers, utilisant aussi, dans certains cas, le concept d'*économie solidaire*, notion assez fortement fédérative en Amérique latine, surtout lorsqu'elle est adossée à celle d'*économie populaire* (Castel 2002), notion aussi plus générale renvoyant plus fortement dans le cas de ce continent à un projet alternatif de société.

Entreprise collective, coopérative, entreprise sociale et économie sociale

Entreprise collective est entendue ici dans son sens plus général, englobant toutes les formes de regroupements de personnes mobilisées par un engagement social quelconque sur le terrain économique (mutuelles, coopératives et OBNL ayant des activités économiques) et produisant donc biens et/ou services sur le marché privé ou public en y obtenant en dernière instance des revenus propres relativement consistants de manière à y assurer leur autonomie et leur développement. La famille coopérative et mutualiste peut d'emblée se situer là. Les associations communautaires québécoises qui ont repris l'«économie sociale» comme notion-phare y sont moins à l'aise.

Économie sociale: la comparaison internationale peut être éclairante. En France, à la différence du Québec, la notion d'«économie sociale» réfère principalement à trois familles d'entreprises: la famille coopérative et mutualiste et les grandes associations. Pour décoder sur le plan international cette notion, il faut référer à ces trois familles qui ont généralement leur propre regroupement national. C'est par ailleurs la notion d'«économie solidaire» qui est utilisée en France pour parler des associations du type services de proximité (comme des CPE), des entreprises d'insertion, du tourisme social [...] comme celles que l'on retrouve au Chantier de l'économie sociale.

Entreprise sociale: dans sa version américaine, l'«entreprise sociale» est liée à l'initiative d'individus qui développent des entreprises de nature privée sur le marché mais en véhiculant une finalité sociale quelconque (Fondation Ashoka par exemple). Plus intéressante et plus précise, la définition européenne (groupe EMES) a un caractère collectif (Defourny et Nyssens, 2006). Au Québec, l'Institut du nouveau monde (INM) a rapatrié cette notion en affirmant qu'elle peut avoir divers visages: privé, à but non lucratif ou coopérative

pourvu que cela réponde à un besoin social. Une deuxième clarification s'impose sur l'*entreprise sociale* : l'univers de ces *entreprises sociales* demeure surtout – à la différence de la notion d'*entreprise collective* – à l'intérieur d'un champ spécifique, comme le sont les coopératives sociales italiennes qui l'ont forgé, c'est-à-dire celui du « welfare » et de la mouvance engagée dans la transformation des appareils institutionnels de l'État providence des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'insertion sociale par le travail. C'est l'Italie qui peut servir de référence en la matière pour des Fédérations comme celle des coopératives de service à domicile et de santé parce qu'il s'agit d'*entreprises sociales* inscrites dans un cadre coopératif.

Source : définitions tirées de Favreau, 2008.

Dans la recherche en coopération comme en économie sociale, on s'accorde en général sur une première définition de base qui tourne autour des quatre points suivants (d'inspiration belge, Defourny, 2002) : *a*) des **finalités** qui ne sont pas de servir les intérêts de détenteurs de capitaux mais de remplir des fonctions sociales, au sens où l'activité vise à assurer le croisement effectif et explicite de la viabilité économique et de l'utilité sociale (ou l'équilibre entre finalité sociale et finalité économique); *b*) des **acteurs** qui s'associent pour créer ensemble des entreprises qui répondent aux besoins d'un groupe ou d'une collectivité locale très souvent en position de précarité par rapport au développement économique dominant (DED); *c*) des **structures et des règles** orientées vers la participation démocratique et dont la répartition du pouvoir ne se fait pas en fonction du capital détenu; *d*) des **activités collectives** de caractère entrepreneurial au sens où la production de biens ou de services se développe sur les marchés (privé ou public) à partir d'un travail de coopération entre associés d'une même entreprise.

En termes plus généraux, le **sens premier et fondamental** attribué aux entreprises collectives est de **s'associer pour entreprendre autrement**, selon l'heureuse formule de D. Demoustier (2001). De tous les débats de définition à propos de l'économie coopérative, sociale et solidaire, il nous semble qu'elle soit la plus pertinente et la plus appropriée de toutes, car le fait de la définir comme « une association pour entreprendre autrement » rend compte des trois dimensions de cette action collective sans en privilégier une au départ : la dimension sociale (s'associer), la dimension économique (entreprendre) et la dimension politique (le « autrement »). Selon les cas et les périodes, une dimension (ou deux) peut prendre plus de place que d'autres, mais les trois font partie intégrante de sa dynamique.

L'entreprise collective comme mobilisation sociale : les trois dimensions

S'associer	Besoins de toutes natures permettant de se regrouper dans des organisations démocratiques	Dimension sociale
Entreprendre	Affronter le marché dans la production de biens et de services	Dimension économique
Autrement	Pluralité d'engagements citoyens avec des mobiles sociopolitiques divers	Dimension politique

Plusieurs variantes de cette définition de base sont possibles, les unes insistant plus sur la dynamique organisationnelle et sur le modèle coopératif (Vienney), d'autres sur la dimension politique et de transformation sociale par des pratiques solidaires liées au développement de différents services de proximité (Laville), d'autres encore sur sa contribution socioéconomique au développement (Bidet). Mais le **dénominateur commun** est le suivant : **ce sont des organisations à caractère économique** (créant de la richesse), **au service d'un groupe ou d'une communauté** (les membres et/ou la population sur un territoire) **et misant sur la solidarité de diverses façons** (une finalité sociale explicite conjuguée à sa finalité économique,

un fonctionnement démocratique, un regroupement de personnes et non d'actionnaires et une inscription de ces entreprises dans le patrimoine collectif).

Ce sont là les traits communs qui les distinguent de l'entreprise capitaliste, de l'entreprise privée et de l'entreprise publique. Mais chaque famille de cette autre économie se distingue aussi de façon importante. En termes généraux ou sur le plan des orientations, **les coopératives ont leur marque distinctive**: une déclaration de principes (inspirées des Pionniers de Rochdale, 1844) qui s'est précisée avec le temps, qui est aujourd'hui assez complète (sept principes), déclaration débattue, à travers les décennies, au sein d'un mouvement international, l'Alliance coopérative internationale (ACI), et qui traduit une manière particulière de construire une économie solidaire. On notera en particulier les principes de l'engagement citoyen (principe n° 2), de l'intercoopération (principe n° 6) et de l'engagement envers la communauté (principe n° 7).

1^{er} principe: adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2^e principe: pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres, qui participent activement à l'établissement de politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote en vertu de la règle «un membre, une voix»; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3^e principe: participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient

habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents en tout ou en partie aux objectifs suivants: le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4^e principe: autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5^e principe: éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative, en informant le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6^e principe: coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7^e principe: engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

L'HISTOIRE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale est un concept européen (franco-latin) qui se veut fédérateur de trois familles d'organisations et d'entreprises, soit les coopératives, les mutuelles et les

associations, par opposition à la notion anglo-saxonne de *non-profit sector*, qui refuse aux coopératives et aux mutuelles un statut quelconque dans leur univers. Le concept est très ancien. Il remonte au milieu du XIX^e siècle, mais il se précise au début du XX^e siècle pour définir les entreprises et les organisations qui prennent, directement et explicitement en compte, les questions éthiques et sociales, soit les **coopératives, les mutuelles et les associations**. C'est le mouvement ouvrier et paysan qui s'engagera dans le développement de coopératives, de mutuelles et d'associations vues comme autant de moyens de favoriser l'«émancipation ouvrière et paysanne».

Coopération et économie sociale : un pan de l'économie qui se démarque

La coopération (et l'économie sociale en général) devient, avec le temps, **un secteur économique spécifique** de l'économie. Ce pan de l'économie **se démarquera alors des lois du marché tout comme de la seule régulation publique** en se positionnant dans un mode de production et d'affectation des bénéfices qui lui est propre et en mettant en œuvre des principes d'organisation **où la non-domination du capital se traduit dans les statuts mêmes de ces entreprises**. L'économiste Demoustier, partant de l'existence effective de ce secteur spécifique, avance alors que l'économie sociale consiste à «s'associer pour entreprendre autrement».

Mais la notion d'économie sociale s'éclipse presque tout au long du XX^e siècle. Elle tombe en désuétude. La **notion de coopération** (coopératives et mutuelles) **demeure et traverse le temps**. La notion d'économie sociale n'est reprise en France qu'à la fin des années 1970 et n'entre dans l'espace public, par l'intermédiaire du Parti socialiste, qu'en 1981 comme notion qui se veut fédérative (englobant coopératives, mutuelles et associations ayant des activités économiques). Au Québec, la notion d'éco-

nomie sociale fait son apparition au début du XX^e siècle mais ne traverse pas non plus le temps, pas plus qu'en Europe. Elle ne revient dans l'espace public qu'en 1996 avec le Sommet de l'économie et de l'emploi du gouvernement du Québec.

Au Québec, la coopération d'abord, l'économie sociale ensuite

Au Québec, l'économie sociale a **deux familles d'organisations et d'entreprises** plutôt qu'une seule, soit les mutuelles et les coopératives pour une, et des associations pour l'autre. C'est un texte que j'avais écrit il y a quelques années qui a fait éclater la thèse popularisée dans les suites du Sommet de l'économie et de l'emploi (1996) à l'effet qu'il n'existait qu'un seul regroupement en économie sociale (en occurrence le Chantier), thèse qui circulait depuis 1999, année de fondation du Chantier (Favreau, 2008). L'existence de deux regroupements d'économie sociale a rapidement fait consensus et n'a pas été démenti à ce jour. Ceci étant dit, la **famille coopérative et mutualiste** est un mouvement économique et social qui a construit son unité sur une trajectoire longue (70 ans), ce qui lui confère une **identité propre bien ancrée** au sein de l'ensemble des entreprises collectives et sociales (même si cette identité est faible au sein de l'ensemble de l'économie).

Le Québec voit émerger un nouvel acteur sur le même terrain : le Chantier

Avec le Sommet de l'économie et de l'emploi du gouvernement du Québec de 1996, l'«économie sociale» comme notion est entrée dans l'espace public et a donné naissance quelques années plus tard (1999) au Chantier de l'économie sociale. C'est la Marche des femmes contre la pauvreté de 1994, réclamant des «infrastructures sociales», qui avait

tout déclenché. Le Sommet de 1996 introduit cependant un nouveau projet : créer une vaste coalition pour un « tiers secteur » créateur d'emplois (à côté des secteurs privé et public). Le mouvement syndical appuie. Le mouvement coopératif appuie. Le mouvement des femmes en sort plutôt refroidi. Une partie du mouvement communautaire s'affirmera alors sur le terrain économique comme créateur d'emplois dans des secteurs nouveaux à partir de l'expérience des CDEC, du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, de l'aide à domicile, des centres de la petite enfance, tandis que l'autre partie (organismes communautaires autonomes) se retirera du Sommet et maintiendra sa position de promouvoir d'abord des droits sociaux.

Une théorie particulière – on le voit mieux aujourd'hui – naît de cette expérience, théorie directement liée à son objet privilégié : les associations intervenant dans des services de proximité et d'insertion socioéconomique de groupes spécifiques (CPE, entreprises d'insertion, services d'aide à domicile, logement social...). Cet objet privilégié amène ces pratiques socioéconomiques à avoir dans les faits et dans sa politique une grande proximité avec les institutions du service public. Et ces pratiques et la théorie qui l'accompagne rendent primordiale l'intervention de l'État dans la réalisation de leurs objectifs. Cela nous éloigne beaucoup de la trajectoire générale du mouvement coopératif, pour lequel la viabilité économique (et l'autonomie qui vient avec elle) est une clé d'entrée première et cardinale qui ne requiert pas d'emblée une demande sociale d'État.

Le CQCM doit alors composer avec cet acteur particulier issu du mouvement communautaire, porteur d'une notion pertinente dans les pays latins d'Europe (France, Belgique, Espagne...), notion qui, en Europe, puise paradoxalement sa force, par rapport au Québec, d'abord dans les coopératives et les mutuelles. Cet acteur nouveau sera aussi porteur avec le temps d'une rivalité forte et d'une volonté de déborder l'associatif et d'occuper le terrain coopératif (sauf Desjardins, les agricoles et les mutuelles),

rivalité qui n'est pas épisodique, ponctuelle mais se révèle être constante depuis sa naissance il y a 10 ans. J'ai analysé cette question sensible ailleurs (Favreau, 2008, p. 157-188).

LA DISTINCTION COOPÉRATIVE

Économie coopérative, sociale et solidaire : des notions cousines mais des histoires particulières

Conceptuellement, les coopératives et les OBNL, de même que les mutuelles sont des familles d'un même ensemble qu'on appelle l'«économie sociale». Cela ressort de nombre de travaux de recherche en Europe qui ont beaucoup inspiré la recherche québécoise dans le domaine. Cependant, au Québec, l'expression prête à confusion puisque qu'un regroupement, le Chantier de l'économie sociale, a tout fait pour en détenir en quelque sorte l'appellation. Tandis que la mouvance syndicale – qui par leurs fonds de développement et autres dispositifs appuie des entreprises collectives (coopératives ou associatives) – utilise souvent la notion d'«économie solidaire» et que le mouvement coopératif a tendance à se définir d'abord par l'identité coopérative. Ces trois expressions – coopérative, sociale ou solidaire – sont révélatrices d'histoires, de cultures organisationnelles et même de visions différentes du développement économique et social.

Coopératives, mutuelles et associations ont toutes, bien entendu, une caractéristique centrale commune : ce sont des entreprises à propriété collective cherchant à faire converger objectifs économiques et finalité sociale. Cela les distingue des entreprises marchandes ou d'État, c'est-à-dire publiques. En ce sens, elles constituent un « tiers secteur » à côté et en interface avec l'entreprise privée (« premier secteur ») et l'entreprise publique (« deuxième secteur »). Plusieurs organisations au Québec et au Canada

utilisent d'ailleurs l'expression «coopératives et entreprises d'économie sociale», ce qui traduit bien qu'elles ont une marque distinctive.

Dans les faits et dans leurs options, les coopératives et mutuelles se distinguent: 1) par leurs ancrages dans différents secteurs et dans les régions; 2) par le principe de la double qualité (Draperi, 2007); 3) par leur rapport à l'État; 4) par leurs références identitaires (déclaration de principes et appartenance internationale); 5) par leur stratégie d'action collective.

DES ANCRAGES PROPRES DANS LES COMMUNAUTÉS

Si on prend la perspective européenne que l'on traduit dans le contexte québécois comme la recherche d'ici l'a fait depuis deux décennies, on constate que l'«économie sociale», dans son sens européen, a d'abord son ancrage majeur dans le monde des coopératives et des mutuelles et cela, depuis de très nombreuses décennies. L'«économie sociale» qui a émergé avec le Sommet québécois de 1996 a plutôt son ancrage principal dans le monde associatif. Cela se traduit par des secteurs d'activités passablement différents. Dans le premier cas, il s'agit des secteurs de l'agriculture, de l'épargne et du crédit, de la forêt, de la consommation, de l'habitat, de l'assurance, des énergies renouvelables, etc.; dans le second, les associations se retrouvent pour l'essentiel dans les services sociaux (de type insertion socioprofessionnelle, aide domestique...), les services socioculturels ou socioéducatifs (de type garde d'enfants), le tourisme social et les loisirs. Cette différence a les apparences de la banalité, mais elle traduit surtout un rapport des coopératives aux communautés qui nous renvoie pour beaucoup au **mouvement d'affirmation économique régionale** sur tout le territoire du Québec tandis que l'économie sociale, version *Sommet de l'économie et de l'emploi* de 1996, nous renvoie à l'engagement d'une partie du **mouvement communautaire** de grands centres urbains

comme Montréal dans des activités socioéconomiques liées à l'**insertion socioprofessionnelle**, ce à quoi une bonne partie du mouvement communautaire s'était refusé jusque là, préférant garder la trajectoire sociopolitique au cœur de sa stratégie de changement (la défense de droits sociaux).

LE PRINCIPE DE LA DOUBLE QUALITÉ : ASSOCIATION DE PERSONNES DANS UNE STRUCTURE ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE

Une coopérative est une association de personnes et une entreprise commune. La démocratie est donc un trait essentiel de la coopérative. Ses membres sont des sociétaires au sens plein de ce terme. Dans les associations, on déploie les activités en direction de tiers. Il s'agit davantage de bénéficiaires. Mouvement et entreprise sont au fondement de l'identité coopérative. Dimension associative, dimension économique. D'où la mutualisation des risques, des ressources et des compétences. C'est beaucoup moins le cas des associations investies pour et par des tiers bénéficiaires. La vie démocratique pratiquée par les membres – ce que d'aucuns appellent la gouvernance – est en même temps un processus au sein d'une structure économique solidaire. C'est ce qui la constitue comme coopérative.

UN RAPPORT SPÉCIFIQUE À L'ÉTAT

Selon le BIT, « pour prospérer les coopératives ont besoin d'un cadre politique, administratif et socioéconomique favorable à leur essor ». Autrement dit, elles ont besoin d'une législation qui leur soit spécifique. Mais le mouvement coopératif et mutualiste, même s'il mise sur le soutien de l'État, revendique en même temps l'indépendance économique des entreprises qui le constituent et son autonomie politique. Raison : avoir la capacité réelle

de vivre les valeurs d'égalité entre leurs membres et de solidarité, de justice et de liberté au sein de celles-ci. C'est pourquoi le BIT, qui a un programme de développement coopératif pour les pays du Sud, voit toute l'importance pour ce faire d'avoir «un conseil national des coopératives au sein duquel on veille à concilier souveraineté de l'État et indépendance du mouvement coopératif» (selon les dires du BIT). De son côté, la théorie sous-jacente à la pratique des associations portées par l'économie sociale née autour du Sommet de 1996 nécessite de façon récurrente et systématique le soutien de l'État au nom de la lutte contre la pauvreté – lire un important financement public pour garantir leur viabilité. Deux approches, deux cultures assez éloignées l'une de l'autre. La base sociale des uns et des autres est alors appelée à se différencier passablement. Dans le cas des coopératives et des mutuelles, il s'est historiquement agi de regrouper des personnes qui «disposent de l'essentiel de leurs droits fondamentaux et sont en capacité d'agir sur leur propre situation sociale et professionnelle» (Drapéri, 2007). Dans l'autre, il s'est agi surtout de personnes qui ont de la difficulté à obtenir ces droits et une plus faible capacité d'agir.

UNE STRATÉGIE D'ACTION COLLECTIVE SPÉCIFIQUE : LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Le mouvement coopératif et mutualiste est né au sein des classes moyennes et populaires pour **lutter contre les inégalités** en développant un tissu économique local qui rend les communautés et les régions plus autonomes. L'économie sociale associative née dans la mouvance du Sommet de 1996 est issue d'un mouvement communautaire inscrit surtout dans **la lutte contre la pauvreté** pour la reconnaissance de droits sociaux bafoués. Dans un cas, des entreprises collectives misant surtout sur elles-mêmes. Dans l'autre, des entreprises sociales misant surtout sur un soutien de l'État et de ses institutions.

UNE IDENTITÉ SPÉCIFIQUE TRADUITE EN PRINCIPES ET VALEURS ET REDISCUITÉE DANS LE CADRE DE L'ACI

Les coopératives et les mutuelles ont, par-delà la définition générale de l'économie sociale (inspirée des Belges), une déclaration de principes plus précise et plus complète. Elle est d'abord fondée historiquement (Rochdale, 1844). Elle a aussi été débattue périodiquement depuis plus de 100 ans, dans le cadre principalement des pays développés jusque dans les années 1960, puis dans un cadre nettement plus international de pays du Nord et de pays du Sud, surtout depuis une vingtaine d'années à la suite de la chute du mur de Berlin et à la fin des illusions des mouvements d'affirmation nationale, notamment en Afrique. On pense notamment aux principes de l'autonomie et de l'indépendance, de même qu'à celui de l'engagement envers la communauté, qui ont été longuement débattu, dans les années 1990 à la suite de la montée en puissance des coopératives dans le Sud et à la sortie des pays de l'Est du moule soviétique. Ces principes sont très parlants, d'autant plus qu'ils constituent les points de repère communs de 230 organisations nationales de coopératives et de mutuelles à travers le monde réunies au sein d'une organisation internationale unique, l'Alliance coopérative internationale (ACI). En bout de piste, on peut résumer la chose dans le tableau de la page suivante.

Et si on résume le tout à partir du tableau qui suit, il s'ensuit donc que la distinction coopérative peut se faire non seulement par le statut (un cadre légal), mais aussi par sa « gouvernance » sociétaire (la place des membres dans l'organisation démocratique de l'entreprise), par son mode de financement (recherchant la viabilité économique), par ses destinataires (classes moyennes et populaires), par son souci d'autonomie économique et politique (son rapport à l'État) et par sa stratégie d'action collective (mouvement socioéconomique).

Distinction coopératives et associations

Coopératives et mutuelles	Associations
Activités économiques très variées sur le marché privé et sur le marché public (services marchands ou non marchands de proximité)	Activités tournées vers les services non marchands de proximité (sociaux, socioculturels, de loisirs...) surtout sur le marché public
Généralement autonomes ou travaillant à assurer leur autonomie sur le plan financier (fort % de revenus propres)	Généralement financées et soutenues à un haut niveau par l'État (revenus propres faibles)
D'abord orientées vers les membres (sociétaires) et inscrites dans une lutte contre les inégalités	Surtout orientées vers des tiers (bénéficiaires) qui sont souvent des groupes en difficulté ou défavorisés (lutte contre la pauvreté)
Revendiquent leur autonomie sur les plans économique et politique	À la recherche d'une reconnaissance publique
Disposent d'une identité propre (principes, longue histoire, appartenance internationale)	Disposent d'une identité fragile liée à sa proximité avec des institutions du service public

Il faut aussi retenir que **l'identité**, ce sentiment d'appartenance, porté par les coopératives est une appartenance **première**. Lorsqu'il s'agit d'économie sociale, c'est une appartenance **seconde**. En d'autres termes, l'appartenance première n'est généralement pas à l'économie sociale, mais au mouvement coopératif: «Les acteurs se définissent en premier lieu en référence à la coopérative ou à l'association et non au tiers secteur, à l'économie sociale ou à l'économie solidaire», nous dit Draperi dans son ouvrage (2007). Dans la mesure où, évidemment, le mouvement coopératif souffle sur la braise identitaire première en faisant preuve de soutien à ses membres (offre adéquate de services) et en exerçant une représentation dans l'espace public qui soit proactive, vigilante et visible.

Globalement, les coopératives ont d'abord un projet d'activités socioéconomiques répondant à des besoins (la nécessité). Mais elles ont aussi une **approche plus globale** comportant les éléments suivants :

1. un projet sociopolitique (généralement trop discret) qui cherche à **lier besoins et aspirations** dans une perspective de changement social global de la société dans laquelle ils s'insèrent (l'affirmation de valeurs tels le développement de sa communauté; la justice économique et sociale; la participation citoyenne; la solidarité internationale, etc., mais aussi plus largement la démocratisation de l'ensemble de l'économie...);
2. une mutualisation des risques, des ressources (capital) et des compétences, de même qu'une solidarité inscrite dans les structures mêmes de ces organisations;
3. un entrepreneuriat qui est collectif, alliant adhésion personnelle et volontaire et fonctionnement collectif dans un cadre d'indépendance économique et politique vis-à-vis de l'État;
4. une utilité sociale: l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie à différentes échelles;
5. une stratégie d'action collective de lutte contre les inégalités par le développement d'un mouvement socioéconomique à l'échelle de la société comme à l'échelle des communautés.

LES ORGANISATIONS DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Une déclaration de principes et de valeurs fonde une identité coopérative. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. L'identité se forme par une pensée commune (valeurs, principes...) et cette pensée commune se construit et se reconstruit constamment dans une **démarche sociopolitique** de transformation des réseaux sectoriels et régionaux de ces entreprises **en mouvement**. Autrement dit, l'identité se nourrit de la capacité à se donner un **regroupement qui organise et «confédère»**

les différentes initiatives en leur donnant une vision commune mais aussi une force collective de services aux membres (en matière de recherche, de formation, d'information, de solidarité internationale...) et une force collective de mobilisation sociale, de représentation politique et une visibilité sur le plan national comme organisation porteuse de changement social. C'est-à-dire, en bout de ligne, un mouvement convaincu de la possibilité de faire vivre des rapports sociaux de solidarité **dans et par des activités économiques** dans tous les secteurs de la société et véhiculant, grâce à l'expérience acquise et sa réflexion collective permanente, un **projet de société équitable et démocratique** porté par ces animateurs et diffusé partout où il est possible de le faire.

L'ACTUALITÉ NOUVELLE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : LA SORTIE DE L'ÉCLIPSE

On assiste depuis plus ou moins deux décennies à un **renouveau de la coopération et de l'économie sociale** en général un peu partout dans le monde. Au Québec, ce renouvellement est passé par les coopératives de développement régional (CDR) dans les années 1980-1990, notamment en dehors des grands centres urbains, et par une nouvelle forme de coopérative, la coopérative de solidarité. Il est aussi passé par le renforcement de leur regroupement national, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Et aujourd'hui par des coopératives d'énergies renouvelables, des coopératives de santé, des coopératives d'agriculture biologique, des coopératives multiactivités. Ce renouvellement est aussi passé par les initiatives sectorielles issues du Sommet du gouvernement du Québec en 1996 (petite enfance, ressourceries, entreprises d'insertion...) surtout regroupées au sein du Chantier de l'économie sociale.

Les deux regroupements, par la force des choses, ont été appelés à exercer davantage leurs **fonctions politiques**, c'est-à-dire des fonctions de soutien et de représentation auprès des gouvernements en la matière, tout en étant des lieux de concertation, de formation et de délibération dans le développement des entreprises collectives et des entreprises sociales qu'ils fédèrent. Les coopératives et les mutuelles se sont donné une structure unifiée de soutien et de représentation politique à la fois sur le plan sectoriel, selon leurs secteurs d'activités, et sur le plan national (intersectoriel), le CQCM. Le mouvement est cependant très décentralisé.

Le mouvement coopératif n'a généralement pas une grande visibilité et a une grande discrétion sur des questions de société qui ne le concernent pas directement. Comment expliquer cette situation ? D'abord par le fait que bon nombre de ses dirigeants et de ses membres hésitent à affirmer le mouvement comme composante d'une alternative à l'économie dominante, ce qui permettrait de développer de plus fortes relations, voire des complicités avec d'autres mouvements. On peut penser ici aux nouveaux créneaux coopératifs en lien avec le mouvement de la consommation responsable (Lemay *et al.*, 2010, p. 145-153). En second lieu, ils sont aussi spontanément portés à vaquer surtout à leurs activités économiques sans trop se préoccuper de ce qui se passe dans l'espace public. Troisièmement, la mouvance coopérative s'autosatisfait de son autonomie politique qui lui dicte de se tenir loin des réformes à exiger des gouvernements en place. Cependant, leur organisation confédérative, le CQCM, posté en quelque sorte pour faire de la représentation politique, doit se prononcer régulièrement sur des questions de société. Par exemple, le CQCM, dans les cinq dernières années (2005-2010), a rédigé pas moins de 20 mémoires adressés au gouvernement du Québec portant sur différentes questions de société : agriculture, habitation, santé, occupation du territoire, droit associatif, énergies renouvelables.

La démocratie interne et la qualité des services offerts ne fournissent pas à elles seules des garanties à toute épreuve du respect des valeurs invoquées. D'autant plus que la pression capitaliste force souvent les coopératives à des contorsions dans ce registre. Le mouvement coopératif, grâce à ses évolutions récentes, gagne donc à se faire connaître davantage dans l'espace public comme levier de développement économique et social, comme force de changement social. C'est ici qu'intervient l'importance de la structure de représentation politique que les coopératives et les mutuelles se sont données, le CQCM.

DEUX FAMILLES D'ENTREPRISES, LA FAMILLE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE ET LA FAMILLE ASSOCIATIVE

La notion d'économie sociale au Québec est entrée dans l'espace public québécois depuis près de 10 ans avec le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) affirmait à ce propos¹:

Aujourd'hui l'économie sociale a acquis une reconnaissance comme forme de développement et en tant que composante du développement local et régional [...] elle est notamment représentée par deux regroupements :

1. le Chantier de l'économie sociale, dont la principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec et ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économie.
2. le Conseil de la coopération du Québec dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'économie sociale n'est pas un bloc monolithique. Tant par les secteurs d'activité économique choisis que par les populations visées et les modes de fonctionnement, les entreprises qui y appartiennent se placent sous le signe de la diversité, de la pluralité et de la flexibilité. Ces organismes et ces entreprises partagent les mêmes valeurs et principes [...] mais présentent par contre des situations et des réalités très différentes selon leur secteur d'activité, leur structure politique, leur maturité organisationnelle, etc. (RISQ, 2004, chap. 2, p. 2 et 3).

Cette citation, en apparence consensuelle, induit tacitement deux choses importantes : 1) la reconnaissance de l'existence de deux regroupements nationaux d'économie sociale ; 2) l'existence de zones de collaboration mais aussi de tension entre les différentes composantes de cette économie sociale. L'approche que nous privilégions est celle où l'économie sociale se définit non seulement par des orientations générales (l'inspiration belge des quatre principes) mais aussi par ses **familles**, lesquelles sont **des composantes stratégiques** de cette « autre économie » qui se distinguent notamment par la stratégie d'action collective qu'elles se donnent. Car chaque famille a sa légitimité particulière : elle participe à sa manière au développement d'ensemble de la société avec un projet sociopolitique propre, une culture organisationnelle propre, des filiations internationales propres, des financements propres, l'emphase sur certaines valeurs, des statuts particuliers. Il y a deux regroupements plutôt qu'un parce qu'il y a deux familles comme il y a deux grandes centrales syndicales de travailleurs.

Il faut donc sortir de l'idée reçue présente dans certains milieux de recherche, certains groupes sociaux et certaines officines gouvernementales, à l'effet que le Chantier de l'économie sociale réunit l'ensemble de l'économie sociale. Tout comme on ne peut se satisfaire de l'autre idée reçue à l'effet que le CQCM ne réunit que les grandes coopératives financières et agricoles alors que les 15 fédérations coopératives existantes se retrouvent toutes autour

de la même table depuis 20 ans, et quand on sait que la majorité des coopératives membres des fédérations du CQCM sont de petites et moyennes coopératives (Brassard *et al.*, 2005). D'ailleurs, l'existence de deux familles et de deux regroupements n'est pas particulière au Québec. Ces **deux familles**, et des regroupements qui leur correspondent, existent également **au Canada**, soit d'un côté le Canadian Co-operative Association (CCA) et le Conseil canadien de la coopération et de l'autre, le Canadian CED Network :

Academics and policy-makers may refer to the third sector or the voluntary sector, but the concepts are largely abstractions. There are two areas of economy, however, that do stand out as being distinctively organized and profiled, and that they are understood to have social dimensions. These are co-operatives in one hand, and community economic development (CED) organizations on the other. Across Canada as a whole, co-operatives and CED are the best-organized and most highly articulated nuclei of what may be understood as the social economy (Fairbairn, 2002, p. 114).

Dans le cas du Québec, les **coopératives et les mutuelles** se sont regroupées au sein d'une même organisation, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). De son côté, le **monde associatif** n'est pas d'abord formé d'OBNL entrepreneurs, mais de deux types d'embranchements dont le premier est celui des organisations communautaires, les « organisations communautaires autonomes », qui se distinguent par leurs activités à dominante sociale ou sociopolitique et dont la majorité évolue au sein d'un réseau d'Action communautaire autonome (ACA) en étant regroupées sur le plan sectoriel dans 23 « fédérations » et sur le plan territorial dans un certain nombre de réseaux à vocation régionale. Et le second, celui des « entreprises d'économie sociale », dans lequel on retrouve des OBNL investies dans des activités économiques et dont un certain nombre sont regroupées au sein du Chantier de l'économie sociale.

OBNL et activités économiques

Le caractère entreprenant de ces OBNL n'est pas encore vraiment établi. Certains avancent qu'il faudrait 50% des ressources en revenus propres pour être considérée comme une entreprise collective. D'autres vont se satisfaire de 10%. On ne peut enfermer l'économie sociale dans une frontière trop précise sans la dénaturer. Mais la marge entre 10% et 50% est considérable. À 50% de revenus propres, on est certainement plus proche de la rentabilité et du développement dans la durée. À 10% de revenus propres, on est plutôt dans l'«entreprise sociale» cherchant des réponses aux questions d'insertion sociale, de santé et de services sociaux (Favreau, 2008, p. 93).

Compte tenu de cette diversité et de la complexité nouvelle des rapports à l'État et à ses institutions, nous avons donc de plus en plus besoin d'une lecture politique de l'économie sociale par-delà sa contribution économique. Les divers regroupements (coopératif, communautaire, de consommation responsable...), par leurs fonctions de concertation et de représentation, ne se comprennent bien que dans un registre qui fait appel aux sciences politiques.

La famille coopérative et mutualiste au Québec dans la construction d'une économie solidaire

Avec la fin des années 1980, le mouvement coopératif se refait une cohésion en posant les dernières pierres d'un regroupement de l'ensemble des coopératives qui a intégré les nouvelles générations d'entreprises organisées en son sein en tant que fédérations. C'est ce qui constitue depuis deux décennies ce «nouveau» Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). De plus, la famille coopérative a renoué avec l'innovation:

énergies renouvelables, santé, services de proximité, etc. Elle renoue aussi avec le positionnement social et politique (ex. Conférence internationale de septembre 2010 sur son projet de société). Elle amorce une démarche de politique de développement international à trois avenues, soit le commerce équitable Québec/monde; la participation au mouvement coopératif international (ACI) et une présence dans d'autres espaces de dialogue international (FSM, RIPESS...); finalement, la coopération Nord-Sud. Sans compter l'arrivée d'une nouvelle venue qui est en pleine croissance, la coopérative de solidarité et d'autres formes à venir inspirées par certaines expériences européennes (italiennes, françaises).

La famille associative (OBNL) et son apport à l'économie solidaire

L'entrepreneuriat social a pris racine au sein du mouvement communautaire avec l'arrivée des CDEC et du Chantier d'économie sociale. Des financements sous gestion collective sont apparus: le RISQ (initiative issue du sommet de 1996) et un fonds de capital patient (initiative issue de négociations avec le gouvernement fédéral en 2004). Ce courant issu de la lutte contre la pauvreté dans les quartiers urbains des grands centres a aussi donné naissance à un nouveau regroupement soutenu par les autres familles (coopérative et syndicale) à sa fondation dans la foulée du Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996, le Chantier de l'économie sociale.

Le soutien syndical à une économie solidaire

Au fil des années 1980-1990, le mouvement syndical aura aussi confirmé son engagement sur le terrain économique dans la création d'emplois et le développement

des régions et des quartiers des grands centres urbains : le Carrefour de la solidarité (acteur financier de premier plan du projet Angus à Montréal), qui regroupe les différentes initiatives de la mouvance CSN (caisse d'économie, Fondation, Filaction...) et la stratégie du Fonds de solidarité de la FTQ, misant sur le développement de PME en région, contribution majeure qu'il n'avait pas antérieurement. Elle demeure cependant une contribution spécifique, à savoir la capitalisation des entreprises québécoises. Ajoutons par ailleurs que certaines questions demeurent en suspens dans les rapports entre les syndicats et le mouvement coopératif mais elles sont d'un autre ordre, celui des **relations de travail**, où il y a un malaise ressenti de part et d'autre, sujet sur lequel le Québec de la recherche a peu ou pas de recherches entreprises. En outre, il y a la résistance et l'incompréhension durable de syndicats du secteur public (CSN, CSQ et FTQ) à l'égard des entreprises collectives et surtout sociales (coopératives de santé et de services à domicile, notamment).

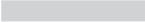
LES DEUX REGROUPEMENTS D'ÉCONOMIE SOCIALE : COMPARAISON GÉNÉRALE

Nous avons fait la comparaison entre les deux regroupements sur la base d'un certain nombre d'indicateurs (Favreau, 2008). L'exercice peut être refait ici en le présentant brièvement sous forme d'un tableau-synthèse.

Avec ce chapitre, nous sommes entrés dans les coulisses de la construction d'une économie solidaire à la québécoise, avec ses points forts et ses points faibles. Il faut pousser plus loin en mettant en valeur une des conditions essentielles de son potentiel de changement social, sa liaison avec des mouvements sociaux.

Comparaison entre les deux regroupements

Critères de comparaison	CQCM	Chantier
Poids économique	3 339 coopératives et mutuelles ; 90 000 emplois ; plus de 22 milliards de dollars de chiffre d'affaires	Problème de gestion des chiffres ; qu'est-ce qui relève de l'associatif, du mouvement communautaire autonome et de l'associatif entreprenant ? ²
Ancrage sectoriel et régional	Très varié par ses secteurs organisés en fédérations et très ancré dans les régions	Circonscrit aux secteurs liés aux décisions du Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996
Culture démocratique	Fort décentralisation	Fort centralisation
Stratégie politique publique	Lobby discret et prévisible	Lobby très actif
Financement interne et externe	Autonomie forte ; financement appuyé en bonne partie sur les cotisations des membres et l'intercoopération	Dépendance forte (culture de la subvention) et financement public dominant
Présence internationale (voir le chapitre sur la solidarité internationale à ce propos)	DID et SOCODEVI pour la coopération Nord-Sud ; participation à l'ACI pour les relations internationales. Participation au RIPESS et au FSM, notamment par le GESQ	CECI pour la coopération Nord-Sud ; relations internationales avec le RIPESS et le FSM
Recherche et développement	Décentralisée et branchée surtout sur les sciences de la gestion et sur les entreprises (gouvernance interne) jusqu'à l'arrivée de programmes de recherche (ARUC) qui réintroduisent les sciences sociales dans l'approche du développement coopératif sur les territoires	Centralisée autour d'une ARUC en économie sociale avec des travaux centrés pour beaucoup sur le « welfare » et la capitalisation des entreprises



NOTES

1. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), créé en 1997, se situe en droite ligne des retombées du Sommet de 1996. Ses deux volets: le prêt à la capitalisation et l'aide technique. C'est dans le cadre de son volet d'aide technique qu'il a produit son guide d'analyse des entreprises d'économie sociale.
2. Il n'y a aucune recherche qui ait donné satisfaction à ce chapitre. Certains estiment qu'il y a 3941 OBNL engagées dans des activités économiques pour 45000 emplois et 1,3 milliard de dollars de chiffres d'affaires, en vertu d'une étude de 2002 faite par le Chantier. En même temps, on ignore le pourcentage de celles qui ont une appartenance (adhésion) à un réseau sectoriel et au Chantier.

5

Coopératives et mouvements sociaux

Le mouvement coopératif est aujourd'hui en plein redéploiement. Il est même en voie de franchir une autre étape en ouvrant de nouveaux chantiers dans le développement économique et social d'un Québec des régions, chantiers innovateurs, très XXI^e siècle, et même très internationaux à certains égards: 1) celui de la crise énergétique et la question des énergies renouvelables; 2) celui de la crise de la santé et des alternatives des communautés locales à cet égard; 3) celui des communautés en perte de vitesse et leur relance par développement coopératif de services de proximité (station-service, centre de jardinage, épicerie générale, quincaillerie...); 4) celui de la production agricole de proximité (produits du terroir, agriculture biologique...); 5) celui d'un commerce équitable de type coopératif à l'échelle internationale;

6) celui d'une coopération internationale avec des communautés du Sud. Mais ce qu'on ignore ou oublie généralement, c'est qu'il a toujours fait ménage avec d'autres mouvements sociaux dans la mise en œuvre des chantiers investis au cours de son histoire. Réouverture d'un dossier oublié, celui des coopératives dans leur liaison avec les mouvements sociaux.

COOPÉRATIVES : UNE INTERACTION CONSTANTE AVEC D'AUTRES MOUVEMENTS TOUT AU LONG DE SON HISTOIRE

Reconstituer l'histoire de nos sociétés en oubliant les mouvements sociaux n'a pas de sens. Ces derniers ont été déterminants dans le développement d'institutions permettant des avancées sociales, économiques et politiques. Pensons ici à l'interdiction du travail des enfants, à la réduction de la durée du temps travaillé, aux premières législations sociales, aux régimes publics de retraite, aux mutuelles qui ont contribué directement au développement de l'État social (en Europe surtout), aux communautés qui contrôlent leur avenir grâce au tissu économique collectif qu'elles se sont données.

Mais qu'entendons-nous par **mouvement social** ? Le concept de mouvement social a généralement deux sens (Whitaker, 2003, p. 39-42) : d'abord celui d'une action collective entreprise par des personnes engagées qui ont une **cause spécifique** à défendre et des objectifs concrets, limités dans le temps et l'espace, avec des stratégies, des règles de fonctionnement, des plans d'action et des structures appropriées. On parle alors de « mouvements » qui sont pluriels dans leur composition sociale, leurs orientations, leurs règles, leurs manières de faire. Il suffit de penser au mouvement syndical, au mouvement des femmes et au mouvement écologique pour voir se dessiner les contributions particulières des uns et des autres. Dans un cas comme dans l'autre, il y a deux dimensions : sociopolitique (la sphère de la revendication) et socioéconomique

(la sphère de l'action économique) et dans les deux cas, la perspective de redéfinir les champs investis en concordance avec des valeurs, une éthique et des objectifs partiels et/ou globaux de transformation sociale. Ensuite, un deuxième sens est celui **d'une action collective fédérative** de plusieurs types d'organisations de provenances diverses où se dessinent peu à peu des convergences. Il s'agit alors d'un processus de longue durée qui peut grandir au fil des ans. C'est le cas du FSM. On parle alors du « mouvement », parce qu'il y a différentes causes et courants en interaction dans la durée.

Ce qu'on oublie souvent dans la littérature scientifique et sociale sur les entreprises collectives, le souci économique prévalant, c'est que les coopératives et les mutuelles ont constamment été et sont **liées au mouvement social général et à d'autres mouvements ayant épousé des causes proches de la leur**: dans l'assurance avec le mouvement ouvrier naissant (sociétés d'entraide devenues des mutuelles) (Petitclerc, 2007); dans l'agriculture avec les organisations syndicales de producteurs agricoles; dans les institutions scolaires avec le mouvement étudiant; dans le monde du travail, avec le mouvement syndical; dans l'habitat avec le mouvement communautaire; dans les nouveaux créneaux du type « commerce équitable » avec le mouvement de la consommation responsable; dans la coopération Nord-Sud avec les organisations de coopération internationale (OCI) et aujourd'hui avec le mouvement citoyen international émergent (forums sociaux, réseaux de promotion d'une économie solidaire...). Sans compter la participation des coopératives et des mutuelles au mouvement d'affirmation des territoires ou des communautés contre la dépossession du contrôle de leur développement. Autrement dit, dans une société démocratique comme la nôtre, au fil des décennies, les rapports du mouvement coopératif ne se sont pas tissés uniquement avec des partenaires institutionnels (gouvernements locaux, dispositifs publics de développement local et régional, ministères à Québec...) mais aussi avec d'autres mouvements.

En fait, nombre d'initiatives économiques naissent au sein de mouvements sociaux et s'inscrivent dans une trajectoire d'action collective combinant la revendication (résistance à l'exploitation) et la construction d'alternatives concrètes pour leurs membres. Certaines de ces initiatives ont échoué et d'autres fort bien réussi. Certaines ont fini par échapper au contrôle de leurs promoteurs initiaux ou à s'en détacher, tandis que d'autres sont demeurées fortement liées à ces derniers. Dans tous les cas, deux conditions internes à ces initiatives ont particulièrement favorisé leur réussite : 1) le militantisme au sein de ces mouvements et le déplacement d'une partie de leurs effectifs vers le développement de ses initiatives économiques ; 2) le professionnalisme du système de gestion des entreprises collectives mises sur pied. D'où l'importance de bien voir quelle est l'histoire des rapports construits au fil du temps entre coopératives et mouvements sociaux et la force que ces rapports procurent aux uns comme aux autres lorsque cela se produit. En voici quelques exemples puisés dans l'histoire ou l'actualité.

Sociétés d'entraide, mutuelles et mouvement ouvrier naissant au XIX^e siècle

Les sociétés de secours mutuels ont représenté une forme originale de résistance populaire dans le contexte de la transition à une société de marché. Petitclerc (2007, p. 119-136) nous parle d'une mutualité ouvrière encouragée par une législation favorable aux mouvements associatifs à partir des années 1850. Dans un premier temps, la mutualité ouvrière s'organise sur une base associative et forge une action collective de la classe ouvrière dans un contexte de syndicalisme très précaire. De ce fait, dans un deuxième temps (1880 et décennies suivantes), elle fournira au syndicalisme naissant un certain nombre de dirigeants qui mettront de l'avant des valeurs collectives nécessaires aux

associations ouvrières en même temps que des ressources à la disposition de ce dernier (lieux de rassemblement, financement d'activités). Puis, la mutualité, devenant elle-même de moins en moins strictement ouvrière, et de plus en plus strictement une institution d'assurance pour tous, les syndicats, devenus plus solides, notamment les Chevaliers du travail (1880-1890), créeront alors leurs propres mutuelles. Perspective commune cependant dans les deux cas : développer des protections sociales qui libèrent les populations de la charité privée ou publique.

Coopératives et syndicalisme des travailleurs des années 1960 à aujourd'hui

Les relations entre le syndicalisme et les coopératives sont un impensé politique de la recherche en sciences sociales. En effet, partout dans le monde, Québec compris, les initiatives économiques des syndicats, dans le champ des entreprises collectives, sont nombreuses et mal connues. Il suffit de penser par exemple aux relations entre certaines mutuelles comme la SSQ et le monde syndical, ou au développement des caisses d'économie dans le secteur de l'épargne et du crédit, ou encore des associations coopératives d'économie familiale (ACEF). Puis il y a le développement de fonds de travailleurs, le Fonds de solidarité (FTQ, 1983) et Fondation (CSN, 1996), dont une partie des investissements sont dirigés vers le développement coopératif, ce qui est particulièrement explicite dans le cas de Fondation (CSN). On peut également penser à la reprise d'entreprises dans un certain nombre de cas.

M105, la radio de Granby : naissance d'une coopérative

C'est en 1996 que les propriétaires de la station de radio CHEF décident de baisser pavillon. Branle-bas de combat dans la salle des nouvelles. Six vétérans du poste de radio

décident de racheter la station, aidés en cela par MCE Conseils, le service de la CSN en la matière. Chaque membre du groupe investira 6 000 \$. Des organismes du milieu et la population de la région se mettent de la partie et soutiennent le projet. Quelques mois après la réouverture, chance dans la malchance : la crise du verglas. M105 devient la station de radio préférée de la région en se centrant sur la nouvelle locale et régionale. La station devient le lieu de convergence de la population et des autorités locales pour faire face à la crise du verglas. Aujourd'hui M105, radio coopérative de Granby, engage 20 personnes. Ils étaient 12 employés syndiqués avant l'annonce de la fermeture en 1996 (source : *Perspectives CSN*, mars 2010, p. 15).

Coopératives et mouvement communautaire des années 1970 à aujourd'hui

Depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, le mouvement communautaire est inscrit dans la revitalisation de quartiers aux prises avec la crise urbaine. Cela a donné un second souffle aux coopératives d'habitation là où les mouvements d'action catholique des années 1940-1950 l'avaient laissé. Que ce soit à Montréal, à Québec, à Gatineau, à Trois-Rivières, les années 1970 et 1980 ont été génératrices de nouvelles coopératives d'habitation. On connaît le mouvement communautaire pour avoir développé différentes stratégies de lutte contre la pauvreté : défense et promotion de droits sociaux d'une part (logement, défense des consommateurs, défense des personnes sur l'aide sociale...) et, d'autre part, développement social local de type communautaire, des services de proximité dans le secteur de la santé et des services sociaux notamment (Jetté, 2008 ; Bourque *et al.*, 2007). La coopérative d'habitation L'Escalier à Québec en est un bel exemple.

Le comité populaire Saint-Jean-Baptiste et la coopérative d'habitation L'Escalier à Québec

La Coopérative d'habitation L'Escalier est un bel exemple de mixité urbaine dans l'un des quartiers les plus convoités de Québec, celui de la Colline parlementaire. Des militantes et des militants du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste ont livré pendant plus de deux ans une bataille pour construire deux édifices en plein cœur de la Haute-Ville afin d'y aménager 81 logements sociaux. Leur ténacité a eu raison de leurs opposants.

Coopératives et mouvement étudiant à partir des années 1980

Dans la même veine, on a vu des coopératives scolaires, spécialisées dans la vente de livres, la papeterie et l'informatique, se développer dans près de 90 établissements (cégeps et universités) grâce à leur lien étroit avec des associations étudiantes. Puis, ces dernières ont voulu occuper d'autres terrains: services alimentaires (cafés étudiants, cafétérias), gestion des résidences étudiantes, et même dans certains cas développement de coopératives de santé (Université de Sherbrooke). Récemment, on a même été plus loin en achetant la maison d'édition Albert Saint-Martin, éditeur le plus important dans le secteur des ouvrages en sciences humaines destinés aux collèges. Aujourd'hui, Les Éditions Saint-Martin et Décarie éditeur sont des filiales de COOPSCO.

Coopératives et mouvement de la consommation responsable dans les années 2000

Depuis plus d'une dizaine d'années, les coopératives liées au mouvement de la consommation responsable sont en plein développement, comme l'illustrent fort bien

l'expérience du commerce équitable avec des coopératives du Sud, celle d'une économie verte dans le secteur québécois de l'habitation ou celle d'une épicerie de quartier qui vend des produits locaux, biologiques et équitables.

Equita : la commercialisation de produits équitables de coopératives du Sud

Le commerce équitable est en pleine expansion, grâce à des bâtisseurs comme Equita, filiale d'Oxfam-Québec, et de la Centrale des syndicats du Québec. En plus des produits équitables les mieux connus – café, thé, chocolat et sucre – Equita fait entrer chez nous de nouveaux produits, dont des épices certifiées, équitables et biologiques parmi lesquelles figure le poivre noir en grain. Ces épices de qualité permettent à des producteurs de thé de la coopérative SOFA du Sri Lanka de ne plus dépendre d'une seule culture pour se tirer d'affaire. Par le commerce équitable, cinq millions de producteurs et leurs familles adoptent de bonnes pratiques sociales et environnementales plutôt que de renforcer l'exploitation des ressources et des travailleurs.

Le programme Coops Efficaces à Montréal (le secteur de l'habitat écologique)

La Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) a pris l'initiative de mettre en place le programme d'efficacité énergétique Coops Efficaces. Le projet s'adresse à toutes les coopératives d'habitation du Québec afin de réduire les coûts d'énergie et, ce faisant, l'émission de gaz à effet de serre. Les coopératives dont les travaux sont prévus ont accès à une subvention qui couvrira la différence de coût entre les matériaux standards et les matériaux plus performants sur le plan énergétique. Coops Efficaces est aussi un programme de sensibilisation qui, entre autres choses, offre gratuitement des thermostats électroniques.

Tendre Vert, épicerie coopérative dans le Vieux-Lévis

La coopérative Tendre Vert est une boutique-café coopérative qui s'est donné la mission de promouvoir la responsabilité sociale et environnementale auprès des consommateurs et des entreprises. Organisés autour des valeurs de démocratie, de gestion autonome, d'équité et de liberté, ses 630 membres font revivre les locaux d'une épicerie du début du xx^e siècle dans le Vieux-Lévis. Ils proposent des produits qui protègent l'environnement et la communauté : des produits locaux, biologiques, écologiques et équitables. Ils font un effort pour réduire le transport et l'emballage et préfèrent acheter directement des producteurs.

Source : Caisse d'économie solidaire Desjardins, 2007.

Le commerce équitable a des affinités naturelles avec le mouvement coopératif (duquel il émerge en bonne partie d'ailleurs). Le premier élément de convergence est leur présence dans le secteur agricole. Par exemple, au Québec, les problèmes d'accès à la machinerie, de commercialisation, de distribution et de consommation ont été en bonne partie résolus par la création de coopératives de producteurs et de consommateurs du début du xx^e siècle à aujourd'hui. Dans les pays du Sud, les coopératives agricoles sont devenues un acteur central à partir des années 1980-1990, en partie grâce aux organisations du commerce équitable et simultanément à l'apparition de la filière alimentaire certifiée (Lemay *et al.*, 2010). Plus concrètement, la solidarité, qui est centrale au mouvement du commerce équitable, a été énoncée comme principe depuis les débuts du mouvement coopératif : l'intercoopération. Les partenariats des réseaux de commerce équitable avec le mouvement coopératif peuvent servir de dispositifs de coordination en faveur d'un plaidoyer commun, entre autres afin de développer de nouvelles coopératives au

Nord comme au Sud. Le passage d'une collaboration épisodique à une concertation plus importante de ces deux acteurs peut, d'une part, donner un second souffle au commerce équitable et, d'autre part, le consolider afin de lui permettre de résister à la récupération par les firmes privées. L'inverse est aussi vrai: il peut permettre aux grandes coopératives agricoles de renouer avec leurs territoires d'appartenance.

Coopératives, mutuelles et solidarité internationale dans les régions du Québec

Une longue tradition de solidarité internationale avec le Sud traverse le Québec des régions (Favreau *et al.*, 2008). Ces initiatives sont fédérées à l'intérieur de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Dans plusieurs régions du Québec, des comités de solidarité internationale se sont constitués notamment en Estrie, en Mauricie et au Saguenay. L'interaction avec le mouvement coopératif et mutualiste est parfois très avancée, comme l'illustre l'expérience de Promutuel au Saguenay.

Tour du Lac Promutuel pour le Burkina Faso

Le tour du Lac Promutuel est l'une des plus vieilles randonnées cyclotouristiques du Québec. Pendant trois jours, les cyclistes parcourent un trajet de 256 km autour du lac Saint-Jean. Depuis 24 ans, près de 6 000 cyclistes ont pédalé pour le Burkina Faso. En 2005, le groupe Promutuel Lac au Fjord s'est associé au Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En moyenne, 295 cyclistes participent annuellement au tour et depuis 1996, la moyenne annuelle des dons recueillis par les cyclistes est de l'ordre de 27 000\$. Des exemples de projets réalisés au Sud avec la collecte de fonds de l'édition 2010: en **Équateur**, un appui à 800 femmes pour la commercialisation de produits

marâchers de même que la formation en gestion de micro-entreprises de 40 personnes pour le fonctionnement de leur entreprise de coupe, de conservation et d'emballage de viande; au **Burkina Faso**, des activités d'alphabétisation pour 250 femmes et 190 hommes, la distribution de 500 foyers améliorés et des activités de sensibilisation pour diminuer l'utilisation du bois de chauffe (facteur important de désertification) de même que l'appui à trois groupements de femmes dans la production, la transformation et la commercialisation de produits forestiers non ligneux (le soumbala, épice fabriquée avec les graines de l'arbre néré).

Source: site Internet du Comité de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF ET LE CQCM : SES PASSERELLES AVEC D'AUTRES MOUVEMENTS

Avec ses pratiques d'intercoopération, avec sa culture d'indépendance économique, avec sa culture démocratique de membres sociétaires, avec la mixité des groupes sociaux qu'il peut réunir, avec aussi ses nouveaux chantiers, le mouvement coopératif gagne à **explicitier la dynamique intermouvements** qui est la sienne. **Et son interaction avec d'autres mouvements n'est pas à sens unique**, loin de là. On ne le dira jamais assez, les coopératives sont souvent le prolongement de luttes sociales qui débouchent sur des activités économiques, ces mouvements fournissant alors le sel de la terre, c'est-à-dire des militants pour démarrer les choses. Et en sens inverse des coopératives peuvent aider des mouvements à canaliser une partie de leur action collective dans une stratégie qui ne soit pas uniquement de résistance, mais de construction d'alternatives comme le mouvement syndical l'a fait en se donnant des outils économiques comme les caisses d'économie et des fonds de développement. Mais s'il y a des collaborations assez souvent, elles sont à géométrie variable, et certainement

pas exemptes de zones de tension à certaines périodes. Cela dit, les sorties de crise (écologique, sociale et économique) de la période actuelle et à l'échelle internationale nous forcent plus que jamais à consolider et à élargir cette solidarité entre mouvements.

Le renouveau passe par l'innovation. Où est-elle aujourd'hui? Elle est notamment dans les coopératives d'énergies renouvelables, dans le secteur de la santé, dans les services de proximité multiactivités, dans les nouvelles coopératives agricoles, dans des projets de commerce équitable Nord-Nord et Nord-Sud, etc. Mais elles sont fragiles (dans leur capitalisation, dans leur lien avec l'ensemble des réseaux de coopératives déjà constituées, dans leur lien avec les autres forces vives des communautés qui bougent...). Dans cette perspective, le **mouvement coopératif** est engagé dans des batailles économiques et sociales sur des enjeux qui sont de longue durée, mais il ne peut le faire seul. Aujourd'hui plus qu'hier, il doit miser sur les forces vives des communautés locales et sur les mouvements qui les animent. À cet égard, la perspective qui se dessine au sein du mouvement coopératif par les temps qui courent est la suivante :

1. Renforcer **ses liens avec d'autres mouvements sociaux** ou des initiatives de ceux-ci : parmi d'autres le mouvement de consommation responsable (Équiterre, Amis de la terre...), le mouvement de la solidarité internationale (GESQ, FSQ,...), le mouvement syndical (fonds de travailleurs) et l'initiative des Rencontres du Mont-Blanc.
2. Ouvrir progressivement le mouvement à des membres **provenant d'associations** comme est en train de le faire la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé.
3. Développer de **nouvelles formes de présence politique** : par exemple, des rencontres régulières avec les députés, avec les partis politiques; des tables de

concertation établies durablement avec d'autres mouvements sur des enjeux communs; de nouveaux dispositifs d'information (pas seulement des relations publiques) du mouvement sur ses priorités et ses actions.

4. Se doter de **moyens à la mesure de ses ambitions et** de la nouvelle situation dans lequel il se trouve c'est-à-dire une offre de services plus complète aux membres : a) un service de recherche consolidé; b) un service de développement international; c) un service de formation; d) un dispositif de capitalisation fiduciaire unifié et généraliste (avec Capital coopératif et régional, les fonds de travailleurs, des fonds publics, ...).

QUÉBEC 2010 : LA COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Rétrospectivement, l'expérience québécoise des 15 dernières années, si on situe la comparaison sur le plan international, est pertinente sur deux points :

1. Des passerelles existent entre les différentes parties constituantes de l'économie sociale, entre l'« économie sociale coopérative », l'« économie sociale associative » et les fonds de travailleurs.
2. Une cohabitation active des différents réseaux avec les pouvoirs publics (d'un gouvernement nationaliste surtout) a réussi sur quelques enjeux de la décennie 1990 dans la foulée du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi (la petite enfance, l'insertion socioprofessionnelle, l'aide à domicile...). D'où la proposition de notre livre (Comeau *et al.*, 2001) sur cette cohabitation constituée de filières avec les pouvoirs publics.

La dernière décennie : un bilan contrasté

Mais, surtout depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux à Québec, il faut revisiter en quelque sorte cette avancée sociale, car il y a un certain **retour à la case départ** en termes de perspectives. Où en sommes-nous rendus après 15 ans de travail autour du concept d'économie sociale ? Le bilan doit d'abord se faire autour de ses différentes familles qui appuient ou regroupent des entreprises collectives. La notion d'économie sociale s'est voulue un concept fédérateur, mais la thèse du Chantier «réseau des réseaux» qui va avec le «compromis fondateur» de 1996 est aujourd'hui jugé très contestable et peu représentative de la réalité. Après une décennie de tentatives pour rassembler tout ce qui est «potentiellement» dans l'économie sociale (en vertu de la conception inclusive, large, issue du compromis de 1996), le rêve s'est estompé : la très grande majorité des coopératives (matures et nouvelles) et des mutuelles, de même que leur regroupement, le CQCM, continuent d'évoluer fondamentalement sur leurs propres bases ; la très grande majorité des organisations du mouvement communautaire autonome aussi ; la majorité des réseaux de groupes de femmes également ; puis le réseau québécois des SADC, la très grande majorité des organisations de coopération internationale (AQOCI), le Regroupement des organisateurs communautaires en CLSC (RQIIAC). Aucun de ces réseaux ne se reconnaît dans le «mouvement» dit de l'économie sociale porté par le Chantier et ne sont pas ou n'en sont plus parties prenantes. Cependant, chaque famille de ce «tiers secteur d'économie sociale et solidaire» (Lipietz, 2001) a ses avancées.

La famille coopérative et mutualiste

Avec la fin des années 1980, le mouvement coopératif s'est refait une cohésion en posant les dernières pierres d'un regroupement de l'ensemble des coopératives qui aura intégré les nouvelles générations d'entreprises coopéra-

tives. C'est ce qui constitue aujourd'hui le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Dans la dernière décennie, la croissance des coopératives est avérée (Brassard et Rompré, 2006). Le mouvement coopératif franchit même une autre étape en ouvrant de nouveaux chantiers dans le développement des régions : 1) celui de l'accès des communautés aux énergies renouvelables ; 2) celui de l'accès à des services de santé de proximité ; 3) celui du développement de services multiactivités dans les collectivités en déclin ; 4) celui de la production agricole à circuits courts (produits du terroir, agriculture biologique...). Par ailleurs, les rapports de collaboration du CQCM avec les pouvoirs publics ont permis d'établir des ententes durables pour le développement coopératif dans les régions (notamment le financement des CDR).

La famille syndicale

Au fil des années 1980-1990, le mouvement syndical aura confirmé et consolidé son engagement sur le terrain économique dans la création d'emplois et le développement des régions en étant soutenu par les gouvernements dans leurs projets de fonds de travailleurs : le Carrefour de la solidarité, qui regroupe les différentes initiatives de la mouvance CSN, et la stratégie du Fonds de solidarité de la FTQ, misant sur le développement de PME en région sont sans contredit des avancées de premier ordre. Contribution majeure : la capitalisation des entreprises québécoises par des fonds de travailleurs qui ont l'aval fiscal de l'État québécois et sur laquelle de nombreuses initiatives socioéconomiques de ce tiers secteur peuvent s'appuyer.

La famille associative (OBNL)

L'entrepreneuriat social a pris racine au sein du mouvement communautaire avec l'arrivée du Chantier d'économie sociale. Des financements sous gestion collective sont

apparus: le RISQ (initiative partenariale issue du Sommet de 1996) et un fonds de capital patient (en 2005) ont pris place à côté des initiatives des autres organisations. Un nouveau regroupement soutenu du moins à sa fondation par les autres familles (coopérative et syndicale) a émergé, le Chantier de l'économie sociale. Simultanément, les objectifs de création d'emplois dans les secteurs sociaux identifiés par le Sommet (petite enfance, ressourceries, insertion...) ont été atteints. Les réussites de ce type d'initiatives ont particulièrement été mises en relief par les travaux préparatoires du Sommet de l'économie sociale (Sommet de l'économie sociale, 2006).

Émergence d'un mouvement de consommation responsable

À côté de la coopération et de l'économie sociale, il y a aussi ce qui a poussé en se distinguant sans concurrence mais en se situant près de cette mouvance, avec ses stratégies propres, ses filières auprès des pouvoirs publics, ses financements et même ses réseaux internationaux: c'est le cas du **mouvement pour la consommation responsable** (agriculture de proximité, commerce équitable Nord-Sud, finance éthique, souveraineté alimentaire...). Équiterre est un bon exemple de ce processus (Nez, 2006). C'est la préoccupation écologique qui explique ce développement: elle est très mobilisatrice et est en train de construire un engagement citoyen, notamment des Québécois de moins de 30 ans. Ce mouvement a pris beaucoup de force depuis le début des années 2000 et est en train d'atteindre un niveau d'influence très significatif qui traverse les préoccupations de bon nombre d'institutions (Lemay *et al.*, 2010).



Coopératives et solidarité internationale

C'est en 1997 à Ostende en Belgique, il y a de cela plus de 12 ans, que j'ai commencé à comprendre un peu mieux l'importance du mouvement coopératif sur le plan international en discutant avec André Chomel, ex-dirigeant et ex-directeur de la RECMA (revue française des études sur les coopératives, les mutuelles et les associations, fondée en 1921 par Charles Gide et devenue aujourd'hui la Revue internationale d'économie sociale). J'avais été séduit par cet infatigable militant du mouvement coopératif, lui qui, à l'époque, devait compter une bonne cinquantaine d'années d'engagement dans ce mouvement. Il me parlait avec passion et rigueur tout à la fois de l'ACI, de son congrès de Tokyo de 1992, qui avait consacré la régionalisation de cette organisation (par continents) et des débats sur l'identité

coopérative de 1995 à l'occasion du centenaire de l'organisation. Il m'avait encore plus séduit lorsqu'il nous raconta à la conférence internationale d'Ostende son arbitrage entre le mouvement coopératif français et son homologue malien, traduisant par là que la réciprocité dans les relations Nord-Sud n'est pas évidente, même dans les mouvements sociaux qui placent toujours bien haut la solidarité. Réciprocité jamais gagnée d'avance et toujours à reconstruire. Itinéraire du mouvement coopératif sur le terrain de la solidarité internationale.

PERTINENCE DES COOPÉRATIVES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La crise climatique, énergétique et alimentaire en cours est bel et bien l'expression des enjeux actuels de développement durable avec de nouvelles mobilisations ici et là au Nord comme au Sud. Une des grandes ruptures actuelles depuis l'après-guerre et la chute du mur de Berlin, c'est la fin de l'abondance des matières premières comme le pétrole et l'eau. Par là **les enjeux locaux sont devenus plus globaux et les enjeux globaux sont devenus plus locaux**. Tous les mouvements ici au Québec (de travailleurs, d'agriculteurs, communautaire, de consommation responsable...) doivent donc s'assurer d'avoir des dispositifs solides de collaboration à l'échelle internationale: pour leurs propres intérêts et pour le développement d'une solidarité internationale qui s'impose de plus en plus.

L'agriculture est, comme l'énergie, le révélateur par excellence de cette dynamique du local et du global. L'UPA, présente à Genève au cours de l'été 2008, où se déroulaient les négociations de l'OMC, a vite pressenti la remise en cause de la gestion de l'offre au Québec et au Canada, gestion qui est la clé de voûte de tout un système bâti pendant 50 ans entre les agriculteurs et les gouvernements pour leur assurer un revenu équitable et des prix raisonnables pour les consommateurs.

LES COOPÉRATIVES SE DOTENT D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE, L'ACI

Sans le rapport de force établi avec leurs opposants « naturels » que sont les grandes entreprises capitalistes, les organisations de producteurs agricoles, syndicales et coopératives n'auraient pas la place qu'elles ont obtenue. Dans ce rapport de force, au fil du temps, les coopératives ont dû se doter d'organisations qui les représentent politiquement auprès des pouvoirs publics et des autres composantes de la société. Au Québec, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est cette organisation. Sur le plan international, le mouvement coopératif s'est aussi donné, très tôt dans le temps, une organisation : l'Alliance coopérative internationale (ACI). L'ACI, qui a débuté ses activités à Londres en 1895, est cette organisation. Il aura cependant fallu attendre la période de l'après-guerre (1946) pour qu'elle s'organise vraiment et que l'ONU lui accorde une reconnaissance institutionnelle disposant d'un statut d'organe consultatif. L'ACI est une ONGI qui repose aujourd'hui sur le concours de 230 organisations membres dans plus de 90 pays et d'une dizaine d'organisations sectorielles mondiales : coopératives agricoles et coopératives de pêche ; coopératives financières ; coopératives de consommateurs ; mutuelles de santé et coopératives de logement ; des mutuelles d'assurance ; des coopératives dans le secteur du tourisme, etc. Une étude établit à 33,3 % celles qui sont dans l'agriculture, 26,8 % dans le secteur de l'épargne et du crédit, 10,8 % dans le logement, 9,7 % dans la consommation, 7 % sont multi-sectorielles. Mais seulement 5,2 % font partie du secteur industriel proprement dit. Cela donne une bonne idée de l'enracinement sectoriel de cette organisation qui représente aujourd'hui quelques 800 000 coopératives présentes au Sud comme au Nord.

L'ACI offre un soutien technique favorisant l'essor des coopératives dans les pays en développement ou en transition (Afrique, Asie, Europe de l'Est, Amérique latine...). Sur le plan politique, elle joue un rôle important au chapitre du plaidoyer en faveur du développement coopératif auprès des grandes institutions internationales, notamment l'exigence de cadres législatifs qui leur soient favorables. Elle le fait souvent de concert avec le Bureau international du travail (BIT), qui a un programme de soutien aux coopératives. Sa direction générale (à Genève, Suisse) est dotée de quatre bureaux régionaux (lire « continentaux ») qui appuient surtout le développement coopératif dans les pays du Sud.

Le budget de l'ACI

1. L'ACI disposait à la fin de 2007 d'un budget relativement modeste pour une organisation d'une telle envergure soit un peu plus de 4 millions de dollars (4 022 452 \$, rapport annuel 2008).
2. L'ACI dispose d'un budget d'opération qui lui permet d'engager une cinquantaine de personnes comme employés de l'organisation sur l'ensemble des continents.
3. La répartition régionale montre que la présence du Sud compte de plus en plus : une douzaine de personnes au Bureau central ; neuf au Bureau régional pour l'Afrique ; onze au Bureau régional pour les Amériques ; dix pour le Bureau régional en Asie et six pour le Bureau européen. Cela veut dire que les $\frac{2}{3}$ des effectifs interviennent dans des pays du Sud.
4. L'ACI a une excellente santé financière : constance dans les revenus en provenance de la cotisation de ses 230 membres (en gros 70 % de ses revenus en 2007, soit 2 841 906 \$), cotisations qui lui fournissent une garantie d'indépendance.

Pour ce qui est de sa base sociale, l'ACI regroupe, grosso modo, trois types de coopératives :

1. Les **grandes coopératives**, très européennes d'inspiration et de fonctionnement. Celles-ci ont un temps évolué plus faiblement dans une dynamique de changement social. Elles sont aujourd'hui bousculées par la mondialisation (par exemple sur les normes comptables internationales) et s'interrogent sur leur contribution future, comme en témoigne l'organisation des « Rencontres du Mont-Blanc » (Jeantet, 2008).
2. Les **coopératives du Sud**, nées avec l'indépendance des anciennes colonies. Très souvent créées à l'initiative des nouveaux gouvernements, ces coopératives, si elles ont été un bon moyen d'assurer le contrôle national de certaines ressources, ont vécu un sérieux problème d'identité dans les deux dernières décennies et une transformation. C'est ce qui explique le grand débat de l'ACI en 1995 : sont-elles des entités gouvernementales ou appartiennent-elles à leurs membres à l'intérieur d'un processus davantage lié à la société civile qu'à l'État ? Ces coopératives dans un certain nombre de pays sont devenues autonomes ou sont en train de le devenir (Fall, 2007 ; Develtere, 1998).
3. Les **coopératives dites « communautaires »**. Elles sont nées la plupart du temps à côté des deux catégories précédentes, dans les 25 ou 30 dernières années. Elles font partie des dernières générations, sont plus informelles et majoritairement émergentes dans les pays du Sud. Elles fonctionnent surtout au niveau du développement local et sont assez souvent des « précoopératives » soutenues par des OCI du Nord, comme DID, SOCODEVI, UPA-DI ou Équiterre au Québec. Moteur de leur dynamisme : souvent les femmes. Caractéristique qui les distingue des autres : leur proximité avec les communautés locales (Develtere, 1998).

LES COOPÉRATIVES QUÉBÉCOISES SUR LE PLAN INTERNATIONAL : TROIS TYPES D'INTERVENTION

Le XX^e siècle a vu une extension des pratiques coopératives à l'ensemble de la planète et dans plusieurs registres. On peut en distinguer trois : 1) les secteurs les plus structurés font désormais des affaires sur le plan international ; 2) la représentation politique des organisations nationales s'exerce dans le cadre d'une grande organisation internationale, l'ACI ; 3) des organisations de coopération internationale (OCI) constituées par les coopératives font de la coopération au développement avec des communautés dans les pays du Sud.

S'agit-il, au Québec et au Canada, d'une stratégie à trois volets complémentaires ou de trois stratégies différentes sans grand lien les unes avec les autres ? Jusqu'ici il n'y aurait pas, semble-t-il, de grande cohésion entre ces diverses activités qui se déploient autour de ces logiques internationales d'action collective. Néanmoins, l'idée de faire converger ces trois volets fait présentement son chemin au sein du mouvement et des diverses composantes concernées lorsqu'on voit les initiatives prises dans ce sens ces derniers temps : conférence internationale organisée par le CQCM à l'automne 2010 ; projet de sommet mondial des 300 plus grandes coopératives et mutuelles de la planète initié par le Mouvement Desjardins ; programmation d'activités nouvelles en voie d'élaboration à la suite de l'obtention par l'ACI d'une Année internationale des coopératives décrétée par l'ONU.

Les coopératives font des affaires sur le plan international

Certains secteurs du mouvement coopératif, les coopératives financières et les coopératives agricoles en particulier, ont une partie de leurs activités qui relève de leur caractère multinational. Nécessité économique oblige pour certaines

coopératives, financières et agroalimentaires en particulier, de sortir du seul cadre national pour l'expansion de leurs activités à l'échelle des marchés d'aujourd'hui dans leur secteur. Obligation sociale pour les nouvelles initiatives du commerce équitable, par exemple, qui s'inscrivent pour la plupart dans un cadre coopératif et d'économie solidaire, surtout au Sud (Lemay *et al.*, 2010). Lorsqu'elles sont présentes dans plusieurs pays et y exercent des activités productives, elles créent du coup des emplois locaux et favorisent de cette manière le développement de communautés.

Les coopératives se sont donné une représentation politique sur le plan international

L'activité de représentation politique internationale des coopératives d'ici au sein de l'ACI risque de prendre davantage d'ampleur au cours de la prochaine décennie. Pour développer des sorties à la crise globale que nous traversons, il y a là tout un potentiel pour le mouvement coopératif québécois et canadien d'entrer en résonance, via l'ACI, non seulement avec les grandes coopératives européennes, mais aussi avec les coopératives de pays du Sud, qui sont de plus en plus nombreuses en son sein.

Position de l'ACI face à la crise (position d'un de ses représentants les plus en vue)

La prévalence d'une forme unique d'entreprises, celle qui a choisi l'avidité comme seul credo et objectif et qui est soutenue par un énorme système scientifique et de communication, a asséché les sources dont elle tirait sa propre subsistance, de la même manière que les monocultures ont épuisé les sols dans lesquels elles poussaient. Pour les entreprises coopératives et plus généralement pour toutes les entreprises participatives et sociales, s'ouvre une nouvelle

saison : elle sera difficile, mais elle sera aussi extraordinaire et décisive. L'enjeu est de réécrire sur une nouvelle base les règles de l'économie locale et globale et nous devons être prêts pour ce nouveau rendez-vous avec l'Histoire.

Felice Scalvini est président de la Confédération européenne des coopératives de travail et des coopératives sociales (CECOP/CICOPA) et membre de la direction de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Source : Bulletin de la CECOP, avril 2009, n° 1.

Le mouvement coopératif du Nord fait de la coopération au développement avec le Sud

La solidarité internationale du mouvement coopératif s'inscrit dans une démarche éthique issue de la déclaration de principes de l'ACI, dont le sixième point affirme l'intercoopération. Autrement dit, le souci de justice et d'équité entre le Nord et le Sud quant aux ressources à mettre en œuvre pour favoriser le développement coopératif est explicitement mis de l'avant. Ce sont deux organisations de coopération internationale (OCI), Développement international Desjardins (DID) et SOCODEVI, lesquelles sont, à cet égard, les relais des organisations du mouvement coopératif québécois dans les pays du Sud.

Enrico Luzzati, professeur de sciences politiques de l'Université de Turin qui a longtemps étudié le développement coopératif dans les pays du Sud et particulièrement en Afrique, dit qu'il faut « commencer par des activités que des membres peuvent s'approprier sans trop de difficulté comme, par exemple, la commercialisation des produits agricoles, leur première transformation » et d'ajouter « la constitution de caisses d'épargne et de crédit ». Car les projets humanitaires, soutenus par des ONG, comportent souvent « une grave erreur en prétendant obtenir rapidement des résultats utiles pour résoudre des situations d'urgence

mais non pour donner des compétences professionnelles afin de créer et de gérer des entreprises ». Ces processus de développement coopératif « requièrent des durées qui ne peuvent être compressées outre mesure » (Luzzati dans Jeantet et Poulnot, 2007, p. 125). Ce à quoi se sont attelés DID et SOCODEVI.

Le tableau qui suit résume ces trois types d'intervention ou d'action collective.

Trois stratégies de développement coopératif international

Dynamique internationale du mouvement coopératif	Stratégie d'affaires sur des marchés de plus en plus mondialisés	Stratégie de représentation politique sur le plan international	Stratégie de coopération internationale
Objectifs	Consolider et développer les entreprises	Participer aux délibérations et décisions du mouvement coopératif international (ACI)	Soutenir des projets de développement coopératif dans les pays du Sud
Priorités	Choix liés à la viabilité économique des entreprises	Choix politiques liés au développement dans le monde de la coopération comme mouvement	Choix liés aux besoins des communautés dans le Sud
Activités	Achat d'entreprises; implantation dans d'autres pays; partenariats d'affaires (Yoplait entre la France et le Québec, par exemple)	Semaine internationale de la coopération; visite de dirigeants internationaux; 2012 année internationale des coopératives; jumelage de coopératives du Nord et du Sud	Envoi de ressources humaines qualifiées pour soutenir le développement de coopératives dans les communautés; commercialisation de produits équitables, etc.

Cette intervention internationale des coopératives est actuellement en pleine transformation pour trois raisons: 1) la mondialisation en cours a accéléré l'interdépendance des pays et des continents, ce qui place les coopératives comme toutes les autres activités économiques devant les défis financier, énergétique, climatique et alimentaire

(ACI, congrès de novembre 2009); 2) l'univers très national des mouvements sociaux nés dans l'après-guerre en a été bouleversé par le fait que le local et le global sont de plus en plus imbriqués; 3) la solidarité Nord-Sud opère différemment depuis l'émergence d'un mouvement citoyen international à la faveur des Forums sociaux mondiaux et d'autres initiatives de caractère international plus sectoriel (le secteur de la finance communautaire ou solidaire; la mise en réseau lié au commerce équitable; les tentatives de mise en réseau de l'économie solidaire (RIPESS).

DID et SOCODEVI, relais internationaux des organisations coopératives québécoises

La coopération au développement avec des pays du Sud passe depuis 40 ans pour le Mouvement Desjardins par DID, et depuis 25 ans pour les autres composantes du mouvement coopératif, par SOCODEVI. Créé en 1970, Développement international Desjardins (DID) travaille dans l'immense chantier de la finance communautaire dans 30 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie (et quelques pays de l'Europe de l'Est) en soutenant le développement de coopératives et de mutuelles d'épargne et de crédit (1770 caisses et 4600 employés). Pour sa part, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) a accompagné depuis sa naissance en 1985 quelques 600 projets dans des domaines aussi variés que les ressources forestières ou le commerce équitable de différents produits du secteur agroalimentaire dans une quarantaine de pays. L'orientation de toutes ces initiatives de coopération au développement n'est pas la lutte contre la pauvreté, mais plutôt la lutte contre la dépendance économique. La distinction est importante et permet de mieux voir ce qui fait la différence entre le microcrédit et la microfinance: le microcrédit s'est construit sur un présupposé à l'effet que les États n'ont pas l'efficacité requise et que le service public ne vaut pas ce que les ONG et le privé

sont à même de fournir. Telle est la philosophie du monde de la philanthropie dans laquelle baigne le microcrédit. La microfinance baigne dans d'autres eaux quand on examine les conditions de développement des coopératives d'épargne et de crédit dans des sociétés comme la nôtre, au début du XX^e siècle : les emprunteurs ne sont pas seulement des clients mais également des sociétaires, des membres, contrôlant démocratiquement ces institutions financières :

Croire que mettre un capital à disposition de personnes confrontées à la pauvreté est suffisant pour qu'elles en sortent tient lieu d'idéologie à un microcrédit reposant presque exclusivement sur l'efficacité des mécanismes marchands. Faire de facto des entrepreneurs en puissance auxquels manquerait seulement le capital de départ, est absurde. D'une part, tous n'aspirent pas à devenir entrepreneur ou n'ont pas les compétences requises. Il faut privilégier le développement d'un microcrédit qui implique la collaboration avec des structures d'accompagnement (Georges Gloukoviezzoff, économiste, carnet sur le site d'*Alternatives économiques*).

C'est la matrice d'origine du modèle de développement coopératif et mutualiste québécois depuis ses origines. L'effet est majeur parce qu'en offrant aux communautés des dispositifs économiques de nature collective susceptibles d'assurer le contrôle de leur propre développement, cela leur permet de se défaire elles-mêmes de la pauvreté.

Au Sud, le développement coopératif
se fait au sein de l'économie populaire

La notion d'« économie populaire et solidaire » en Amérique latine se définit de façon assez représentative à partir de cet article de la nouvelle constitution équatorienne (2008) :

Le système économique est social et solidaire ; il reconnaît l'être humain comme sujet et fin ; il vise une relation dynamique et équilibrée entre société, État et marché, en harmonie avec la nature ; il a pour objectif de garantir la production et la reproduction des conditions matérielles

et immatérielles qui permettent le *buen vivir*. Le système économique fait de la place à des formes d'organisation économique publique, privée, mixte, populaire et solidaire et d'autres que la Constitution identifie. L'économie populaire et solidaire sera régulée en accord avec la loi qui inclura les secteurs coopératifs, associatifs et communautaires (extrait d'un texte de Vaillancourt, 2009, p. 5).

On aura remarqué que la notion d'« économie populaire et solidaire » en Équateur qualifie l'ensemble du système économique et social à construire (axé sur le *buen vivir*) et non pas un secteur de l'économie, qui réfère à des valeurs de solidarité, de redistribution, d'entraide, etc. Un peu à la manière de la déclaration de principes du mouvement coopératif, pourrions-nous ajouter ! Les notions de « populaire, de publique, de privée et de mixte » caractérisent des formes d'organisation ou des secteurs de l'ensemble de l'économie. Chacune de ces composantes peut être plus ou moins solidaire.

Pas l'ombre d'un doute, l'« économie populaire et solidaire » est une notion clé en Amérique latine, non seulement en Équateur mais aussi au Brésil, au Pérou, en Uruguay, etc., et fait son chemin à partir de différents réseaux (RIPESS A. latine, réseaux de commerce équitable...). Pendant ce temps, on a assisté à un débat en Afrique où les ONG et les chercheurs dans le domaine ont travaillé à en finir avec la notion d'« économie informelle », notion qui a dénaturé l'économie populaire et fourni l'aval à plusieurs politiques inappropriées en provenance du BIT (Fall *et al.*, 2004, p. 33-39). Dans le Sud, un défi majeur de développement coopératif se situe très précisément dans le creuset de cette « économie populaire », qui prévaut à 50 % en Amérique latine et à 75 % en Afrique, économie certes de survie mais souvent porteuse de milliers d'initiatives socioéconomiques démarrées par des personnes et familles qui se refusent à la mendicité. Mais où résident les priorités de développement coopératif au sein de cette économie populaire ?

Au Sud, des priorités autour de l'agriculture, de l'épargne et du crédit, et de la santé

Le mouvement coopératif, principal levier d'une économie de proximité dans nombre de pays du Sud, converge autour de deux choses: 1) il cherche à répondre aux besoins des populations par des organisations solidaires de production et de consommation; 2) il cherche à créer de nouveaux modèles de participation ou de démocratie économique. Concrètement au Sud, cela signifie qu'il faut insister sur le fait que les coopératives d'épargne et de crédit, les mutuelles d'assurances et les coopératives agricoles sont des clés de développement aujourd'hui déterminantes dans les pays du Sud. L'épargne et le crédit, la santé et la sécurité sociale que soutiennent les mutuelles de santé et de prévoyance, et l'agriculture sont, d'après toutes les recherches, **les trois piliers** du développement actuel des entreprises collectives dans le Sud (Carfantan, 2009, p. 191-232). Contrairement aux idées reçues sur le sujet, c'est de ce côté que l'essentiel de la coopération internationale de proximité des entreprises collectives du Québec est allé jusqu'à maintenant. Avec raison et à bon escient! Ces développements passent pour beaucoup par le mouvement coopératif (SOCODEVI et DID), par le mouvement agricole (UPA-DI) et par le mouvement syndical (DSI pour la CSN). Ce sont ces organisations qui ont la plus grande expérience de travail pour favoriser l'autonomie économique des communautés du Sud en partageant leur expérience et leur expertise et en mobilisant d'importantes ressources en soutien. Elles sont animées par un mouvement historique d'affirmation économique qui est en quelque sorte un fil conducteur commun parce que le développement coopératif a été une des avenues déterminantes de développement des communautés et des régions ici au Québec et au Canada, comme dans de nombreux pays du Nord (Touzard et Draperi, 2003).

L'action internationale du mouvement coopératif québécois (et canadien) pourrait se résumer ainsi :

Quelques exemples de participation du mouvement coopératif québécois sur le plan international

Types de liens		
Liens internationaux d'affaires	Liens de représentation politique	Liens de coopération internationale Nord-Sud
<p>MOMAGRI (France/Europe) Nouveau réseau d'affaires dans le secteur de l'agriculture</p>	<p>Alliance coopérative internationale Espace principal de délibération et de représentation politique du mouvement coopératif international</p>	<p>DID et SOCODEVI Présence dans les communautés du Sud par deux organisations de coopération internationale (OCI)</p>
<p>Rencontres du Mont-Blanc Nouvel espace de discussion des grandes coopératives et mutuelles surtout européennes Récent. À la recherche de nouvelles alternatives au capitalisme à l'échelle planétaire</p>	<p>Alliance coopérative des Amériques Espace continental du mouvement coopératif (le mouvement syndical a un équivalent continental en voie de se constituer)</p>	<p>Forum social mondial Espace de dialogue international Nord-Sud des ONG, des Eglises progressistes et de tous les mouvements sociaux (syndical, agricole, coopératif, femmes, écologique...) depuis 2001</p>
<p>CIRIEC Groupe d'experts et de dirigeants des grandes entreprises de l'économie publique, sociale et coopérative (surtout européenne) Fondé en 1947</p>	<p>ECOSOC Conseil économique et social de l'ONU Présence de l'ACI parmi les 2 100 ONGI reconnues officiellement à titre consultatif par l'ONU</p>	<p>RIPESS Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire. Depuis plus de 10 ans (Pérou 1997) Liaison par le GESQ</p>

Le mouvement coopératif international : quelques tournants majeurs

Si l'organisation de l'ACI trace son histoire par l'ajout successif de nouvelles associations internationales sectorielles (agriculture, finance, habitat, santé...) qu'elle a réussi à confédérer, les deux dernières décennies auront été marquantes à plus d'un titre. D'abord l'année 1992 vient consacrer un premier pilier de l'architecture interne de cette association internationale : l'organisation par continents d'une partie des activités par la création de quatre secrétariats régionaux (l'Afrique, l'Asie, les Amériques et l'Europe). Le congrès de 1992 confirme le virage continental. L'ACI crée également un fonds de développement pour séparer les capitaux de développement des fonds propres de l'organisation et envisager de nouvelles mesures relatives aux pays du Sud.

Trois ans plus tard, en 1995, un autre tournant, celui-ci plus politique, prend forme. La nouvelle déclaration de principes issue des débats de 1995 est en effet particulièrement importante, notamment l'ajout d'un nouveau principe, celui portant sur **l'autonomie et l'indépendance des coopératives**, le principe 4 qui se lit comme suit : « Les coopératives sont des organisations d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative. »

Les débats entourant cet article donneront des signaux clairs aux coopératives d'Europe de l'Est et à celles de plusieurs pays du Sud, les deux étant confrontées historiquement à un fort contrôle de l'État. Les années 1990 marquent la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin, bref la fin d'un modèle socialiste, celui où coopératives, syndicats ou toute organisation de la société civile doivent être subordonnés au Parti (le Parti communiste) et à l'État, et

la crise du modèle national-populaire et développementaliste dans les pays du Sud des années 1960-1970 (Afrique surtout), où les coopératives faisaient souvent partie d'une stratégie de développement économique des États (Develtere, 1998). Les coopératives doivent être indépendantes politiquement et autonomes sur le plan économique. Ces signaux valent encore aujourd'hui. En Amérique latine, où des gouvernements progressistes, portés par un modèle nationaliste populaire, favorisent le développement coopératif. Cas du Venezuela, de la Bolivie, de l'Équateur et de l'Uruguay.

CONCLUSION

Dans le mouvement coopératif international, au-delà des coopératives bien structurées et présentes à l'ACI, on assiste depuis 30 ans à une explosion de pratiques coopératives, dont l'ampleur est difficile à mesurer à ce stade-ci. La plupart du temps très locales, ces nouvelles coopératives s'inscrivent assez souvent, par-delà leurs dénominations diverses, surtout dans le Sud (« mutuelles » d'épargne et de crédit, groupes d'intérêt économique, coopératives communautaires...), dans de nouveaux réseaux plus ou moins institués comme c'est le cas du commerce équitable. Au Québec, elles sont souvent soutenues par des ONG comme Oxfam, Développement et Paix, SUCO, UPA-DI et Équiterre, pour ne nommer que quelques-unes des 62 OCI québécoises. D'autres sont soutenues par des organisations de travailleurs comme la CSN avec sa nouvelle organisation Développement solidaire international (DSI) ou d'agriculteurs comme l'UPA avec UPA-Développement international. Sans compter le Bureau international du travail (BIT), qui a un programme de soutien aux coopératives. Il faut aussi mentionner les grandes coopératives, notamment européennes, qu'on retrouve aux Rencontres du Mont-Blanc et qui ne se font pas trop prier, par les temps qui courent, pour soutenir, à des degrés divers, ces nouvelles pousses (Jeantet, 2008 ; Touzard et Draperi, 2003).



Mouvement coopératif et projet de société

Pistes de sortie du capitalisme

PROJET DE SOCIÉTÉ : UNE REPRISE DU DÉBAT AU SEIN DU MOUVEMENT COOPÉRATIF QUÉBÉCOIS

Peut-on concilier capitalisme et équité? Pas sûr, loin s'en faut! La crise actuelle n'est pas seulement financière et économique. Elle est écologique et sociale. C'est une crise globale révélatrice des interdépendances fortes entre ces différentes dimensions et révélatrice des dérives particulièrement marquées de la forme actuelle de ce capitalisme. Comment réinventer l'économie et l'orienter vers un type de société qui entend respecter les équilibres écologiques et être porteuse de justice économique et sociale? Quelques paramètres d'aujourd'hui pour répondre à cette question: 1) des

*réponses à l'urgence écologique; 2) un développement solidaire et durable des territoires; 3) un renouvellement de l'État social; 4) la démocratisation de l'économie; 5) la solidarité internationale; 6) des alliances entre mouvements. Aucun projet de société aujourd'hui ne peut passer à côté de ces axes stratégiques d'action collective. On ne part pas de zéro: des solutions à ces grandes questions sont déjà en partie contenues dans les pratiques les plus innovatrices de différents mouvements et notamment du mouvement coopératif. En fait, **des alternatives sont déjà là** dans des milliers d'expériences de ce type au Québec et de par le monde. Il faut cependant **les coupler avec des alternatives globales** pour fournir une vision d'ensemble et un projet de changements économiques et sociaux à faire et pour favoriser la mise en réseau des organisations concernées à toutes les échelles d'intervention (locale, nationale et internationale).*

Brève histoire du projet de société du mouvement coopératif

Le Conseil de la coopération du Québec a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois, et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI) (extrait de mission, site du CQCM).

Le mouvement coopératif québécois n'en est pas à sa première réflexion sur son projet de société. Dans sa période d'émergence au début du XX^e siècle jusqu'aux années 1960, il a assumé une affirmation nationale, c'est-à-dire le destin des Canadiens-français devenus par la suite des Québécois (comme d'autres mouvements d'ailleurs, notamment l'UPA et la CSN). Sa concentration dans les secteurs de l'épargne, de l'agriculture et de la prévoyance a permis de fournir au nationalisme économique d'ici les premières assises du «modèle québécois de développement». Puis, dans les années 1960, avec la Révolution tranquille, le mouvement coopératif, en participant à ce mouvement, s'est renforcé et fortement diversifié au point de constituer plus tard, dans les années 1990, au sein du CQCM, une quinzaine de fédérations.

Ainsi, le projet social dont il était porteur est alors devenu pluriel, des courants alternatifs alimentant les nouvelles coopératives dans des secteurs comme le travail, l'alimentation et l'habitation, par exemple. Des proximités plus grandes de certaines de ses composantes avec le mouvement syndical et le mouvement communautaire se sont faites également jour. Aujourd'hui, même si le nationalisme économique fait partie de la toile de fond (symbolisé par le Mouvement Desjardins pour les coopératives et par Hydro-Québec pour les entreprises publiques) d'un projet québécois de développement économique et social et même si les utopies autogestionnaires sont encore présentes à l'état diffus, cela ne suffit plus. Crise globale du capitalisme et mondialisation néolibérale obligent !

La réflexion aujourd'hui s'est élargie avec une thématique qui cherche à réinventer l'ensemble de l'économie : « imaginer l'après-crise » (Lizée, 2009) ; le « monde d'après » (revue *Alternatives économiques*, 2009) ; « sauver la planète en sortant du capitalisme » (Kempf, 2009) ; « écologie sociale et politique » (Lipietz, 2009 ; George, 2008) ; « social-démocratie renouvelée » (coopérative d'édition OÏKOS) ; « alternative au capitalisme par l'économie sociale » (Jeantet, 2008) ; « démocratie participative et économie solidaire » (Béland, 2009) ; « nouvelle narration du monde » (Petrella, 2007). Constante de ces travaux et réflexions, du moins pour une majorité : **le retour de la notion de capitalisme (et de sa critique) ; l'urgence écologique ; l'ouverture à la dimension planétaire des enjeux.**

Urgence écologique, justice sociale et solidarité internationale : pièces maîtresses d'un projet de société pour aujourd'hui

Aller vers un *new deal* écologique et social québécois et planétaire comme certains l'avancent, est-ce une utopie ? Le XX^e siècle a vu surgir un « *New Deal* » entre le capitalisme et le mouvement ouvrier, ouvrant ainsi une série de

compromis qui ont sorti les pays du Nord du capitalisme sauvage au bénéfice de régulations sociales: la notion d'État social rend bien compte de ces régulations, parce que ce type d'État a été parachevé dans l'après-guerre en s'appuyant sur trois piliers: 1) le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...); 2) une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) et 3) une action sur l'économie et l'emploi (législation du travail, politiques d'assurance-emploi, d'insertion socioprofessionnelle, de développement local et régional, politique à l'égard des coopératives...). Et, dans la même dynamique, la reconnaissance par les pouvoirs publics de la légitimité de certains mouvements sociaux: mouvement des travailleurs (syndicats), organisations de producteurs agricoles, mouvement coopératif et mutualiste, de même que celui des associations de consommateurs. La mobilisation sociale de ces mouvements et la volonté politique de partis politiques progressistes de construire des États sociaux auront favorisé la mise en place de telles régulations. C'est cet ensemble d'actions collectives et publiques qui aura transformé la condition sociale de la majorité de la population, permettant ainsi à tous les travailleurs de disposer d'une citoyenneté, avec les pleins droits que cela confère, et d'une protection sociale de base universelle (Castel, 1995). Alors quoi pour le XXI^e siècle ?

Aujourd'hui, d'une part, la justice sociale ne peut plus être pensée dans le seul cadre national et, d'autre part, la réponse à l'urgence écologique s'est fortement imposée. Cela est au cœur de tout projet de société du XXI^e siècle. La planète est engagée dans une crise écologique telle que l'urgence est à la porte et l'interdépendance des nations, des populations, des mouvements s'est, du coup, haussée de plusieurs crans. La rencontre de la majorité des États de la planète à Copenhague en 2009 a marqué pour l'instant l'échec de politiques internationales répondant à cette urgence qui s'accompagne, sans l'ombre d'un doute, d'une justice sociale Nord-Sud et d'une justice sociale interne à

chaque pays. Le tout adossé à une solidarité internationale rendue de plus en plus indispensable en contexte de mondialisation accélérée.

Dans des pays du Nord comme le nôtre, la « consommation somptuaire » (Kempf, 2009) est au cœur du système économique actuel et dans le mode de vie de larges pans de la population, surtout les classes moyennes. Il faut avoir plus ! La croissance est sa propre fin et la surconsommation garantit que l'économie tourne. Cette logique de la surconsommation de masse prévaut, mais elle est écologiquement, économiquement et socialement invivable. Elle est tout le contraire de ce que le mouvement coopératif s'évertue à faire au jour le jour, c'est-à-dire satisfaire les besoins de communautés et de groupes et de personnes en matière d'habitat, de services funéraires, d'assurances, d'épargne et de crédit, de commercialisation collective de produits agricoles. Sans compter que tous les mouvements sociaux, coopératives incluses, participent à un **refus commun : celui d'avoir à choisir entre la justice et le développement économique**, choix que le capitalisme nous incite à faire chaque jour. On voit bien là l'opposition majeure, voire radicale entre deux conceptions de la vie en société. Mais cette opposition est rarement explicite, ce qui permettrait d'ouvrir à une échelle plus large un nouvel horizon de société, car les activités économiques des coopératives ne sont pas très souvent portées explicitement par un projet de société actualisé, inscrit dans la conjoncture actuelle, celle de 2010, mais par le seul discours des valeurs. Ce n'est pas suffisant !

Dans les pays du Sud, les pays émergents sont en voie d'emprunter exactement ou presque le même chemin que les pays du Nord, celui d'une croissance économique sans grand souci de développement et du respect des écosystèmes (Cohen, 2009). Et il ne s'agit pas des moindres : la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud. Dès lors, l'agriculture des communautés du Sud serait de plus en plus sous pression : réduction des eaux d'irrigation, réchauffement climatique à grande échelle, augmentation du prix

des carburants. La crise alimentaire, l'oubliée derrière la crise financière internationale, risque bien de remonter à la surface un jour ou l'autre.

Projet de société : l'ouverture d'une brèche dans le système économique dominant

Beaucoup de choses ont changé sur le plan international dans les deux dernières décennies : grandes transitions économiques, politiques, sociales et environnementales de la planète ; transformation des grandes organisations sociales nées ou reconstituées dans l'après-guerre tels le mouvement syndical, le mouvement des agriculteurs et le mouvement coopératif ; émergence de nouveaux réseaux ou de nouvelles organisations : mouvement de la consommation responsable, économie solidaire et commerce équitable, réseaux de femmes dans les quartiers des bidonvilles du Sud, réseaux de développement local, etc. (Favreau *et al.*, 2008). Sans compter l'internationalisation de l'action collective à travers l'expérience du mouvement international des femmes (MMF), des Forums sociaux mondiaux et d'une multitude de réseaux initiés par la société civile. Les mouvements sociaux, à des degrés divers, comprennent aujourd'hui l'importance de renouveler leurs orientations et leurs stratégies de développement dans ce nouveau paysage national et international.

Malgré la déroute des projets de grande envergure des mouvements dits de libération nationale et le recul de certains grands mouvements sociaux de par le monde et même si la mondialisation néolibérale représente indiscutablement une tendance forte et durable, le rapport des forces en présence n'est pas à sens unique pour autant. La conjoncture économique et politique internationale, très incertaine et très instable, a ouvert une **brèche** (Favreau *et al.*, 2010) qui a permis aux mouvements sociaux de commencer à se redéployer autrement.

Et si le mouvement coopératif – de concert avec d'autres mouvements, celui des travailleurs, celui des producteurs agricoles, celui des consommateurs responsables, celui de l'écologie, etc. – travaillait à la réalisation d'un *new deal* écologique et social au Québec et à l'échelle de la planète!? Le président du mouvement, Denis Richard, ne disait-il pas récemment, au moment du mini-sommet du gouvernement du Québec de 2010 qu'il fallait accoucher d'une autre mondialisation, plus équitable, plus démocratique et plus solidaire?

Positions récentes d'organisations du mouvement coopératif

Position du CQCM au mini-sommet du gouvernement du Québec (janvier 2010)

[...] Il existe deux sortes de mondialisation. D'une part, une mondialisation de croissance économique, « sans développement », qui repose sur la délocalisation d'entreprises vers des pays où les coûts de production sont toujours de plus en plus bas. Comme l'indique une étude du Worldwatch Institute, cette mondialisation conduit vers un cul-de-sac. D'autre part, il y a une mondialisation fondée sur des rapports équitables entre les pays, entre les partenaires, une mondialisation qui mise sur les ressources humaines, les communautés, les régions et qui tient compte des coûts sociaux et environnementaux du développement.

Denis Richard, président du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

Desjardins veut réunir les 300 plus grandes entreprises coopératives en sommet mondial en 2011

[...] Trop souvent, les règles qui encadrent l'économie ne sont pas pensées pour le mouvement coopératif. Elles sont conçues pour le monde capitaliste et pour des sociétés par actions cotées en Bourse.

Monique Leroux, « Coopératives – Desjardins veut un sommet mondial », *Le Devoir*, 3 février 2010, p. B3

Autrement dit, si le *XX^e* siècle a donné un *new deal* social significatif pour l'ensemble des travailleurs, un État social, il n'est pas interdit de penser à l'émergence au *XXI^e* siècle d'« une nouvelle utopie, une sorte de *New Deal* écologique, d'une entente générale entre les États visant un développement durable mais cette fois-ci à l'échelle mondiale ». Tels sont les propos que tient depuis quelques années l'économiste Alain Lipietz, chercheur au CNRS, député pendant 10 ans au Parlement européen (1999-2009) et figure bien connue du Parti vert en France. En effet, **il ne suffit pas d'agir localement** (dans nos communautés, dans nos régions) et de penser globalement. **Il faut aussi agir globalement** et donc intervenir activement avec d'autres mouvements pour peser avec plus de force sur les pouvoirs publics du Québec et du Canada et sur les institutions internationales.

Un *new deal* écologique et social implique évidemment beaucoup de choses : 1) l'annulation de la dette des pays les plus pauvres ; 2) le développement à grande échelle d'un commerce international de produits écologiquement sains dont le commerce équitable, tel que nous le connaissons à ce jour, n'est qu'une amorce ; 3) la protection de la biodiversité à l'échelle de la planète par un organisme international doté de pouvoirs afférents ; 4) la démocratisation de l'économie ; 5) le virage au vert de cette économie ; 6) le renforcement et le renouvellement des États sociaux et donc des régulations nouvelles pour contrer le « fondamentalisme de marché » qui s'est fortement internationalisé ; 7) une solidarité internationale accrue liée à l'interdépendance des nations intensifiée par la mondialisation en cours ; 8) une lutte contre la concentration des activités économiques dans les seuls grands centres urbains par le développement des économies des régions, etc. Il s'agit donc bien d'une **action collective de longue durée**. Le changement ne peut venir d'un seul coup. C'est là le défi de ce *XXI^e* siècle. Mais pour ce faire, il faut déployer des mobilisations et des pistes de solution susceptibles de nous faire sortir du capitalisme.

SORTIR DU CAPITALISME : DE QUELQUES RAISONS DE VOULOIR RÉINVENTER L'ÉCONOMIE

Peut-on véritablement sortir du capitalisme ? Il n'y a pas de réponse ferme et relativement définitive à cette question. Historiquement, certains ont pensé avoir trouvé la réponse, que ce soit la social-démocratie (par la régulation du capitalisme), le communisme (par le monopole d'État sur les moyens de production et une intervention de ce dernier dans toutes les sphères de la société) ou le nationalisme populaire (par la décolonisation des pays du Sud). On mesure mieux aujourd'hui le caractère en bonne partie illusoire de ces projets et le coût social, dans certains cas, que cela a pu entraîner. Il n'en demeure pas moins que, tout au long du XX^e siècle, certaines sociétés ont réussi à faire progresser substantiellement leur démocratie et leur développement. D'où la notion forte d'État social.

Mais qu'est-ce qu'un État social ? La plupart des mouvements sociaux le valorisent. Le contenu réel de cet État social varie cependant beaucoup d'une société à l'autre. Et les stratégies pour y arriver encore plus. Susan George, figure de proue du FSM, politologue et vice-présidente d'ATTAC-France, nous résume l'essentiel de cet État social :

Ce n'est peut-être pas révolutionnaire, mais je trouve que le modèle européen du « welfare state » tel qu'il a été imaginé dans les années 1930, puis après la guerre, serait un modèle plus qu'acceptable pour le monde entier. Il n'est pas réalisé, y compris chez nous, mais, dans l'idéal, il est fondé sur le concept de solidarité intergénérationnelle, de résolution des conflits sur la base du droit et de la négociation, de service public. C'est un État qui essaie de faire en sorte qu'on n'ait pas constamment, individuellement, peur du chômage, de la vieillesse, de la maladie, de ne pas pouvoir correctement éduquer ses enfants. Le modèle européen a été une tentative d'instaurer ce type de relations entre le citoyen et l'État. Il serait un modèle universel réaliste. Le monde est assez riche pour le faire (*Politis*, n° 790, 26 février 2004).

Ce type de société, avec un État social fort adossé à un véritable régime démocratique, s'est développé, tout au long du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, grâce à la **mise en place d'institutions** de toutes sortes (services publics, politiques de redistribution de la richesse par une fiscalité progressive et progressiste...). Mais, on l'oublie souvent, ces institutions ont été créées par la **poussée de mouvements sociaux**, dont le mouvement coopératif, mouvements qui ont été les porteurs des alternatives permettant de sortir de ce développement industriel capitaliste sauvage du XIX^e siècle qui avait tout misé sur la création de la richesse en fonction et au profit des seuls détenteurs du capital, entraînant alors dans son sillon de multiples exploitations et exclusions, et cela, pendant de très nombreuses décennies.

Un premier repère: sortir du «fondamentalisme de marché»

Que voulons-nous dire par «sortir du capitalisme»? En premier lieu, cela veut dire «sortir du fondamentalisme de marché», comme l'affirmait l'Alliance coopérative internationale (ACI) à son dernier congrès (2009), la Confédération syndicale internationale (CSI) et le Forum social mondial (FSM). Autrement dit, se défaire de la pensée économique qui mise exclusivement sur la croissance sans s'occuper de développement, sur la concurrence plutôt que sur la coopération, sur la seule initiative privée pour réguler la société, sur le refus d'introduire un tant soit peu de démocratie dans les entreprises, le tout complété par un État minimal qui intervient comme pompier de service en cas de crise.

Un second repère : sortir de la privatisation de biens sociaux communs

En second lieu, sortir du capitalisme signifie sortir de la privatisation de biens communs sociaux. Le capitalisme n'a de cesse de s'en prendre au droit du travail, par exemple. Le « travail indécent », nous dit l'OIT et la CSI, est une source majeure de profits pour les multinationales, ce qui condamne nombre de communautés aux délocalisations et nombre de travailleurs au travail précaire. Ces multinationales n'ont de cesse de s'en prendre aux politiques de régulation des États progressistes :

- a) en soutenant des politiques de privatisation de ressources naturelles que sont la terre, l'eau, les sources d'énergie, les forêts, etc. ;
- b) en préconisant des politiques sociales misant sur la privatisation de secteurs aussi stratégiques que la santé, l'éducation, la culture ;
- c) en refusant l'exercice d'une maîtrise collective et internationale du réchauffement de la planète ;
- d) en préconisant des politiques économiques misant sur de grands pôles de croissance urbains au détriment des régions, autrement dit des politiques qui ne questionnent pas la sorte de croissance et donc misent sur les créneaux de marché susceptibles de profiter au maximum et à court terme aux grandes entreprises et à leurs actionnaires ;
- e) en favorisant une administration publique rythmée sur la « nouvelle gestion publique » qui est, en pratique, une gestion dont le référentiel principal est la manière dont le privé se gère.

Un troisième repère : sortir de la crise globale

En troisième lieu, cela veut dire sortir de la crise globale, cette triple crise (écologique, économique et sociale) à laquelle la mondialisation néolibérale a donné lieu en approfondissant les inégalités sociales, en stimulant la financiarisation de l'économie et en mettant en échec les tentatives d'élaborer des politiques de protection réelle des écosystèmes (George, 2008).

Sortir du capitalisme veut dire **sortir de la crise financière** en ne laissant pas le contrôle de la monnaie et du crédit au grand capital financier. Autrement dit, l'intervention des États et le renforcement d'un pôle économique d'entreprises sous contrôle démocratique permettraient de se débarrasser de la pression des actionnaires sur les entreprises, de la spéculation financière et des paradis fiscaux (Gadrey, 2010).

Sortir du capitalisme veut aussi dire **sortir de la crise écologique** que nous traversons. Le capitalisme a amplement bénéficié surtout dans les pays du Nord d'un siècle d'énergies à bas prix, de transports à peu de frais, de ressources naturelles en abondance, de pays du Sud colonisés puis mis sous ajustement structurel. Et ce capitalisme nous conduit aujourd'hui à l'affaiblissement généralisé de la coopération internationale initiée par Rio 1992 et Kyoto 1997. Les plus grands pollueurs de la planète ont refusé à Copenhague fin 2009 la soumission à un ensemble de règles supranationales (Godard, 2010) qui aurait permis d'ouvrir une nouvelle brèche dans le modèle actuel, productiviste, avec une croissance sans limite.

Sortir du capitalisme veut dire **sortir de la crise sociale** dans laquelle la mondialisation néolibérale nous a plongés : montée des inégalités sociales entre le Nord et le Sud et affaiblissement depuis 30 ans de la redistribution de la richesse dans bon nombre d'États sociaux pourtant fortement constitués.

Certes, il n'y a pas de réponse ferme et définitive à la question de la sortie du capitalisme. Il y a cependant de fort **bonnes raisons de douter qu'il nous sortira de la triple crise** dans laquelle nous sommes engagés. Tentons d'aller encore un peu plus loin dans notre réflexion sur la question en dégagant une perspective et quelques pistes de solution susceptibles de modifier le cours des choses.

UNE PERSPECTIVE : ALLER VERS UN *NEW DEAL* ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

Un nouveau « new deal » écologique et social engage une action publique et citoyenne sur plusieurs fronts :

1. un renouvellement des régulations à l'échelle internationale ;
2. un développement écologique où l'on accorde plus de place aux entreprises de caractère public et sous contrôle démocratique qu'à l'économie marchande dans des créneaux d'avenir, ceux d'une économie verte misant sur les énergies renouvelables et le maintien des écosystèmes ;
3. des mouvements sociaux qui convergent autour d'axes stratégiques communs ;
4. une redistribution des richesses par des impôts plus progressifs permettant d'offrir des services publics nouveaux ou renouvelés ;
5. un développement solidaire et durable des territoires.

Ces actions sur tous ces fronts engagent à sortir du capitalisme parce qu'elles viennent contrecarrer les objectifs des grandes entreprises privées (banques notamment) inscrites dans une logique de « la prospérité du vice » (Cohen, 2009) et « de la cupidité » (Stiglitz, 2010) des classes riches et des institutions qu'elles contrôlent. « Prospérité

du vice» et «triomphe de la cupidité» qui entraînent des crises financières à répétition comme le disent ces deux économistes.

À première vue, cela paraît presque impossible. En clair, cela suppose de bousculer fortement les pouvoirs établis. Parce que la plupart des entreprises s'en tiennent toujours aux plus bas salaires et aux régions les plus pourvues. Parce que les pouvoirs publics aujourd'hui, sous la pression de puissants lobbies privés, s'engagent très peu dans le repartage des richesses et des revenus. Sans compter la force des multinationales, qui veulent à tout prix maintenir le même modèle productiviste à l'échelle de la planète. Il y a donc des **blocages majeurs**. Mais n'a-t-on pas vu le mouvement social du ^{XX}e siècle (syndicats, coopératives et mutuelles, grandes associations de consommateurs, partis politiques de gauche), faire corps, à certains moments stratégiques (fronts populaires en Europe par exemple), pour sortir de la crise des années 1930 et être capable, dans un certain nombre de pays du Nord, de formuler à l'égard des États des demandes sociales telles que certaines sont devenues des régulations incontournables : assurance-emploi, assurance-santé, régimes de retraite, droit de vote des femmes, gestion collective de l'offre, reconnaissance des syndicats, mise à contribution des mutuelles dans les systèmes publics de protection sociale. C'est ce qui a donné naissance à ce «new deal» du ^{XX}e siècle porté par des États sociaux.

Ces grandes réformes ont été le produit de compromis entre groupes qui ne poursuivaient pas les mêmes objectifs. Les États sociaux édifiés tout au long du ^{XX}e siècle ont donné leur pleine mesure dans la période dite des « Trente glorieuses » parce que d'un côté, les mouvements sociaux ont su s'affirmer et négocier le partage de la richesse avec leurs opposants et, de l'autre, des gouvernements et des dirigeants politiques ont fini par ne plus être indifférents à la « question sociale », notamment dans les pays scandinaves et des pays comme la France, l'Autriche, la Belgique ou le Canada.

LES COOPÉRATIVES PEUVENT-ELLES ÊTRE PORTEUSES D'UN TEL PROJET DE SOCIÉTÉ ?

Les coopératives se distinguent par plusieurs aspects. Elles développent des structures économiques solidaires : leur propriété est collective plutôt qu'à capitaux privés. Elles sont fondées sur l'association plutôt que sur l'actionnariat. De ce fait, elles disposent d'un **potentiel de refus de la séparation entre justice sociale et création de richesse**.

Partant de là, elles peuvent fort bien, sur cette base, participer à une sortie du capitalisme. Car même si la pression capitaliste sur ces entreprises de propriété collective est forte et tend à les banaliser, les coopératives ont néanmoins, au fil du temps, forgé les assises d'un secteur économique non capitaliste. C'est à partir de là qu'elles ont un **potentiel alternatif**. Comment peuvent-elles le faire avec d'autres mouvements ? Cinq pistes vont servir ici pour illustrer cet horizon d'activités économiques porteuses d'un autre projet de société que celui du capitalisme.

Première piste de sortie du capitalisme : la démocratisation de l'économie

La mondialisation en cours a relancé le débat à l'échelle de la planète sur la nécessité de **repenser l'économie** dans son ensemble. Le développement est prisonnier d'une définition trop restrictive qui l'associe la plupart du temps à la croissance. L'indice de développement humain (IDH), introduit dans le débat à ce propos par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans les années 1990, a ouvert la voie à l'articulation de l'économie avec la démocratie et les droits sociaux, et plus récemment avec les indispensables critères écologiques. De plus en plus de mouvements (et de chercheurs) abondent dans ce sens en proposant par exemple de relocaliser les activités économiques, invoquant qu'il faut rompre avec cette mondialisation

néolibérale qui abolit les territoires et dévalorise les cadres de vie, ou encore intervenir en vue de développer une fiscalité nouvelle (taxes « kilométriques » sur les transports...), miser sur les énergies renouvelables, diminuer la consommation énergétique de l'industrie, de l'agriculture, de l'habitat, du transport par des mesures incitatives fortes, voire contraignantes (Harribey et Plihon, 2009), miser sur la coopération entre entreprises sur un même territoire et sur la participation des travailleurs aux destinées des entreprises.

Alliance coopérative, section Europe (propos de son directeur général)

Si les pouvoirs publics à l'échelle européenne reconnaissent les banques coopératives, les coopératives agricoles, ou bien encore les coopératives d'assurance, ils ne reconnaissent pas notre particularisme comme modèle d'entreprise avec nos logiques de propriété différentes, nos logiques de gouvernance différentes, nos logiques de gestion du profit tout à fait différentes. On est même attaqué, aujourd'hui, sur certains de ces éléments, notamment les réserves impartageables. On s'est donc regroupé pour avoir une plus grande force d'expression politique, y compris en lançant des pétitions auprès de nos membres.

Source : Rainer Schlüter, directeur de la plateforme des coopératives en Europe et directeur général de la section Europe de l'Alliance coopérative internationale, janvier 2009, *Eco-Sol*, Brest (France).

Repenser l'économie, c'est aussi miser sur des entreprises à propriété collective, autrement dit au renforcement d'une économie non capitaliste. *Il faut davantage d'entreprises sous contrôle démocratique*, nous disent trois dirigeants du mouvement coopératif, C. Béland, P. Genest et H. Simard, dans *Le Devoir* du 11 mai 2010. Sortir du capitalisme mais pas de l'économie de marché, composante d'une économie plurielle (Petrella, 2007, p. 123 et suivantes), notamment en plaçant la logique coopérative au cœur du système économique.

Deuxième piste de sortie du capitalisme : le renouvellement de l'État social

L'État social, au Québec et dans les pays du Nord en général, est partiellement tombé en crise parce qu'il n'est pas parvenu à sortir de la précarité quelque 20 % de sa population active, parce qu'il a exclu la plus grande partie des citoyens et des travailleurs des processus de construction des grands services publics destinés aux communautés et aux régions (éducation, santé, formation de la main-d'œuvre...) et qu'aujourd'hui, le « fondamentalisme de marché » affirme ouvertement ses vertus en tentant de démontrer qu'il peut faire mieux que l'État dans nombre de domaines par la privatisation de la santé, par le ciblage de la protection sociale, par la valorisation de l'assurance privée. La crise des « subprimes » aux États-Unis et son effet domino a vite révélé davantage ses vices que ses vertus.

Compte tenu de la crise globale et des limites actuelles de cet État social, par où passe son renouvellement ? Il faut un État qui rend capable (« enabling State ») mais aussi un État garant (« ensuring State »), un État régulateur mais aussi un État démocratique dans lequel les partenariats opèrent sur la base de choix politiques d'abord, et non sur la base principalement des activités d'influence de *lobbies* politico-administratifs. Mais aujourd'hui au Québec, depuis une décennie, les partis qui se succèdent au pouvoir n'ont pas maintenu à l'ordre du jour des politiques progressistes. Plusieurs de ses politiques sont alors devenues **des politiques publiques incertaines** : asymétrie contractuelle d'une organisation à l'autre ; manque de vision politique à moyen terme dans bon nombre d'organisations qui naviguent à vue ; instabilité relative des programmes mis en place. Le Québec social de la dernière décennie est entré dans une période plus réactive. C'est non seulement le cas de certaines politiques publiques, mais également de **certains mouvements sociaux devenus ou redevenus de simples groupes d'intérêt** évoluant en

rangs dispersés. Certaines recherches avaient pressenti ces changements, sans toutefois y donner suite dans leurs travaux subséquents :

Les mouvements sociaux doivent également affronter la logique concurrente des organisations. Cela est particulièrement vrai dans la mesure où le manque de mobilisation au sein des mouvements peut être contourné par le recours à la professionnalisation et à la bureaucratisation, ce qui ouvre la voie à une transformation du mouvement social en un groupe d'intérêt (Petitclerc, 2003, p. 22).

Plus globalement, dans la plupart des pays du Nord, nous sommes sans doute à une étape critique de l'histoire de l'État social. Le mouvement général de ces États est devenu moins lisible : brouillage de politiques publiques de plus en plus ciblées ou abandonnées au privé ; tyrannie des modes de gestion du privé dans les services publics dictée par l'idéologie de la « nouvelle gestion publique » ; utilisation de l'État comme pompier de service des banques dans le sillage de la crise financière. D'où l'interrogation : État-providence ou État gestionnaire ? Quant aux pays du Sud, l'État social demeure encore largement une utopie plus qu'une réalité effective, d'autant plus qu'une majorité de ces pays connaît un régime politique autoritaire où les coordonnées les plus élémentaires de la démocratie sont non avenues (liberté de presse, liberté d'association, alternance politique).

La social-démocratie n'a guère suscité l'enthousiasme des générations militantes des deux dernières décennies, davantage mobilisées par l'écologie sociale et la solidarité internationale. Mais l'équation de base de la social-démocratie n'a pas perdu de son actualité, à savoir repenser la solidarité, la justice sociale, l'efficacité économique et la démocratie. Avec cette seule équation, on en reste cependant à des généralités. En d'autres termes, le renouvellement de l'État social aujourd'hui en 2010, s'il maintient l'horizon d'un monde plus solidaire porté par les mouvements sociaux qui l'ont fait naître (Paugam, 2007), doit prendre en compte l'inédit de la situation actuelle :

1) les exigences plus fortes de l'urgence écologique; 2) l'impératif de la solidarité internationale en contexte d'interdépendance accrue; 3) une culture démocratique des mouvements plus exigeante aujourd'hui lorsqu'il s'agit du rôle de l'État et de l'élaboration d'alternatives au capitalisme mondialisé.

Nous référons notamment aux espoirs générés par une économie verte issu des communautés locales, aux espoirs de solidarité internationale issus des Forums sociaux mondiaux et aussi, eu égard au renouvellement de l'État social, aux espoirs entourant les innovations démocratiques de gouvernements locaux (budgets participatifs, conseils de quartier...). Nous ne sommes cependant pas à l'aube de grandes réformes portées par des mouvements sociaux apparaissant tout à la fois sur les scènes locale, nationale et internationale, bien que la vie politique soit davantage marquée par la diversité de ses acteurs et des formes de participation politique.

Troisième piste de sortie du capitalisme: se mettre au vert

Tout le monde aujourd'hui veut se mettre au vert. La question est de savoir ce que cache le «vert». Pour nous, cela signifie trouver des réponses satisfaisantes à l'urgence écologique car cette crise, avant, avec et après Copenhague, confirme, chiffres à l'appui, être la plus grave de toutes, celle du changement climatique, du réchauffement planétaire, de la perte de la biodiversité. Réponse: passer à une **économie écologique** nous fait entrer en guerre, au sens où les États-Unis sont entrés en guerre en 1941 à la suite de l'attaque de Pearl Harbor. Ainsi, l'économie du pays s'était convertie en un peu moins de deux ans en économie de guerre. Notre Pearl Harbor aujourd'hui, c'est le mur que nous nous apprêtons à frapper bientôt sur le plan écologique, car le changement climatique risque d'être irréversible sous peu (Kempf, 2009; Lipietz, 2009; George, 2008). Le mouvement coopératifs est-il engagé

dans cette bataille ? Oui, il s'est mis au vert et au développement durable et solidaire des territoires. Par exemple, par le développement de coopératives mettant en valeur la biomasse forestière pour le chauffage d'écoles, d'hôpitaux... ; par le développement de nouveaux modèles d'affaires coopératifs (consortiums de coopératives et de mutuelles sur un même territoire) ; par des filières d'activités économiques d'avant-garde telles que la bioénergie, l'éolien, l'agroalimentaire biologique, le récréotourisme, les produits non ligneux (Brassard, 2010). Le mouvement syndical aussi s'estime fortement de la partie, tant au Québec que sur le plan international.

Concrètement, pour tous les pays et pour tous les ménages, le projet d'une automobile pour chacun est invivable. Plutôt des logements bien isolés et produisant leur propre énergie, des transports en commun ; des banques consacrant un pourcentage de leurs prêts pour des fins de protection de l'environnement. Plus largement, rediriger une partie de l'argent public et de l'argent privé vers une économie verte, forcer les entreprises du secteur privé à assumer ses responsabilités sociales et écologiques et les forcer à s'entendre avec les communautés locales où elles veulent s'implanter. Enfin, faire progresser prioritairement les entreprises sous contrôle démocratique dans toutes les sphères possibles, partant de l'idée qu'elles ne sont pas limitées, comme les entreprises du secteur privé, à la seule recherche de rendement pour des actionnaires mais plutôt branchées, en tant que secteur non capitaliste, sur la double perspective de la viabilité économique et de l'utilité sociale.

De façon plus générale, la question écologique est en train de s'imposer dans le débat démocratique ici et sur le plan international : 1) parce que la planète est engagée dans une crise écologique majeure ; 2) parce que le capitalisme a changé de régime, particulièrement depuis les années 1980, en réussissant à imposer « sa logique mortifère qui a généré une crise économique majeure et une crise écologique d'ampleur historique » (Kempf, 2009). En faisant cela, le capitalisme a beaucoup marginalisé les logiques

d'action collective. Mais l'inversion des choses, c'est-à-dire faire primer la solidarité, est cependant possible. Bref, **l'écologie n'est pas une force d'appoint, mais une proposition sociale et politique centrale** intimement liée à la résolution de la crise économique et sociale. En boutade, on peut dire que nous sommes loin de la période où l'écologie pouvait être assimilée à la défense des petits oiseaux.

Quatrième piste de sortie du capitalisme : construire un mouvement citoyen international

Les Forums sociaux mondiaux (FSM) ont ouvert une voie. Le mouvement citoyen international, bien qu'il soit émergent, est bien vivant depuis près d'une décennie. Des campagnes internationales en faveur de l'annulation de la dette, la lutte contre les règles de libéralisation des marchés de l'OMC, l'exigence d'une réforme du FMI et de la BM, la demande d'une taxation des transactions financières, la fermeture des paradis fiscaux fournissent des exemples de mobilisation que ces forums ont suscitée à l'échelle internationale. De même, les FSM fournissent un éclairage sur le type de mondialisation en cours et ouvrent un espace de débat sur les institutions internationales dont nous disposons pour faire face à la crise globale.

Et cette mobilisation qui s'internationalise tire son fondement, par-delà les modèles socialiste, social-démocrate, vert ou libertaire, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme :

Le mouvement citoyen international construit une alternative autour d'une ligne directrice, celle du respect des droits. Dans chaque société et au niveau mondial, la prise de conscience de l'impasse portée par le modèle néolibéral et l'ajustement structurel progresse. Une contre-tendance chemine dans le droit international : l'idée qu'il est possible de réguler l'économie et les échanges à partir du respect des droits [...] Dans chaque mobilisation, cette référence aux droits est de plus en plus centrale (Massiah, 2003).

Du côté des institutions internationales, de nouvelles idées ont également surgi. À titre d'illustrations pour faire court: pouvoir de contrainte accordé à des institutions comme l'Organisation internationale du travail (OIT); renforcement de l'influence de programmes internationaux comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE); mise sur pied d'un Conseil économique mondial (CEM) «pour favoriser la transition vers un modèle de croissance à faible émission de carbone, générateurs d'emplois verts et décents» comme le propose la Confédération syndicale internationale (CSI); «miser sur les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, géothermique et biomasse...) et sur l'économie d'énergie dans les résidences, les commerces, les bâtiments industriels» comme l'avancéait l'Alliance coopérative internationale à son dernier congrès (Genève, 2009).

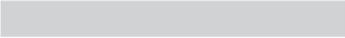
Cinquième piste de sortie du capitalisme : intensifier la solidarité internationale Nord-Sud

Par l'intermédiaire d'une aide publique renouvelée et par une intensification de la coopération internationale de proximité, il est possible de soutenir l'économie populaire prévalente dans la plupart des pays du Sud, mais incomprise, voire méprisée d'une certaine coopération internationale; il est possible de favoriser le premier développement, celui du renforcement du tissu économique local, que l'Europe a bâti pendant 200 ans avant de pouvoir réaliser sa révolution industrielle; soutenir les communautés dans le contrôle des ressources naturelles qu'elles possèdent; soutenir l'agriculture de proximité, abandonnée depuis 30 ans en Afrique, pour permettre à ce continent de passer d'une agriculture de rente à la souveraineté alimentaire; développer les dispositifs d'épargne et de crédit nécessaires au développement local; stimuler des gouvernements locaux dans la mise sur pied de systèmes

de fiscalité locale ; stimuler les capacités institutionnelles et communautaires en matière de santé, de services sociaux, d'éducation ; développer l'économie des régions, etc.

Ces pistes n'ont **rien de révolutionnaire à première vue, mais, mises ensemble**, elles permettent d'ouvrir la voie à une économie au service de la société et donc de sortir, dans les faits même si ce n'est que partiellement, du capitalisme, de ce « tout au marché » tout en nous préservant par les dispositifs de la démocratie participative du « tout à l'État ».

Comme nous le disions en avant-propos, **des alternatives sont déjà là** dans des dizaines de milliers d'expériences locales concrètes. Ce sont des ouvertures vers un autre monde, un autre type de société. Mais il y a des conditions pour qu'elles ne se fassent pas engloutir par la pression capitaliste, comme cela arrive très souvent : 1) il faut qu'elles soient couplées **avec des alternatives globales** portées par des organisations qui ont suffisamment de vision, de force de proposition et de leadership ; 2) que ces alternatives globales soient soutenues par des organisations fortes et mobilisatrices qui les portent à la hauteur requise (à toutes les échelles d'intervention : locale, nationale, internationale) ; 3) et que ce soit partagé par les plus importants mouvements autres que le mouvement coopératif, soit les mouvements syndical, agricole, des femmes, communautaire et écologique, de même que des mouvements politiques qui leur correspondent.



Bibliographie

- Béland, C. (2009). *Plaidoyer pour une économie solidaire*, Montréal et Paris, Médiaspaul.
- Bourque, D., Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Brassard, M.-J. (2009). *Gouvernance territoriale et processus d'innovation : l'exemple des coopératives*, Cahiers de l'ARUC-DTC, Université du Québec à Rimouski, Rimouski.
- Brassard, M.-J. (2010). *Consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec*, Mémoire du CQCM, janvier.
- Brassard, M.-J., M. Arteau et M.-C. Malo (2005). *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois : portrait et défis*, Gatineau, Cahier de la CRDC, Université du Québec en Outaouais, 16 p.
- Brassard, M.-J. et M. Rompré (2006). « 1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans », dans M. Venne, *L'annuaire du Québec*, Montréal, Fides, p. 56-62.
- Carfantan, J.-Y. (2009). *Le choc alimentaire mondial*, Paris, Albin Michel.
- Caron, Catherine (2010). « Des voies pour réinventer l'économie », *Relations*, dossier, juin, n° 741.
- Castel, O. (2002). *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ?*, Paris, La Découverte.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Cohen, D. (2009). *La prospérité du vice, une introduction (inquiète) à l'économie*, Paris, Albin Michel.

- Comeau, Y. (2010). *L'intervention collective en environnement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001). *Emploi, économie sociale et développement local: les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Conseil de la coopération du Québec – CCQ (1994). *Manifeste du Conseil de la coopération du Québec*. Tiré du rapport annuel du Conseil de la coopération du Québec.
- Conseil québécois Coopération-Mutualité – CQCM (2007). *Données du bilan social du mouvement*, Lévis, CQCM.
- Defourny, J. (2002). *Les coopératives en Belgique, un mouvement d'avenir?*, Liège, Luc Pire.
- Defourny, J., L. Favreau et J.-L. Laville (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale: un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- Demoustier, D. (2003). *Économie sociale et développement local*, Paris, Fondation du crédit coopératif/L'Harmattan.
- Develtere, P. (1998). *Économie sociale et développement: les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Paris/Bruxelles, De Boeck Université.
- Doucet, C. (2009). «Un plan gouvernemental qui ne fait pas l'unanimité», *Info-Aruc*, vol. 2, n° 2, printemps, compte rendu de séminaire, <[http://aruc-dtc.uqar.qc.ca/images/stories/Info-ARUC%20printemps%202009\(1\).pdf](http://aruc-dtc.uqar.qc.ca/images/stories/Info-ARUC%20printemps%202009(1).pdf)>.
- Draperi, J.-F. (2007). *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Paris, Dunod.
- Fairbain, B. (1991). *Co-operatives and Community Development: Economics in Social Perspective*, Saskatoon, Centre for the study of Co-operatives, University of Saskatchewan.
- Fairbain, B. (2002). «How "social" are co-ops? Tensions, transitions, and the social economy of co-operatives in Canada», *Économie et solidarités*, vol. 33, n° 1, p. 112-130.
- Fall, A.S. (2007). «Le renouvellement des dynamiques coopératives africaines: les coopératives d'habitation au Sénégal», dans L. Favreau et A.S. Fall (dir.), *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 121-139.
- Fall, A.S., L. Favreau et G. Larose (2004). *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Québec et Paris, Presses de l'Université du Québec et Karthala.
- Favreau, L. (2008). *Entreprises collectives. Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Favreau, L. et A.S. Fall (2007). *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement, le défi de la réciprocité*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2010). *Mouvements sociaux, démocratie et développement : les défis d'une mondialisation solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et B. Lévesque (1999). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gadrey, J. (2010). «Peut-on s'en sortir dans le cadre d'un capitalisme réformé?», *Alternatives économiques*, février (carnet).
- Gagnon, A.G. et J.-P. Girard (2001). *Le mouvement coopératif au cœur du XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- George, S. (2008). «Une économie écologique pour sortir de la crise», *Politis*, octobre-novembre, p. 51-54.
- Godard, O. (2010). «Y a-t-il une vie après Copenhague?», *Alternatives économiques*, n° 288, février.
- Grossman, E. et S. Saurugger (2006). *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, A. Colin.
- Harribey, J.-M. et D. Plihon (2009). «Une grande transformation s'impose», *Alternatives économiques*, dossier «La crise», avril, p. 151-155.
- Jacob, L. (1981). *Les conseils régionaux d'intercoopération*, CCQ, rapport préliminaire.
- Jeanet, T. (2008). *L'économie sociale, une alternative au capitalisme*, Paris, Economica.
- Jeanet, T. et J.-P. Poulnot (2007). *L'économie sociale, une alternative planétaire*, Paris, Charles L. Mayer/Les Rencontres du Mont-Blanc.
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État providence*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Kempf, H. (2009). *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Paris, Seuil.
- Laville, J.-L. (2003). «Économie solidaire et démocratie», *Hermès*, numéro thématique.
- Lemay, J.-F., L. Favreau et C. Maldidier (2010). *Commerce équitable, les défis de la solidarité dans les échanges internationaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lévesque, B. (1979). *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*, Montréal, Saint-Martin.
- Lévesque, B., M.-C. Malo et J.-P. Girard (1999). «L'ancienne et la nouvelle économie sociale, le cas du Québec», dans J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, p. 195-216.

- Lipietz, A. (2001). *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment ?*, Paris, La Découverte/La Documentation française.
- Lipietz, A. (2009). *Face à la crise, l'urgence écologiste*, Paris, Textuel.
- Lizée, J.-F. (2009). *Imaginer l'après-crise*, Montréal, Boréal.
- Massiah, G. (2003). « Le mouvement citoyen mondial », *Mouvements*, n° 25, p. 12-30.
- MDEIE (2008). *Coopératives du Québec. Données statistiques*, Québec, Direction des coopératives du MDEIE, 58 p.
- Molina, E. (2009). *Le mouvement coopératif et mutualiste : quelle contribution à une mondialisation équitable*, Gatineau, Cahier de l'ARUC-ISDC, Université du Québec en Outaouais, 21 p.
- Nez, H. (2006). *Coopération Nord/Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Équiterre (1993-2005)*, Gatineau, Cahier de la CRDC, Université du Québec en Outaouais, série « Pratiques économiques et sociales », n° 28.
- Paugam, S. (2007). *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France.
- Petitclerc, M. (2003). *Rapport sur les innovations et les transformations sociales*, Montréal, Université du Québec à Montréal, cahier du CRISES (ET0313), 41 p.
- Petitclerc, M. (2007). *Nous protégeons l'infortune. Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB éditeur.
- Petrella, R. (2007). *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, Écosociété.
- Pigasse, Matthieu et Gilles Finchelstein (2009). *Le monde d'après*, Paris, Plon.
- Proulx, M.-U. (2002). « La vitalité des mouvements régionaux », *Le Devoir*, 28 janvier.
- Réseau d'investissement social du Québec – RISQ (2004). *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*, Montréal, RISQ.
- Simard, H. et M. Vézina (2009). *Le mouvement coopératif québécois : de l'innovation de processus à l'innovation coopérative : vers une rente inter coopérative*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Cahier de l'ARUC-ISDC et de la CRDC, 24 p.
- Simard, J.-F. et Y. Leclerc (2009). *Enquête sur la gouvernance dans 100 centres locaux de développement du Québec*, Québec, ACLDQ, 38 p.
- Stiglitz, J. (2010). *Le triomphe de la cupidité*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Touzard, J.-M. et J.-F. Draperi (2003). *Les coopératives entre territoires et mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- Vaillancourt, Y. (2009). « L'économie populaire, sociale et solidaire en Équateur : un premier coup d'œil », *Cahier du GESQ*, Disponible sur le site du GESQ.

Veltz, P. (2000). *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France.

Whitaker, C. (2003). Propos tenus dans le cadre d'un livre collectif *Où va le mouvement altermondialisation ?*, Paris, La Découverte.

SITES INTERNET À VISITER

Sites d'organisations

Le site de la conférence internationale du mouvement coopératif québécois (septembre 2010)

<<http://www.quebec.coop/projetdesociete>>

Le site du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ)

<<http://www.uqo.ca/ries2001/gesq/>>

Sites de recherche et d'information

Le carnet sur Internet (blogue) du titulaire de la CRDC (Louis Favreau)

<<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/>>

Le site de l'ARUC-ISDC (UQO)

<<http://www.uqo.ca/observer>>

Le site de la coopérative d'édition OÏKOS

<<http://www.oikosblogue.coop/>>

POUR EN SAVOIR PLUS : QUELQUES RÉFÉRENCES INCONTOURNABLES

Les grandes transitions de la planète

Brunel, S. (2009), *Nourrir le monde, vaincre la faim*, Paris, Larousse.

Kempf, H. (2007). *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil.

Le mouvement coopératif et les entreprises sous contrôle démocratique

Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Alternatives économiques/Syros.

Drapéri, J.-F. (2007). *Comprendre l'économie sociale*, Paris, Dunod.

Favreau, L. (2008). *Les entreprises collectives, les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 300 p.

Mouvements sociaux et mouvement citoyen international

Castel, O. (2002). *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ?*, Paris, La Découverte.

Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement, le défi de la réciprocité*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2010). *Mouvements sociaux, démocratie et développement: les défis d'une mondialisation solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Capitalisme et sortie du capitalisme

Jeantet, T. (2009). *L'économie sociale, une alternative au capitalisme*, Paris, Economica.

Kempf, H. (2009). *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Paris, Seuil.

Lipietz, A. (2009). *Face à la crise: l'urgence écologiste*, Paris, Textuel.



Table des matières

Avant-propos	VII
CHAPITRE 1	
Les coopératives dans l'économie québécoise	1
Que des entreprises ou un mouvement socioéconomique?.....	1
Le mouvement coopératif: une découverte qui devient une affaire de conviction.....	2
Une approche plus politique s'impose en recherche comme en intervention.....	3
Les coopératives au Québec: un premier aperçu d'ensemble.....	5
Coopératives et économie solidaire: s'associer pour entreprendre autrement.....	6
Les coopératives, un levier de développement des territoires.....	8
Un premier portrait des coopératives à l'échelle du Québec.....	9
Économie coopérative et économie mutualiste.....	9

Un réseau d'entreprises organisé sur une base sectorielle, régionale et confédérale	10
Une dynamique de mouvement.....	11
Les coopératives fournissent une réponse à des besoins des classes moyennes et populaires	17
Le commerce équitable: une nouvelle génération de développement local et coopératif	19

CHAPITRE 2

Les coopératives dans le développement des territoires	21
Les coopératives, partie intégrante du développement des territoires.....	22
Le développement des territoires qui misent sur les coopératives et des mouvements sociaux locaux	24
De nouvelles filières institutionnelles de développement local et d'initiatives économiques de type collectif.....	26
L'itinéraire des territoires au Québec (1980-2010)	26
Le développement régional se renouvelle par les dynamismes locaux.....	30
Une cohabitation active compromise avec l'arrivée du Parti libéral au pouvoir.....	33
Développement des territoires: la dynamique urbaine	35
Développement socioéconomique en milieu urbain: deux approches	36
Les conditions d'un développement solidaire et durable des territoires	41
Les nouveaux défis du développement des territoires et des coopératives.....	44

CHAPITRE 3

Coopératives et innovation sociale	47
Renouveau coopératif? Une conférence internationale lance le débat en 2008	48
La contribution des coopératives: réponse à la gauche sceptique.....	50

Les coopératives, un levier de développement économique et social.....	52
Au Québec, des changements, chiffres à l'appui.....	53
L'expression du mouvement coopératif, un Conseil de la coopération et de la mutualité.....	53
Le Conseil, un regroupement qui internationalise de plus en plus son action	54
Le mouvement coopératif dans le monde bouge-t-il?	55
Le mouvement coopératif a un regroupement mondial....	57
Les coopératives influencent-elles la marche générale des États à l'échelle du monde?	58

CHAPITRE 4

Les coopératives dans la construction d'une économie solidaire.....

61

Les concepts d'économie coopérative, d'économie sociale et d'économie solidaire.....	62
L'histoire de la coopération et de l'économie sociale	67
Coopération et économie sociale : un pan de l'économie qui se démarque.....	68
Au Québec, la coopération d'abord, l'économie sociale ensuite	69
Le Québec voit émerger un nouvel acteur sur le même terrain : le Chantier	69
La distinction coopérative.....	71
Économie coopérative, sociale et solidaire : des notions cousines mais des histoires particulières	71
Des ancrages propres dans les communautés	72
Le principe de la double qualité : association de personnes dans une structure économique solidaire.....	73
Un rapport spécifique à l'État	73
Une stratégie d'action collective spécifique : la lutte contre les inégalités.....	74
Une identité spécifique traduite en principes et valeurs et rediscutée dans le cadre de l'ACI.....	75
Les organisations de la coopération et de l'économie sociale.....	77

L'actualité nouvelle de la coopération et de l'économie sociale: la sortie de l'éclipse.....	78
Deux familles d'entreprises, la famille coopérative et mutualiste et la famille associative.....	80
La famille coopérative et mutualiste au Québec dans la construction d'une économie solidaire	83
La famille associative (OBNL) et son apport à l'économie solidaire.....	84
Le soutien syndical à une économie solidaire	84
Les deux regroupements d'économie sociale: comparaison générale.....	85

CHAPITRE 5

Coopératives et mouvements sociaux.....	89
Coopératives: une interaction constante avec d'autres mouvements tout au long de son histoire.....	90
Sociétés d'entraide, mutuelles et mouvement ouvrier naissant au XIX ^e siècle	92
Coopératives et syndicalisme des travailleurs des années 1960 à aujourd'hui	93
Coopératives et mouvement communautaire des années 1970 à aujourd'hui	94
Coopératives et mouvement étudiant à partir des années 1980	95
Coopératives et mouvement de la consommation responsable dans les années 2000.....	95
Coopératives, mutuelles et solidarité internationale dans les régions du Québec.....	98
Le mouvement coopératif et le CQCM: ses passerelles avec d'autres mouvements	99
Québec 2010: la collaboration entre les différentes familles de l'économie sociale	101
La dernière décennie: un bilan contrasté	102
La famille coopérative et mutualiste.....	102
La famille syndicale.....	103
La famille associative (OBNL)	103
Émergence d'un mouvement de consommation responsable.....	104

CHAPITRE 6

Coopératives et solidarité internationale	105
Pertinence des coopératives sur le plan international.....	106
Les coopératives se dotent d'une organisation internationale, l'ACI.....	107
Les coopératives québécoises sur le plan international: trois types d'intervention.....	110
Les coopératives font des affaires sur le plan international.....	110
Les coopératives se sont donné une représentation politique sur le plan international.....	111
Le mouvement coopératif du Nord fait de la coopération au développement avec le Sud.....	112
Conclusion.....	120

CHAPITRE 7

Mouvement coopératif et projet de société

Pistes de sortie du capitalisme.....	121
Projet de société: une reprise du débat au sein du mouvement coopératif québécois.....	121
Brève histoire du projet de société du mouvement coopératif.....	122
Urgence écologique, justice sociale et solidarité internationale: pièces maîtresses d'un projet de société pour aujourd'hui.....	123
Projet de société: l'ouverture d'une brèche dans le système économique dominant.....	126
Sortir du capitalisme: de quelques raisons de vouloir réinventer l'économie.....	129
Un premier repère: sortir du « fondamentalisme de marché ».....	130
Un second repère: sortir de la privatisation de biens sociaux communs.....	131
Un troisième repère: sortir de la crise globale.....	132
Une perspective: aller vers un <i>new deal</i> écologique et social.....	133

Les coopératives peuvent-elles être porteuses d'un tel projet de société?	135
Première piste de sortie du capitalisme: la démocratisation de l'économie.....	135
Deuxième piste de sortie du capitalisme: le renouvellement de l'État social.....	137
Troisième piste de sortie du capitalisme: se mettre au vert	139
Quatrième piste de sortie du capitalisme: construire un mouvement citoyen international	141
Cinquième piste de sortie du capitalisme: intensifier la solidarité internationale Nord-Sud	142
Bibliographie	145

Pratiques d'organisation communautaire en CSSS

Cadre de référence du RQIIAC

RQIIAC

2010, 164 pages, 978-2-7605-2617-4

L'intervention collective en environnement

Yvan Comeau

2010, 148 pages, 978-2-7605-2573-3

Les défis d'une mondialisation solidaire

Mouvements sociaux, démocratie et développement

Louis Favreau, Lucie Fréchette et René Lachapelle

2010, 172 pages, 978-2-7605-2559-7

Service public, participation et citoyenneté

L'organisation communautaire en CSSS

Denis Bourque

2010, 176 pages, 978-2-7605-2557-3

Concertation et partenariat

Entre levier et piège du développement des communautés

Denis Bourque

2008, 152 pages, 978-2-7605-1582-6

Coopération Nord-Sud et développement

Le défi de la réciprocité

Louis Favreau, Lucie Fréchette et René Lachapelle

2008, 196 pages, 978-2-7605-1571-0

Les coopératives sont-elles des entreprises comme les autres ou un mouvement fédérateur et porteur de changement social? Refusant de dissocier le développement économique du développement social, les coopératives québécoises exercent un leadership certain sur la scène nationale et internationale, surtout en cette période de crise économique et sociale adossée à une crise écologique qui nous oblige à repenser le modèle capitaliste.

La logique coopérative peut-elle être au cœur du système économique? Peut-être! Mais la pression capitaliste est forte. Mettant à profit ses travaux de recherche sur les mouvements sociaux et sa longue expérience d'engagement coopératif, communautaire et syndical, Louis Favreau aborde de front la question du *leadership de société* du mouvement coopératif dans nos sociétés et nous invite à en faire autant. S'appuyant sur une approche sociopolitique, il retrace l'itinéraire des entreprises coopératives du Québec: les organisations qui les fédèrent, le lobbying qu'elles exercent, leurs prises de position sur des questions de société, les valeurs qui les sous-tendent et les liens qu'elles entretiennent avec d'autres mouvements. Son ouvrage intéressera tout autant les militants et professionnels du milieu coopératif que les étudiants en sciences économiques et sociales, spécialement en organisation communautaire et en développement régional.



LOUIS FAVREAU, Ph.D. en sociologie, est professeur à l'Université du Québec en Outaouais. Il est titulaire de la Chaire de recherche en développement des collectivités et codirecteur de deux alliances de recherche université-communauté. Il a été successivement membre, directeur et rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* (1990-2000). Il est aujourd'hui vice-président du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et membre observateur au CA du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).